

Interlogement93










RAPPORT D'ACTIVITÉ

20 21



Sommaire

4		RAPPORT MORAL
6		INTRODUCTION GÉNÉRALE
8		GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION
9		RESSOURCES HUMAINES ET BUDGET
10		ORGANIGRAMME
11		REPRÉSENTATIONS
12		RÉSEAU
16		SIAO ET ACTIONS TRANSVERSALES
18		- MISE À L'ABRI 115
30		- RÉGULATION DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT / LOGEMENT
48		- OBSERVATION SOCIALE, SYSTÈMES D'INFORMATIONS ET ACTIONS TRANSVERSALES (OSSIAT)
58		DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT
60		- PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À L'HÔTEL (PASH)
70		- LOGEMENT
82		PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET QUALITÉ
84		GLOSSAIRE

Rapport Moral

Sans surprise, l'année 2021 a été marquée, pour Interlogement93 comme pour tant d'autres associations du secteur, par la crise sanitaire et ses conséquences d'une part et par la relance du service public de la rue au logement d'autre part.

Tout d'abord, la crise sanitaire. L'organisation du travail au sein d'Interlogement93 a été assurée avec un nombre restreint de salariés, en particulier pour l'équipe du 115, tandis que d'autres ont pu tenir les activités en télétravail. La situation sanitaire a justifié le maintien d'un haut niveau de places d'hébergement d'urgence. Rappelons qu'au niveau national, l'État a maintenu les capacités d'hébergement et de mise à l'abri à 200 000 places, soit le niveau atteint en mars 2020. Dans le département, cela s'est traduit par le maintien de toutes les places d'hébergement en structure ouvertes (soit plus de 4000 places dont 3 000 pérennes) et du niveau de places hôtelières à près de 13 000 places. Soit peu ou prou le niveau atteint dès mars 2020 lorsque le confinement a gelé l'activité et permis à de nombreux hôtels de mettre davantage de places à disposition. Malgré cet effort significatif des pouvoirs publics, que nous saluons ici, le nombre quotidien de demandes d'hébergement au 115 non pourvues n'a pas diminué, faute de places disponibles. Tout au long de l'année 2021, ce chiffre a varié de 200 à près de 500 personnes au quotidien ! Le nombre des personnes demandeuses d'hébergement est quant à lui bien supérieur, puisque tous les ménages ne renouvellent pas leur demande quotidiennement. Derrière ces chiffres se cache la triste réalité de ces familles, pourtant prioritaires (femmes victimes de violence, personnes vieillissantes, ménages avec enfants dont des nourrissons, etc.). Elles ne voient pas d'issue à leur situation, se lassent, n'appellent plus et s'en remettent parfois à des inconnus qui leur proposent une mise à l'abri, celle des enfants du moins, mais en échange de quoi ? Interlogement93 a pu alerter les pouvoirs publics sur la situation particulièrement alarmante du territoire, au point que Mme Wargon, Ministre du Logement, s'est déplacée en personne pour évaluer la situation du département et décider de mesures dérogatoires pour la Seine-Saint-Denis : maintien de places hôtelières, autorisation d'ouvrir des places en structure supplémentaires pour l'hiver 2021-2022. Ces décisions ont permis de ne pas aggraver la situation mais n'ont pas suffi à résorber durablement les demandes non pourvues. La crise sanitaire a également mis en lumière la situation des jeunes, sans soutien familial, en rupture de logement et ne bénéficiant d'aucune aide sociale avant 25 ans. Interlogement93 a publié une étude spécifique du SIAO sur cette population qui montre combien elle est fragile de n'avoir accès à aucun droit. Interlogement93,

à l'instar d'autres fédérations, appelle à ce qu'un revenu minimum soit accessible aux 18-25 ans qui en feront la demande.

La création du Service Public de la Rue au Logement, annoncée fin 2019 et dont la mise en œuvre a été considérablement ralentie en raison de la pandémie, a commencé à se concrétiser en 2021. D'une manière périphérique dans un premier temps, puisqu'une mission a été confiée à l'IGAS pour déterminer si la réorganisation des SIAO, induite par cette réforme, devait s'opérer au niveau régional et, le cas échéant, selon quelles modalités. Interlogement93 s'est beaucoup investi pour contribuer à la mission IGAS et se satisfait des conclusions qui rejoignent en grande partie les préoccupations du SIAO 93 : besoin d'une meilleure coordination entre les territoires d'Ile-de-France, susceptible de se concrétiser par la mutualisation de certains processus mais sans justifier le bouleversement (et le risque) que représenterait la fusion en un unique service régional. Le rapport relève également la nécessité d'une plus grande harmonisation entre les diverses commandes des pouvoirs publics à leurs opérateurs de SIAO.

Cette réforme du Service Public de la Rue au Logement s'articule autour du plan Logement d'Abord, dans lequel l'association intervient aux avant-postes depuis l'origine puisque nous avons porté, avec l'État et le Conseil Départemental, une plate-forme expérimentale Logement d'Abord. Malgré les premiers résultats encourageants, une grande incertitude pèse sur le maintien du financement de ce dispositif, ce qui nous inquiète grandement. Pour faire prospérer le savoir-faire de l'équipe, nous cherchons aujourd'hui à poursuivre ce travail, toujours dans l'esprit des principes du Logement d'Abord. Nous réfléchissons en particulier à une formule d'hébergement originale qui accompagnerait chaque ménage orienté dans le logement d'accueil, dont il deviendrait locataire à l'issue de la période d'accompagnement.

Le Service Public de la Rue au Logement s'appuie également sur la multiplication des dispositifs « Un Chez Soi d'Abord ». Interlogement93, en tant qu'Administrateur du GCSMS « Un Chez Soi d'Abord 93 », a largement contribué à la mise en œuvre progressive du dispositif en 2021 : l'assemblée générale constitutive s'est tenue début mai 2021 et l'ensemble des formalités, y compris les agréments, était achevé à la rentrée. Les premiers logements ont même été captés dès la fin de l'année 2021. Le GCSMS se heurte désormais aux difficultés de recruter une équipe pluridisciplinaire dans le désert médical qu'est la Seine-Saint-Denis...

C'est aussi dans la perspective de la mise en œuvre de ce service public, dont l'un des principes est d'articuler tous les acteurs qui œuvrent au long du parcours – le plus court possible – de chaque ménage pour aller de la rue au logement, qu'Interlogement93 est devenu depuis le 1er janvier 2021 le régulateur de tous les services de veille sociale du département et l'opérateur de la plate-forme d'accompagnement des ménages à l'hôtel (près de 13 000 personnes mises à l'abri à l'hôtel dans le département). Ce dernier service, à lui tout seul, représente près de 70 postes. Ce qui a conduit l'association à trouver de nouveaux locaux, à Rosny-sous-Bois, et à renforcer significativement son siège administratif, notamment par la création de deux postes distincts de DAF et de DRH.

Indépendamment de la crise sanitaire et de l'évolution des politiques publiques, Interlogement93 a mené d'autres projets tout au long de l'année. Elle a repris en particulier son travail de refonte du projet associatif, dans un processus qui aboutit lors de cette Assemblée générale, et qui a associé toutes les parties prenantes : adhérents, salariés, personnes accompagnées, partenaires, pouvoirs publics, administrateurs. Merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour nous donner des repères pour les années à venir. Une révision des statuts est également à l'ordre du jour mais essentiellement pour permettre la dématérialisation des instances... 2021 s'est enfin achevée sur une bonne nouvelle puisque l'ARS a retenu Interlogement93 pour la mise en œuvre d'une Équipe Mobile Santé Précarité (EMSP).

Nous pouvons le constater : l'année 2021 aura apporté son lot de transformations et de contraintes pour notre association. Une nouvelle fois, serais-je tenté d'ajouter tant les bouleversements se succèdent dans notre secteur d'activité. C'est l'occasion pour moi de remercier très chaleureusement toutes nos équipes qui s'impliquent sans compter dans l'activité d'Interlogement93 et font valoir les spécificités de ce territoire auprès de tout notre environnement. De même, je remercie l'ensemble du réseau et, en particulier, les membres du conseil d'administration qui prennent le temps nécessaire pour assurer la gouvernance d'Interlogement93. Pour 2021, alors qu'ils viennent d'achever leurs mandats, je voudrais remercier en particulier MM. Bernard Moulin et Jean Souleyreau, qui ont été administrateurs depuis la création de l'association ou presque, témoins privilégiés des crises et des évolutions qu'elle a connues !

L'année qui vient, déjà bien entamée au moment de notre assemblée générale, ne sera pas de tout repos non plus. Quel que soit le résultat des élections en cours, il faut

continuer à nous mobiliser pour que des logements abordables soient mis en production, condition sine qua non au désengorgement du dispositif d'hébergement, pour que le rééquilibrage territorial en Ile-de-France se concrétise. Car il ne suffit pas, pour créer de la mixité sociale, de faire venir des ménages plus favorisés en Seine-Saint-Denis, il faut aussi que les ménages les plus démunis de la région, très présents dans notre département, accèdent au logement, où qu'ils soient situés, sans les piéger artificiellement en Seine-Saint-Denis au nom d'un ancrage originel. Nous espérons aussi obtenir rapidement la fin du dysfonctionnement récurrent que nous observons et dénonçons depuis plusieurs années dans le traitement des dossiers de titres de séjour des personnes accompagnées dans le dispositif d'hébergement. L'impossibilité d'obtenir un rendez-vous à la Préfecture se traduit par la perte du droit au séjour, des allocations auxquelles ils ont droit et la mise à mal du projet d'insertion de ces personnes. En agissant ainsi, l'État dégrade artificiellement la fluidité du dispositif, oblige des ménages par ailleurs prêts au logement à rester dans le dispositif d'hébergement et condamne d'autres ménages à rester à la rue, à l'écart de tout dispositif d'accompagnement.

Nous espérons enfin voir aboutir le processus de revalorisation des métiers de l'humain pour l'ensemble des professionnels du secteur, y compris nos équipes. Interlogement93 ne manque d'ailleurs pas de se mobiliser, pour ses propres professionnels, comme pour ceux de nos adhérents, et compte de façon active le nombre des membres du collectif interfédéral francilien mis sur pied au début de l'année 2022. Cette revalorisation sera pour nos équipes la juste reconnaissance de leur contribution à la construction d'une société plus solidaire, une reconnaissance en tout cas plus tangible que les remerciements que je leur adresse cependant bien volontiers ici au nom du conseil d'administration tout entier.

GÉRARD BARBIER
Président

Introduction générale

La crise sanitaire a de nouveau impacté le fonctionnement de notre association en 2021. Les vagues successives de Covid-19 nous ont imposé des rythmes de travail et de présence auxquels nous n'étions pas préparés il y a encore quelques mois. L'expérience de l'année 2020 nous a permis de maintenir un niveau d'activité et d'engagement des salarié-e-s dans leurs missions qui est remarquable. La lecture du Rapport d'activité en est la meilleure démonstration. Je tiens d'ailleurs à saluer et à remercier dès à présent l'ensemble des équipes de l'association pour la qualité de leur travail auprès des ménages qui n'ont pas été épargnés par la crise.

En 2021, sous l'impulsion de la politique annoncée à la création du Service Public de la Rue au Logement, le rôle et l'organisation du SIAO a continué de faire débat. Confrontés à l'annonce récurrente de la régionalisation de cette mission de service public ou au choix d'un statut unique type GIP (groupement d'intérêt public) pour le porter, nous avons œuvré pour défendre un modèle d'actions départemental. Celui d'un SIAO intégré fort bien ancré sur son territoire. Les réunions régulières organisées à l'échelle du Groupement Francilien de Régulation Hôtelière (GFRH) montrent la volonté de l'ensemble des SIAO franciliens de mieux coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs.

Les préconisations de la mission IGAS (Inspection générale des affaires sociales) que nous avons reçues au mois de mars 2021 sont rassurantes car elles vont dans ce sens. La mission révèle cependant des disparités de pratiques importantes à l'échelle de l'Ile-de-France. Ces différences de pratiques remettent en question l'équité de traitement des personnes qui font appel à nos services en l'Ile-de-France. La mission IGAS nous interpelle collectivement, y compris les pouvoirs publics, sur la responsabilité de cette iniquité de traitement. Interlogement93, devenu administrateur du GFRH, a la responsabilité d'animer les débats et les travaux qui conduiront à construire un cadre de référence commun à l'ensemble des SIAO de la région en 2022.

Depuis deux ans, en collaboration avec DELTA, nous avons pu mettre à l'abri des milliers de personnes sans solution d'hébergement et trop souvent devenues invisibles. En concertation avec les services de l'Etat, nous avons pu maintenir de nombreuses places ouvertes pour les campagnes hivernales 2019/2020/2021. Plus

de douze mille personnes ont été hébergées chaque jour à l'hôtel en 2021. Face à la volonté politique affichée de réduire le nombre de nuitées hôtelières, nous avons interpellé publiquement les autorités et nous avons fait part de nos craintes face au niveau important de demandes d'hébergement non pourvues. Cette interpellation a permis l'intervention directe de la ministre chargée du Logement, Mme Emmanuelle Wargon, qui lors de sa visite dans nos locaux a mesuré les besoins spécifiques de notre territoire.

Nous sommes inquiets du fait des annonces de fermeture prochaine de certains hôtels ou de sites « hivernaux » qui ne seront pas tous pérennisés. Nous serons vigilants à ce que les ménages qui seront réorientés le soient vers des lieux d'hébergement pérennes, adaptés à leurs situations et sur les territoires de leur choix.

L'organisation du travail de la direction des dispositifs d'accompagnement des ménages va continuer d'évoluer en 2022. L'installation de la Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel (Pash) dans des locaux adaptés à son activité à Rosny-sous-Bois permet d'accueillir et d'accompagner les ménages dans de meilleures conditions. La plateforme a déjà rencontré un quart des ménages en 2021. Elle développe son activité et continue de défendre une organisation particulière au niveau régional, en soutenant la démarche d'évaluation rapide et systématique des personnes qui vivent à l'hôtel. Nous devons encore recruter de nombreux salarié-e-s pour répondre à notre ambition de départ, l'accompagnement de tous les ménages qui ne bénéficient pas déjà d'un suivi social stable.

D'autres dispositifs souffrent du manque de professionnels disponibles. Nos dispositifs d'accompagnement dans le logement (Solibail, AVDL...) sont financés au nombre de mesures et de suivis réalisés. Sans le nombre de salarié-e-s suffisant pour accompagner les ménages concernés, et sauf à épuiser les équipes en place, nous ne pouvons plus augmenter notre niveau d'activité et nous ne réalisons pas nos objectifs. Cette situation génère des déficits importants que l'association doit assumer seule pour le moment.

En 2022, l'ensemble des acteurs du dispositif Solibail, qui rencontre également des difficultés financières, demandera à la DRIHL Siège de revoir les conditions de

gestion et de portage des risques financiers de ce dispositif. Concernant les mesures AVDL, et face aux tensions liées à la pénurie de travailleurs sociaux, les objectifs non atteints seront répartis sur les deux prochains exercices.

En dépit des annonces de l'Etat pour mettre en œuvre la stratégie nationale du Logement d'Abord, et à l'issue d'un comité de pilotage réunissant l'ensemble de nos partenaires au mois de juin 2021, nous avons appris que notre action « Logement d'Abord » n'aurait pas de suite immédiate. Les acteurs concernés ont jugé les résultats « encourageants », dans un certain nombre de domaines « plutôt exemplaires », les bailleurs en tête. Depuis cette date, nous avons déployé tous les moyens pour défendre les résultats et la poursuite du dispositif Logement d'Abord dans notre département. A ce jour, nous avons obtenu la poursuite de nos conventions avec le Département et les services de l'Etat jusqu'à la fin de l'exercice 2022.

L'association continue de développer ses activités dans le cadre d'une organisation qui s'est mise en place en début d'année 2021. Le choix de l'agence régionale de santé (Ars) de confier la gestion d'équipes mobiles « Santé Précarité » renforce le rôle de coordination confié à Interlogement93. Les discussions récentes avec la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) ouvrent également de nouvelles perspectives de travail pour 2022.

Reste à exprimer la satisfaction d'avoir pu organiser à nouveau quelques événements publics l'année passée. Les lieux de rencontre habituels entre les professionnels du secteur, qui font la richesse de notre réseau d'associations, sont restés trop rares depuis deux ans. Le travail entamé sur le projet associatif d'Interlogement93 sera sans doute l'occasion de créer plus de liens avec nos partenaires du territoire.

L'animation du réseau des associations et des professionnels qui le composent restera une priorité majeure pour 2022. Nous devons travailler davantage les outils de communication à distance, investir les réseaux sociaux, et dès que le contexte sanitaire le permettra, organiser des événements publics et des lieux de débat, redynamiser notre projet de participation des personnes

accompagnées dans le réseau à nos réflexions pour l'avenir et éviter le repli sur soi qui souvent s'impose dans les crises que nous traversons.

Enfin, notre association devrait compter 200 salarié-e-s si l'ensemble des postes nécessaires au fonctionnement de nos services étaient occupés. Ces derniers mois, nous avons exprimé publiquement nos craintes vis-à-vis des difficultés de recrutement de professionnels de l'action sociale et médico-sociale. Interlogement93 a participé à chaque fois que nécessaire aux débats et aux manifestations publiques qui rappellent la nécessité absolue de revaloriser nos métiers. L'association est en première ligne en 2022 pour soutenir l'attractivité de notre secteur d'activité, tout comme la revalorisation des salaires « des oubliés du Segur ». Nous attendons maintenant des engagements forts de la part des pouvoirs publics.

PHILIPPE AVEZ
Directeur Général

Gouvernance de l'association

4 réunions en bureau
8 conseils d'administration en 2021

Assemblée générale - 18 juin 2021 à l'ACSC Cité Caritas Montreuil

ASSOCIATIONS ACCOMPAGNANT OU HÉBERGEANT DES ADULTES DE PLUS DE 26 ANS

Nadia AMEUR / **AURORE**
Marthe YONH / **CITÉS CARITAS - CITÉ MYRIAM**
Brahim OUADAH / **EMMAÛS SOLIDARITÉ**
Florence GIANCATARINA / **FRANCE HORIZON**
Farida BENABI / **GROUPE SOS SOLIDARITÉS**
Gérard BARBIER / **HÔTEL SOCIAL 93**
Virginie-Marie CHASTAGNER / **LA SAUVEGARDE 93**
Armand NZOULOU / **LE REFUGE**
Marie-Christine MOURGUE / **SOS FEMMES 93**

ASSOCIATIONS ACCOMPAGNANT OU HÉBERGEANT DES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

Aurélié BILLAUD / **ALJT**
Laurence NOMINET / **AEPC CONCORDE**
Marie PELLIEUX / **AMICALE DU NID**
Juliette FOUCHÉ / **ASMAE LA CHRYSALIDE**
Sophie TESSAUD / **AVVEJ**
- / **DEVENIR**
Marie-Laure ECOTO / **EMPREINTES - SECTEUR 93**
Jean-Claude CORAZZA / **ESSOR 93**
Antoine BEAUFORT / **FONDATION A. GLASBERG**

PERSONNES PHYSIQUES

Patrice FLEURY
Patricia LÉGER

MEMBRES DU BUREAU

Gérard BARBIER / **PRÉSIDENT**
Patricia LÉGER / **VICE-PRÉSIDENTE**
Patrice FLEURY / **SECRÉTAIRE - SECRÉTAIRE ADJOINT**
Juliette FOUCHÉ / **TRÉSORIÈRE**
Marie-Laure ECOTO / **TRÉSORIÈRE ADJOINTE**
Jean-Claude CORAZZA / **SANS FONCTION**
Armand NZOULOU / **SANS FONCTION**

Ressources Humaines et Budget

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

L'année 2021 a été marquée par plusieurs chantiers au sein d'Interlogement93. Parmi les plus emblématiques, nous pouvons citer l'actualisation du projet associatif et la mise en place de la Pash, laquelle a nécessité le déménagement d'une partie des équipes à Rosny-Sous-Bois. L'accroissement et la diversification des activités ont entraîné l'arrivée de nouveaux professionnels sur le terrain comme au siège, qui se sont investis de manière pleine et entière dans leurs missions. C'est l'ensemble des salariés d'Interlogement93 que nous saluons ainsi pour la qualité de leur travail et sans lesquels ces nouveaux projets n'auraient pas pu être menés. Nous remercions tout particulièrement la direction financière pour le travail important qui a été fourni dans la reprise des comptes et la mise en place d'un suivi budgétaire régulier et extrêmement rigoureux. Cette méthodologie a demandé un investissement en temps et en énergie important en 2021 mais il permet aujourd'hui d'avoir une vision claire de la situation financière, et ainsi un pilotage financier plus fin. C'est cette tenue des comptes au plus juste, couplée à une synergie entre les services d'Interlogement93 œuvrant à une mise à jour de leurs données d'activité régulière, qui nous permettra, les années à venir, de mieux appréhender les résultats financiers d'une année sur l'autre. En effet, 2021 s'est clos par un déficit de 196 337 euros dont 228 008 euros imputables au dispositif Solibail principalement à la suite d'un reversement de la subvention 2020 pour 164 438 euros et 25 788 euros à des mesures AVDL non réalisées. Le dispositif Solibail fonctionne sous mode de subvention anticipée d'une année sur l'autre. Les objectifs 2020 n'ayant pas été atteints, une grande partie de la subvention a été reprise en 2021, générant l'essentiel du déficit constaté en 2021. Les objectifs 2021 ayant globalement été atteints sur ce dispositif, les résultats de l'année 2022 ne devraient pas suivre la même voie. Le dialogue de gestion, la confiance de nos financeurs, le travail mené en interne par l'équipe en place et une gouvernance attentive aux questions financières permettront à l'association, en 2022, de mesurer les risques et de mettre en place des actions correctives, évitant ainsi le renouvellement de ce déficit et assurant le développement de l'association et de ces projets pour de nombreuses années encore.

Juliette Fouché, trésorière d'Interlogement93

LES FINANCEURS

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT D'ILE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT -UNITÉ DÉPARTEMENTALE SEINE-SAINT-DENIS

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

FONDS NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

ACTION LOGEMENT SERVICE

FRANCE RELANCE

LE PERSONNEL

**151 SALARIÉS ET
3 STAGIAIRES***
145,44 ETP*

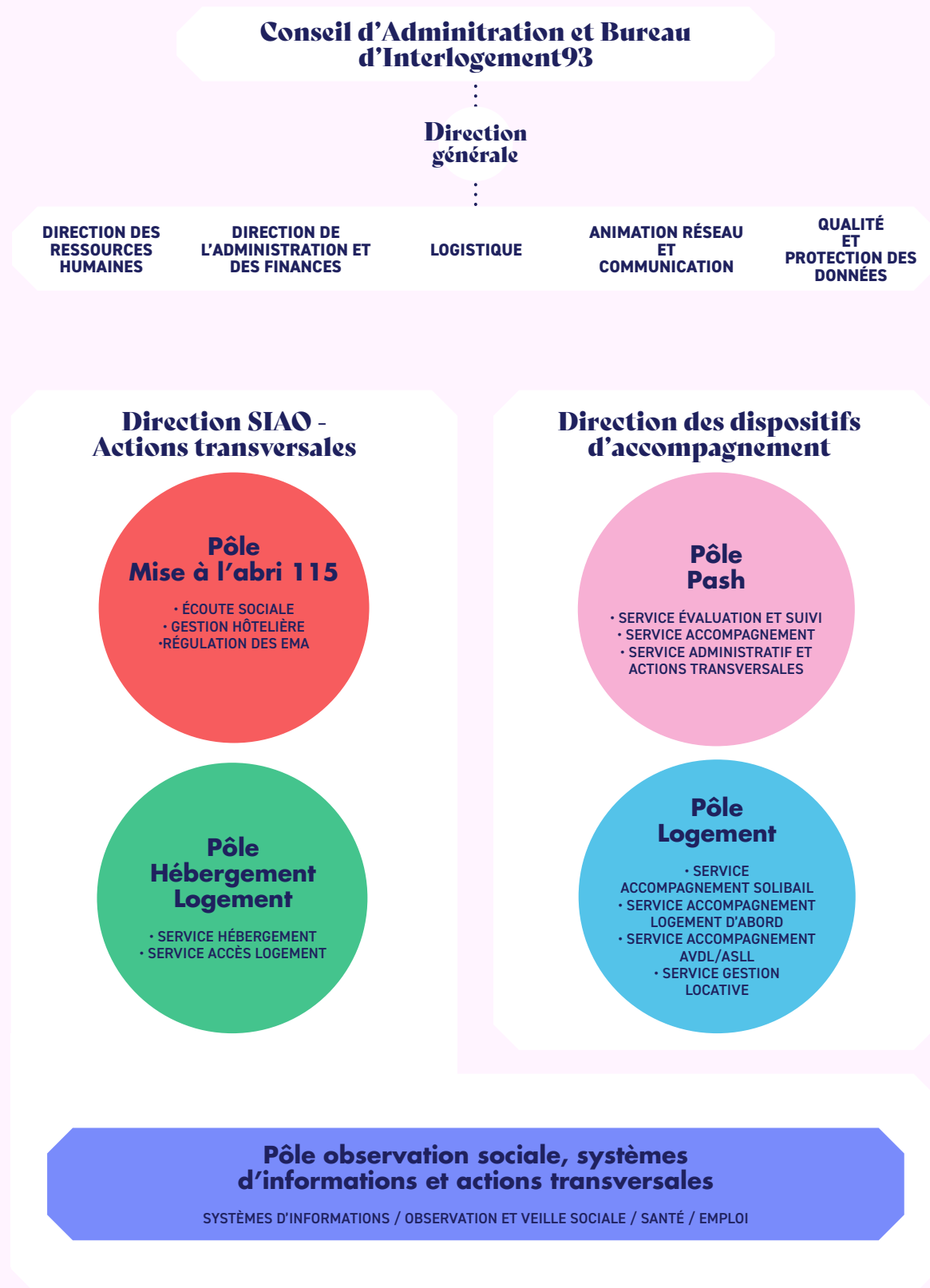
Chiffres Clés 2021

PRODUITS D'ACTIVITÉS :
11 510 210 €

SUBVENTIONS :
9 520 940 €

PRESTATIONS :
1 989 270 €

Organigramme



Représentation

LA CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

En tant qu'association défendant les personnes en situation d'exclusion par le logement mais aussi qu'opérateur du SIAO 93, Interlogement93 est partie prenante des espaces inter-institutionnels mis en place par les politiques publiques. Aux côtés des services de l'Etat, des collectivités locales, des bailleurs sociaux, d'autres associations et représentants des usagers, Interlogement93 contribue à la mise en œuvre de politiques locales et dispositifs destinés à faciliter l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus fragiles.

CONFÉRENCES INTERCOMMUNALES DU LOGEMENT (Cil):

Les positions défendues par Interlogement93 dans les 4 Cil du territoire, aussi bien lors des groupes de travail liés à la cotation des demandes (PPGDID) que des assemblées plénières, concernent principalement le public du SIAO et la priorité que nous souhaitons voir accorder à ces demandeurs dans le cadre des obligations de relogement des collectivités (lois Elan et Egalité-Citoyenneté).

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES SIAO

COMITÉ RÉGIONAL HÉBERGEMENT LOGEMENT (CRHH) ET COMITÉ RESPONSABLE DU PDALHPD:

L'association siège au bureau du CRHH, participe activement aux réunions plénières et s'implique aussi dans la commission ALHPD. Le Comité responsable du PDALHPD n'a quant à lui pas été réuni depuis 2019.

COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS (CCAPEX)

COMMISSION DE MÉDIATION DALO (Comed)

GROUPEMENT FRANCIILIEN DE RÉGULATION HÔTELIÈRE (GFRH):

Les SIAO franciliens ont constitué en 2019 un GCSMS visant à piloter collectivement la gestion de la réservation hôtelière via un organe unique : Delta du Samu social de Paris. En 2021, Interlogement93 en a été désigné administrateur. Le périmètre de réflexion et d'intervention du GFRH s'est étendu à d'autres champs que la seule réservation hôtelière en 2021 et ses membres souhaitent aujourd'hui le faire évoluer sur un groupement des SIAO franciliens.

OBSERVATOIRE FRANCIILIEN DES PERSONNES À LA RUE ET HÉBERGÉES (Ofpruh):

L'action de l'Ofpruh en 2021 aura principalement concerné la préparation de « La Nuit des Maraudeurs ». Cette opération de dénombrement des personnes à la rue une nuit donnée se distingue de « La Nuit de la Solidarité » parisienne dans la mesure où les moyens mobilisés ne permettent pas une approche exhaustive.

LA PARTICIPATION AUX RÉFLEXIONS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Représentation au sein des Conseils d'administration de fédérations associatives et professionnelles :

• Adil-93 • Affil • C2DI • Fédération des acteurs de la solidarité IDF

Représentation au sein d'organismes publics :

• CCAS de Saint-Denis (depuis 2020) • Conseil de surveillance de l'EPS Ville-Evrard • CALEOL de Montreuil Habitat

Participation à des groupes de travail inter-associatifs :

• Groupe de travail équipes mobiles/Samu sociaux de la Fas • Groupe d'appui national 115/SIAO de la Fas • Comité de veille Dallo • Groupe d'appui national Santé de la Fas • Groupe d'appui régional Santé de la Fas IDF • Commission Hébergement Urgence Logement (CHUL) de la Fas IDF

Le réseau d'Interlogement93

EN 2021, INTERLOGEMENT93 COMPTE 42 ASSOCIATIONS MEMBRES DU RÉSEAU.

ADEF

L'ADEF, acteur associatif du logement accompagné gérant 9 établissements en Seine-Saint-Denis, propose des solutions de logement prêt-à-vivre, principalement au sein de résidences sociales, à des personnes n'ayant pas directement accès à un logement pérenne ou à la recherche d'un logement temporaire. Le soutien des parcours résidentiels, l'accès aux droits et la qualité de vie des personnes logées sont au cœur de son projet.

ADEPT

L'Adept agit depuis 1969 auprès des Tsiganes/Gens du voyage dans l'objectif de permettre la reconnaissance de leurs besoins en habitat et promouvoir leur création. Pour cela, elle a développé des actions d'insertion sociales diversifiées. Elle est agréée Centre Social par les CAF du 93 et de Paris, ainsi qu'au titre de l'accompagnement social et l'ingénierie sociale, notamment dans le cadre de la référence RSA sur le 93.

AEF 93/94

Issue de l'Association nationale d'entraide féminine, l'association propose 3 services d'hébergement dans le 93 à travers un foyer de jeunes filles, un service d'accompagnement de jeunes majeures (18 places) et une Mecs à Montreuil (14 places mixtes jeunes mineurs) ainsi qu'un service de placement à domicile à Rosny (Adophé – famille et enfant 60 mesures).

AEPC CONCORDE

AEPC Concorde accueille et accompagne les enfants et adolescents orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance du 93 et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elle est dotée de plusieurs Mecs, de divers services (semi-autonomie, Adophé, accueil des mineurs non accompagnés), d'un atelier de jour avec atelier scolaire et restaurant pédagogique, d'un dispositif d'accueil personnalisé dédié aux jeunes en très grande difficulté et de 2 structures d'urgence.

AISPJA

La mission locale d'Aubervilliers est un organisme chargé d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle (emploi, formation...). Elle propose également une offre de services diversifiée et gratuite aux entreprises souhaitant être accompagnées dans leur processus de recrutement : stage, emploi, alternance, contrats aidés, dispositifs d'aides à l'embauche, etc.

ALJT

L'ALJT accueille, loge et accompagne les jeunes à travers un accompagnement individuel et des actions collectives sur les thèmes du logement, de l'emploi, de la citoyenneté, de la santé, de la culture et des loisirs pour offrir les clés d'une autonomie complète. Dans le 93, l'association compte 6 Résidences Jeunes Travailleurs de 18 à 25 ans et 3 Résidences pour Jeunes Actifs en Mobilité de 26 à 32 ans.

ALTERALIA

L'association gère des établissements de type résidences sociales pour jeunes travailleurs et des lieux de restauration à destination des usagers. L'association propose un accompagnement social et/ou professionnel dans le cadre de l'hébergement.

AMICALE DU NID 93

L'Amicale du Nid est une association qui s'engage auprès des personnes en situation de prostitution ou victime de proxénétisme. L'antenne du 93, à travers ses 5 pôles, les accompagne dans la réinsertion au logement et à l'emploi en complément d'une prise en charge globale des traumatismes. Elle offre un hébergement et un accueil d'urgence aux femmes et enfants en grande précarité et/ou victimes de violences conjugales.

ASMAE LA CHRYSALIDE

La Chrysalide est un établissement géré par l'association Asmae-Sœur Emmanuelle situé à Bobigny. Il est constitué d'un centre maternel de 19 logements et d'une crèche familiale de 29 places. Il accueille des mères entre 18 et 25 ans accompagnées de leurs enfants de moins de 3 ans. Ses missions relèvent de la prévention et de la protection de l'enfance (soutien à la relation mère enfant) et de l'insertion.

ATD QUART MONDE

ATD Quart Monde a pour but d'éradiquer la misère pour permettre à tous et toutes de vivre à égale dignité. Le Centre de Promotion Familiale d'ATD Quart Monde à Noisy le Grand est un CHRS accueillant des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans et proposant un accompagnement global social et culturel à chaque membre qui les compose. Un accent important est mis sur les questions de parentalité et de vivre ensemble.

AUORE

Organisée autour de 3 missions - hébergement, soin et insertion - l'association Aurore déploie différents services dans le 93 : dispositifs d'urgence et d'hébergement, de logement accompagné, de soin (addiction et maladies chroniques), d'insertion par l'emploi et le travail pour les personnes en situation de handicap, de formation et d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile ainsi que de mineurs non accompagnés.

AVVEJ

L'AVVEJ est une association francilienne de protection de l'enfance. Dans le 93, l'association compte 3 établissements : le SIOAE 93, un service de milieu ouvert (AEMO-AED, MJIE) à Bobigny, Rencontre 93, un établissement qui comprend des services d'hébergement (SAUD, Mecs) et des services de jour (Club Parents, Espace Petite Enfance...) à Saint-Denis, et Le Prélude, un centre maternel de 51 places d'accueil en diffus à Montreuil.

CAP À CITÉ

Cap À Cité est une association de prévention spécialisée intervenant auprès des jeunes en difficulté dans plusieurs quartiers des municipalités de Bobigny, Bondy, Drancy et Rosny-sous-Bois. Elle travaille à prévenir la marginalisation et à favoriser l'insertion de mineurs, de jeunes majeurs et de leurs familles.

CASP / ARAPEJ 93

Le CASP accueille et accompagne vers l'autonomie les publics précaires de façon inconditionnelle en CHU et CHRS collectifs ou en logement diffus. L'association a la spécificité d'accueillir des personnes sortants de prison ou ayant un passé carcéral. Le CASP ARAPEJ développe des permanences juridiques individuelles pour lever les freins à l'autonomie. Des actions collectives sont réalisées sur l'accompagnement à vivre dans un logement.

CITÉS CARITAS

La branche hébergement 93-94-95 de Cités Caritas regroupe les dispositifs d'accueil et d'hébergement des Cités « Myriam » et « Escalade Sainte-Monique » implantées depuis plus de 30 ans sur le territoire francilien. Les activités s'inscrivent dans une démarche proactive de soutien des populations vulnérables et répondent de manière inconditionnelle au SIAO pour accueillir et mettre à l'abri des personnes en situation de vulnérabilité sociale.

COALLIA

Coallia est une association créée en 1962 qui agit dans les domaines du logement accompagné, de l'hébergement social, de l'accompagnement socio-éducatif et de la formation auprès des populations immigrées ou réfugiées, des publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et des personnes âgées ou handicapées. Dans le 93, Coallia gère 17 résidences sociales, 2 FTM, 1 SPADA, 2 CADA, 2 HUDA et 1 CPH.

DEVENIR

L'association Devenir a pour mission la protection des mineurs et jeunes majeurs rencontrant des difficultés familiales et une insertion sociale difficile, en collaboration étroite avec les services de l'ASE. Forte de ses 3 établissements (Mecs, SAUD et Service de suite), l'association place également l'accès au logement au cœur du travail éducatif autour et avec le jeune.

DROIT D'ENFANCE / LES NOUVEAUX CÈDRES

Droit d'enfance est une fondation de protection de l'enfance qui accueille et accompagne au quotidien des enfants de la naissance à 21 ans et des familles confrontées à des difficultés sociales et familiales. En Seine-Saint-Denis, la fondation gère une Mecs, un service de semi-autonomie et un service de placement à domicile intervenant sur 5 communes.

EMMAÛS ALTERNATIVES

L'association Emmaüs alternatives aide les personnes en situation de grande précarité et prône des valeurs d'entraide. Ses missions sont très diverses : accompagnement des personnes veillant au respect de leurs droits et leur reconnaissance, services d'accompagnement, d'hébergement et d'insertion par l'activité économique et l'accès au logement, ventes d'objets et de vêtements, dons alimentaires et matériels, etc.

EMMAÛS SOLIDARITÉ

Emmaüs Solidarité accompagne les personnes en situation de précarité, quels que soient leurs origines et leurs parcours : personnes à la rue ou ayant subi des ruptures sociales ou familiales, migrants en situation d'exil. Avec 157 places dans le 93, l'association accueille des familles et personnes isolées en CHU familles, au CHRS Prost, en Altho, aux pensions de famille Berger, Jean Jaurès et Courvilliers.

EMPREINTES

Le Secteur Seine-Saint-Denis de l'Association Empreintes à Saint-Ouen regroupe 6 dispositifs : un Centre Mère et Enfants de 75 places, 117 places pour des Mineurs Non Accompagnés, 31 places pour l'Altho, 89 places pour le CHU, 22 places pour les Pré-Post Maternité et une cuisine solidaire à Pantin. Pour les missions, 60 professionnels et 130 logements en diffus sont mis à dispositions pour les personnes accompagnées.

ESSOR 93

L'association Essor 93 héberge et accompagne le public issu de la protection de l'enfance à partir de 18 ans grâce à un service d'insertion et différents logements et gère un dispositif Altho. Engagé dans différents réseaux et le collectif « Cause Majeur ! », l'association milite pour un accompagnement obligatoire jusqu'à 25 ans et le strict respect des nouvelles orientations législatives, comme la fin des sorties sèches.

FRANCE HORIZON

En Seine-Saint-Denis, France Horizon déploie 8 dispositifs comprenant notamment un CHRS, un service AVDL, un centre de stabilisation, deux CHU et un Altho. Auprès des publics accueillis – familles, femmes victime de violence, mères isolées, personnes seules... – les hébergements et accompagnements déployés répondent à deux objectifs : permettre un accès à des conditions de vie dignes et construire l'autonomie sociale de chacun.e.

FONDATION A. GLASBERG

Le COS Les Sureaux est un établissement de la Fondation COS Alexandre Glasberg qui a ouvert en 1967 à Montreuil. Via 212 places en hébergement diffus comme en collectif, il accueille en mixité des demandeurs d'asile au sein du CADA et des jeunes isolés de 18 à 35 ans au sein du CHRS. Les objectifs des 21 professionnels sont de tisser du lien avec et autour de la personne, de préserver sa dignité et favoriser son autonomie.

GRAJAR 93

Le GRAJAR 93 est une Association de Prévention Spécialisée. Implantée depuis 1979 sur les quartiers d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc Mesnil et Dugny, ses équipes d'éducateurs spécialisés et d'accompagnants sociaux interviennent au cœur des réalités de vie des jeunes de 11 à 25 ans et auprès de leurs familles afin de les accompagner dans l'accomplissement de leurs projets de vie.

GROUP'AISSE

L'association GROUP'AISSE est une structure d'hébergement temporaire pour un public en voie d'insertion socio-professionnelle avec adhésion à un suivi social.

GROUPE SOS SOLIDARITÉS

L'Antenne Logement Accompagné du Groupe SOS Solidarités basée à Pantin déploie son action sur le territoire du 93 et du 77 à travers le dispositif Solibail et le dispositif Prélude 93. L'enjeu majeur de ces dispositifs d'intermédiation locative est de développer l'autonomie des personnes accompagnées, afin qu'elles accèdent à terme à un logement pérenne de droit commun.

HÔTEL SOCIAL 93

Hôtel Social 93 lutte contre l'exclusion liée à la rupture de logement ou d'hébergement, à l'errance et à l'habitat indigne à travers des services de premier accueil (centre d'accueil de jour, Samu Social 93), des centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion, des logements adaptés (maison relais, résidence sociale) et des services d'accompagnement vers et dans le logement de ménages non hébergés.

IKAMBERE

Fondée en 1997 par Bernadette Rwegera, l'association Ikambere accompagne des femmes en situation de précarité vivant avec une maladie chronique (VIH, diabète, obésité, hypertension artérielle) vers l'autonomie grâce à une prise en charge globale. Ikambere mène également des actions « hors les murs » de médiation en santé pour favoriser l'accès aux soins et le dépistage des personnes les plus éloignées du système de soins.

LA MAIN TENDUE

La Main Tendue a commencé par proposer des soins au public d'Aubervilliers en très grande pauvreté, puis a intégré dans ses services la lutte contre l'alcoolisme et le soutien social aux familles. Confrontée à des demandes d'hébergement d'urgence de la part de femmes victimes de violence, victimes de réseaux de prostitution, de SDF... l'association a développé une réponse spécifique en plus de l'accueil d'un public large.

LA MARMITE

La Marmite, association de solidarité locale, offre au sein de son accueil de jour les services répondant aux besoins de première nécessité et une médiation sociale/santé à des personnes en situation de grande exclusion. Elle permet aussi à des personnes éloignées de l'emploi de participer à cette action de solidarité via un chantier d'insertion en restauration.

LA SAUVEGARDE 93

Les trois principales missions de la Sauvegarde 93 sont la protection de l'enfance et de l'adolescence, le traitement et la prévention de la délinquance et l'aide au logement. L'association mène des actions éducatives en milieu ouvert, opère des placements familiaux chez des assistants familiaux salariés, accueille des adolescents en rupture ou situation de danger familial, accompagne les familles menacées d'expulsion, etc.

LE CHANTIER D'INSERTION DES RESTOS DU CŒUR

Les chantiers d'insertion des Restos du cœur du 93 comprennent le Jardin du Cœur de Montreuil, l'entrepôt logistique (préparateurs de commandes, caristes) à Villepinte et le chantier de rénovation de logements/second oeuvre à Montreuil. En plus du suivi autour de l'emploi, les enjeux de cohésion sociale font partie des éléments centraux dans la (re)construction d'une estime de soi et d'un projet de vie.

LEDA ALJM

Les Espaces D'Avenirs (LEDA) gère le centre mères-enfants et pères-enfants Accueil Logement Jeunes Mères (ALJM). L'association accueille les familles sur le territoire de Plaine Commune principalement : hommes ou femmes, mineur·e·s, majeur·e·s, en situation régulière ou irrégulière, femmes enceintes et/ou avec au moins un enfant de moins de 3 ans, public avec des pathologies somatiques, psychiques, psychiatriques ou en situation de handicap, sous-main de justice.

LE REFUGE

Le Refuge Pantin est au service des personnes en situation de grande précarité. L'association propose des services appropriés en fonction de la situation de chacun à travers 3 établissements : un centre d'hébergement d'urgence, une pension de famille et un accueil de jour. Tous sont reçus de manière inconditionnelle pour le petit déjeuner, une collation, une douche, utiliser une machine à laver, la bagagerie, etc.

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Depuis 1946, les petits frères luttent contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies. L'association recrée des liens leur permettant de reprendre goût à la vie et faire partie du monde qui les entoure. Vivre tout simplement. Elle incite la société à changer de regard sur la vieillesse, témoigne, alerte et favorise l'engagement citoyen.

MÉTABOLE 93

Métabole accueille des adolescents et jeunes adultes en souffrance psychique, présentant des troubles du comportement et de la conduite de la personnalité. L'accompagnement psychosocial est réalisé par un psychologue clinicien. Les modes d'accueil : Mecs (5 nuits par semaine en petit collectif et 2 nuits en studio, pour une préparation progressive à l'autonomie) ou hébergement en studio avec des places en FTJ pour les plus fragiles.

RUES ET CITÉS

Rues et Cités, fondée en 1974, a été pionnière de la prévention spécialisée. Aujourd'hui, elle porte deux secteurs distincts mais complémentaires pour le public jeunes et adultes : un service de prévention et un pôle d'activités départemental emploi/insertion/formation. Le service de prévention porte deux axes de travail spécifiques : l'accompagnement des Roms et des actions pour les jeunes filles en danger.

SECOURS CATHOLIQUE

En Seine-Saint-Denis, les 22 équipes locales viennent en aide aux personnes en situation de précarité grâce à différentes actions : accueils de jour, domiciliations administratives, cours de français, accompagnements dans les démarches, aides financières, boutique solidaire, épicerie sociale, aide au départ en vacances, ateliers artistique, accompagnement à l'emploi, permanences d'accès aux droits des étrangers, etc.

SOLIIHA EST PARISIEN

SOLIIHA Est parisien est une association pluridisciplinaire de 50 collaborateurs qui œuvre depuis plus de 60 ans à l'amélioration de l'habitat en Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Ses 20 travailleurs sociaux accompagnent les ménages au relogement dans les opérations de rénovation urbaine, ainsi que dans 6 résidences sociales et 181 logements Solibail gérés par l'association.

SOS FEMMES 93

Les militant.e.s et les professionnel.le.s qualifié.e.s de SOS Femmes en Seine-Saint-Denis œuvrent, ensemble, pour accueillir, écouter, croire, mettre en sécurité, héberger et accompagner les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants co-victimes. Pour prévenir ces violences, l'association spécialisée propose des actions d'information, de sensibilisation, de formation et interpelle les pouvoirs publics.

TAF ET MAFFÉ

L'association Taf et Maffé gère 2 chantiers d'insertion dans des résidences sociales de travailleurs migrants à Saint-Denis et Aubervilliers. Elle salarie chaque année environ 70 personnes sur des contrats d'insertion d'employés polyvalents de restauration. L'association vend les plats à des prix socialement abordables (moins de 5 euros un plat) aux résidents et à toutes les personnes qui viennent dans la résidence.

L'animation du réseau

L'animation du réseau des associations membres favorise la connaissance et la compréhension mutuelle des acteurs locaux de l'hébergement et du logement. Elle contribue à la fluidité de la coopération et du travail partenarial entre les différents acteurs de la lutte contre l'exclusion sociale sur le territoire.

ÉVÉNEMENTS RÉSEAU

Les événements réseau ont repris à partir de septembre. En 2021, ils ont porté sur la santé et l'équipement du logement.

/ LA BANQUE SOLIDAIRE DE L'ÉQUIPEMENT ET ELECTRO-PRESTO

Plusieurs sessions se sont déroulées à la Banque Solidaire de l'Équipement récemment implantée à Aubervilliers afin de faire connaître ce dispositif d'Emmaüs Défi auprès du réseau et de favoriser les orientations. Les personnes en situation de précarité accédant à un premier logement pérenne y sont accueillies et conseillées pour acheter de quoi aménager à tout petit prix leur nouveau logement.

/ MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Afin d'aider les professionnels du social dans l'accès aux droits des personnes en situation de handicap qu'ils accompagnent, Madame Busi, cheffe du bureau de l'évaluation adulte de la MDPH 93, est venue exposer comment bien remplir un dossier MDPH.

/ PERMANENCES D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (PASS)

Sandrine Zogba et Laurent Duchateau, des PASS hospitalières de Delafontaine et de Ville Evrard ainsi que Madame Mazoyer, cheffe de projet « accès aux droits et aux soins » de la PASS de ville de Saint-Denis, sont venus exposer les missions et le fonctionnement de ces dispositifs qui facilitent l'accès aux soins des personnes démunies et les accompagnent dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

LANCEMENT DEL'ACTUALISATION DU PROJET ASSOCIATIF D'INTERLOGEMENT 93

L'actualisation du projet associatif a été lancée à la rentrée 2021 et est animé par Anne-Laure Joly, consultante chez ALJM Conseil. En misant sur une co-construction large, le projet a déjà réalisé :

-2 ateliers « personnes accompagnées » réunissant en tout 9 personnes

-1 atelier « salariés d'Interlogement93 » proposant une réflexion autour de l'identité et des valeurs de l'association

-1 atelier « mixte » réunissant partenaires, salariés du réseau, personnes accompagnées et adhérents.

Le projet associatif continuera les consultations pour aboutir à un document à proposer lors de l'Assemblée générale de juin 2022.

Participation des personnes accompagnées

JEUX OLYMPIQUES DE LA SOLIDARITÉ

Interlogement93 a participé aux JO de la solidarité lancés par la ville de Saint-Denis le 23 septembre. Nos 2 équipes d'athlètes mixtes « personnes accompagnées / salariées-ées » ont défendu nos couleurs lors de mini tournois de sport au stade de France annexe. Cette expérience a été l'occasion de partager un agréable moment avec des personnes accompagnées dans un cadre ludique et décontracté.

FÊTE DE FIN D'ANNÉE POUR LES ENFANTS À L'HÔTEL

Le 8 décembre, Interlogement93 s'est mobilisé pour les enfants hébergés à l'hôtel en Seine-Saint-Denis en partenariat avec le théâtre Nouveau Cap d'Aulnay-sous-Bois, Carrefour Solidaire, La Rose des Pains & Educ'Axion. Au programme, pièce de théâtre et goûter de Noël avec un cadeau pour chaque enfant.

Plaidoyer

PLAIDOYER AUTOUR DU NOMBRE GRANDISSANT DES DEMANDES NON POURVUES AU 115

En août, le 115 de Seine-Saint-Denis atteint la barre symbolique des 400 demandes non pourvues, allant même jusqu'à plus de 500 en septembre. Dès octobre, une interpellation est envoyée à Madame Mialot, préfète déléguée pour l'égalité des chances, pour l'alerter des conséquences dramatiques du manque de place de mise à l'abri. Interlogement93 souligne que les publics prioritaires - femmes victimes de violences, femmes enceintes et sortantes de maternité, personnes rencontrant des problématiques sanitaires et personnes vieillissantes - ne sont pas épargnés. Une rencontre est alors prévue un mois après, ce qui laisse le temps à la direction d'adresser le courrier d'alerte à Monsieur Mathieu, délégué interministériel à l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL). Entre temps, l'article « Hébergement d'urgence en Seine-Saint-Denis : malgré des places pérennisées, le 115 saturé » sort sur France Inter, suivi le lendemain par l'article « Pénurie de place, 115 saturé » de France 3 Ile-de-France. Ces deux articles sont efficacement relayés sur les réseaux sociaux. Le 25 novembre, Interlogement93 reçoit sur le plateau du 115 Madame Wargon, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement. Résultat : 140 places hivernales ont été dégelées et le plafond de nuitées hôtelières est passé de 12 330 à 12 524, alors même qu'une décrue était prévue pour atteindre 11 840 nuitées.

DIRECTION DES SERVICES INTÉGRÉS DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (SIAO) ET DES ACTIONS TRANSVERSALES

Depuis le 1er janvier 2021, les services opérationnels de l'association sont organisés autour de deux directions distinctes : la direction des dispositifs d'accompagnement et la direction du SIAO et des actions transversales. La séparation de ces deux fonctions résulte d'une attente forte de la Drihl dans le cadre de la mise en œuvre de la Plateforme d'accompagnement social à l'hôtel (Pash) de la Seine-Saint-Denis. Elle doit permettre de recentrer le SIAO sur ses missions légale (Loi Alur), mais aussi de garantir une forme d'indépendance et de neutralité du SIAO vis-à-vis des dispositifs d'accompagnement et de logement portés par l'association.

Certains changements ont aussi été opérés au sein du SIAO. Le pôle mise à l'abri/hébergement a été restreint sur le périmètre du 115, notamment dans l'objectif d'améliorer la qualité de service. La régulation des places d'hébergement a rejoint celle des dispositifs liés au logement dans une logique d'harmonisation des pratiques, de fluidité des parcours et de priorisation des orientations vers le logement. Enfin, le pôle Observation sociale, systèmes d'information et actions transversales (Ossiat) a été étendu au-delà du périmètre du SIAO afin de soutenir l'activité des autres services de l'association sur ces champs très spécifiques.

Direction SIAO - Actions transversales

SIAO

Pôle Mise à l'abri 115

- ÉCOUTE SOCIALE
- GESTION HÔTELIÈRE
- RÉGULATION DES EMA

Pôle Hébergement Logement

- SERVICE HÉBERGEMENT
- SERVICE ACCÈS LOGEMENT

Pôle observation sociale, systèmes d'informations et actions transversales

SYSTÈMES D'INFORMATIONS / OBSERVATION ET VEILLE SOCIALE / SANTÉ / EMPLOI

Mise à l'abri 115



Chiffres Clés 2021

**10 951 RENCONTRES
ENREGISTRÉES**
PAR LA RÉGULATION DES
ÉQUIPES MOBILES D'AIDE

**TEMPS MOYEN
D'ATTENTE DES
APPELS DÉCROCHÉS**
47 MINUTES

**RENCONTRES
CONCERNANT
3 716 PERSONNES
DIFFÉRENTES**

**NOMBRE DE
DEMANDES NON
POURVUES**
87 481

**NOMBRE
D'APPELS REÇUS**
433 390

**NOMBRE DE
DEMANDES EN
PERSONNES**
105 392

**NOMBRE MOYEN
D'APPELS DÉCROCHÉS
QUOTIDIENNEMENT**
360

**NOMBRE DE
DEMANDES
POURVUES À
L'HÔTEL**
8 710

**NOMBRE DE
NUITÉES
HÔTELIÈRES**
4 518 700

**NOMBRE DE
DEMANDES
POURVUES EN
STRUCTURE**
1766

1. L'ACTIVITÉ TÉLÉPHONIQUE
2. LES DEMANDES DE MISE À L'ABRI
3. LES DEMANDES POURVUES
4. LES DEMANDES NON POURVUES
5. LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES D'AIDE
6. LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- SITUATIONS COMPLEXES & CELLULE FIXE
- DISPOSITIF PÉRINATALITÉ
- PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES & SERVICE DE MISE EN SÉCURITÉ (SMS)

INTRODUCTION

L'année 2021 a été marquée par deux dynamiques distinctes et relativement opposées. Le premier semestre a vu se poursuivre un mouvement, entamé en 2020, de mobilisation massive et croissante du dispositif hôtelier pour faire face à l'impératif particulier de mise à l'abri des personnes à la rue durant la pandémie. Le second a davantage été marqué par un ralentissement des orientations, qui s'est traduit par une saturation massive du dispositif, ayant entraîné un niveau de demandes non pourvues sans précédent.

Cette année, l'équipe du pôle mise à l'abri a entamé une période de réorganisation ayant pour objectif d'apporter la meilleure qualité de réponse possible, dans un contexte où les publics se retrouvant en difficultés de logement connaissent des durées d'errance de plus en plus longue avant d'intégrer le dispositif. Ces travaux ont jalonné l'année 2021 et se poursuivent en 2022. Ils portent autant sur la mise en place d'une équipe d'écoutes de nuit que sur une révision de la répartition de l'équipe au cours du cycle, afin de mieux répondre aux besoins identifiés.

Le 115 constitue le premier maillon dans la chaîne qui va de l'accueil d'urgence à la réinsertion sociale. Le 115 assure une mission d'accueil, d'écoute et d'information, de diagnostic et d'orientation ainsi que de contribution à l'observation sociale, en termes de connaissance et d'alerte.

MISSIONS	ÉQUIPES
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une première écoute humaine et attentive aux ménages sollicitant le service 115 par appel téléphonique. • Evaluer et traiter les demandes de prise en charge (danger de rue et 115 de référence, évaluation du degré de vulnérabilité pour prioriser des demandes dans un contexte de saturation des disponibilités, envoi des demandes de prise en charge hôtelière de Delta et orientation en structures assurant une mise à l'abri en période hivernale) • Informer les ménages appelants et les orienter le cas échéant vers les dispositifs sociaux de proximité en fonction des besoins exprimés et repérés (alimentation, suivi social, soin, suivi de grossesse, problématiques administratives, etc.) • Mettre à jour les informations relatives aux situations socio-économiques des ménages appelant pour rechercher des orientations adaptées et/ou organiser une intervention sociale en hôtel selon les problématiques repérées (femmes enceintes ou en maternité sans solution d'hébergement, absence de suivi social, situation de fragilité dont violences, capacité à accéder au logement autonome et aux dispositifs de logement de transition). • Contribuer à la mission d'observation en créant des données statistiques sur la mise à l'abri. 	<p>Équipe des écoutants sociaux 24 ETP encadrés par 4 coordinateurs Présence de l'équipe 7 jours sur 7, 24h sur 24</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réguler des équipes mobiles d'aide, coordonner les équipes terrain et traiter les signalements enregistrés en journée par le service 115 (appels des ménages ou de tiers, mails reçus de partenaires). 	<p>3 postes dédiés à cette activité au sein de l'équipe des écoutants sociaux</p>
<p>Maintenir un lien avec les ménages (ou auprès de leurs référents sociaux) identifiés en grande difficulté à l'hôtel ou dont la situation requiert une attention particulière (notamment en vue d'une éventuelle intervention d'un ou plusieurs partenaires).</p>	<p>2 postes dédiés à cette activité (représentant 1,5 ETP) en complément de l'équipe des écoutants (9h-17h)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Informer des ménages de leurs orientations en hôtels. • Suivre et adapter les prises en charge hôtelières assurées par le 115-93 en lien étroit avec Delta (familles absentes, difficultés remontées par les hôteliers) et des écoutants 115 (doléances diverses des ménages quant à leurs modalités de prise en charge hôtelière) induisant des contacts téléphoniques avec les ménages mis à l'abri. • Traiter les demandes des Pash en lien étroit avec Delta (certificat d'hébergement, changement de composition, changement d'hôtel, problèmes à l'hôtel). 	<p>7,5 ETP 1 coordinateur</p>
<p>Piloter la définition des positionnements institutionnels et la rédaction des procédures de travail</p>	<p>1 cheffe de projet</p>
<p>Encadrer l'équipe</p>	<p>1 responsable de pôle et 1 adjointe</p>

1. L'ACTIVITÉ TÉLÉPHONIQUE

L'année 2021 est caractérisée par une diminution globale des appels reçus en 2021, puis par une légère augmentation du volume au deuxième semestre. Celle-ci est à mettre en lien avec la diminution de solutions de mise à l'abri sur la même période. Une augmentation des appels est constatée à partir du second semestre, en lien d'une part avec la diminution de la mobilisation des nuitées hôtelières, qui intervient dès le mois de juillet, et d'autre part avec l'approche du début de la période hivernale qui proposait traditionnellement des places supplémentaires, notamment pour les publics isolés.

Par ailleurs, la diminution globale du volume d'appels est à mettre en lien avec la forte amélioration constatée de la qualité du service. Le nombre moyen d'appels traités progresse en 2021 de 40% (passant d'une moyenne de 258 en 2020 à 350 en 2021) ce qui favorise la joignabilité du 115, minore la réitération et agit sur le volume. Cette augmentation a aussi une incidence sur la durée d'attente des appels traités qui diminue de 43% passant de 83 minutes en 2020 à 47 minutes en moyenne en 2021.

Ces appels concernent des ménages qui contactent le 115 pour exprimer une demande en lien avec les prestations proposées par les partenaires du 115, une demande de mise à l'abri, ou encore des demandes relatives aux conditions d'accueil pour les ménages qui sont déjà pris en charge.

Ces dernières portent principalement sur :

- L'évolution de leur situation socioprofessionnelle, et le renouvellement de leur demande ;
- La transmission d'un certificat de prise en charge nécessaire pour l'accomplissement de leurs démarches administratives,
- La communication de difficultés diverses, notamment alimentaires.

Malgré le volume élevé de sollicitations et l'impossibilité de répondre à l'ensemble des demandes exprimées, le 115-93 tente d'apporter une réponse qualitative à chacun de ces appels, notamment en transmettant des orientations vers les lieux-ressources du territoire.

Les écoutants peuvent le cas échéant mobiliser une ma-raude afin qu'elle intervienne en soirée auprès du ménage signalé.

Les orientations vers un point de distribution alimentaire ont été fortement développées depuis le début de la crise sanitaire et se sont poursuivies en 2021. La régulation des dispositifs de distribution alimentaire, à destination des ménages pris en charge à l'hôtel est passée de la main du 115-93 à celle de la Pash 93 en fin d'année. L'identification du besoin peut relever des écoutants 115, des intervenants de la Pash 93, mais aussi de partenaires qui bénéficient d'un circuit dédié.

2. LES DEMANDES DE MISE À L'ABRI

Les demandes cumulées de mise à l'abri dépassent un nouveau seuil en 2021 (+40% en nombre de ménages par rapport à 2020).

Après un premier trimestre 2021 en diminution par rapport au précédent, la demande de mise à l'abri croît de façon très importante au 2ème et 3ème trimestre, et reste à un niveau très élevé au 4ème. Cette variation est à mettre en lien avec la saturation du parc de mise à l'abri d'une part et avec le «gel d'orientations sur les places hivernales» initialement ouvertes depuis la fin de l'année 2019 d'autre part. L'exercice 2021 tranche en effet avec le précédent concernant le volume de nouvelles solutions proposées (+3000 nuitées hôtelières et +800 places en structures en 2020) ce qui induit une augmentation des demandes et de leurs réitérations.

138 ménages, soit 289 personnes en moyenne sollicitaient le 115 pour une mise à l'abri chaque jour en 2021. Cette moyenne cache certaines variations des volumes entre les périodes, comme cité précédemment, mais aussi des compositions familiales des demandeurs (ex : doublement de la demande des couples sans enfants entre janvier et décembre).

PROFIL DES MENAGES EN DEMANDE

Chaque jour, en moyenne, 35% des ménages en demande sont des primo-demandeurs (personnes ou ménages réalisant leur 1re demande auprès du 115), soit environ 39 personnes par jour, contre 31% en 2020.

72% des personnes en demande ont réalisé une première demande en 2021, marquant une baisse de plus de 9 points par rapport à 2020 (81%). Cet ensemble représente en 2021 11 732 personnes sur les 15 271 personnes différentes en demande.

Chiffres Clés 2021

L'ACTIVITÉ TÉLÉPHONIQUE

APPELS REÇUS :
1338 EN MOYENNE
QUOTIDIENNE

APPELS TRAITÉS :
360 EN MOYENNE
QUOTIDIENNE

APPELS TRANSFÉRÉS :
51 EN MOYENNE
QUOTIDIENNE

NUMÉROS DIFFÉRENTS ENREGISTRÉS :
574 EN MOYENNE
QUOTIDIENNE

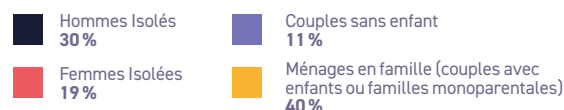
TEMPS MOYEN D'ATTENTE POUR LES APPELS TRAITÉS :
47 MINUTES

LES DEMANDES DE MISE À L'ABRI

PERSONNES DIFFÉRENTES EN DEMANDE :
15 271

MÉNAGES DIFFÉRENTS EN DEMANDE :
8 309

COMPOSITION DES MÉNAGES EN DEMANDE DE MISE À L'ABRI (EN % DES DIFFÉRENTS MÉNAGES EN DEMANDE)



La répartition par typologie des différents ménages en demande reste stable par rapport à l'année dernière. **L'ensemble des ménages sans enfant demeure largement majoritaire pour la seconde année consécutive** (60% contre 40% de ménages avec enfants), confortant l'hypothèse selon laquelle la crise sanitaire a permis de ramener vers le dispositif des publics qui s'en sentaient exclus, tels que les hommes isolés. En effet, la crise sanitaire a entraîné la mobilisation massive de solutions de mise à l'abri (davantage réservé aux familles) pour le public isolé.

Concernant la situation au moment de la demande, 82% des ménages déclaraient être à la rue au moment de leur appel pour une demande de mise à l'abri. Les autres déclaraient sortir de dispositifs médicaux (LHSS / LAM...), de l'hôpital, ainsi que d'autres dispositifs (CADA, structures AHI) ou étaient hébergés chez des tiers. 2105 personnes (soit 14% de l'ensemble des personnes en demande) étaient des enfants de moins de 3 ans, tandis que 5399 étaient des personnes mineures, soit 35%. On observe une légère baisse des demandeurs mineurs en valeur absolue par rapport à 2020 (où ils étaient 3726), mais plus important en pourcentage (36% en 2020). L'âge moyen des femmes majeures était de 34 ans contre 39 pour les hommes majeurs. 374 personnes avaient plus de 60 ans (soit 2%).

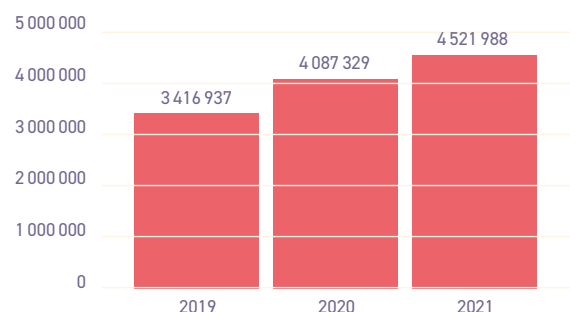
3. LES DEMANDES POURVUES

A. LA MISE À L'ABRI HÔTELIÈRE

Principale interface avec Delta (service de réservation hôtelière à l'échelle de l'Ile-de-France), l'équipe de la Gestion Hôtelière (GH) du 115-93 occupe une place stratégique consistant à gérer les places hôtelières à destination de la mise à l'abri des ménages. La mission principale de la GH est ainsi de mettre en adéquation les besoins de mise à l'abri des ménages avec les disponibilités des places qui sont quotidiennement communi-

quées par le prestataire Delta. Ainsi en 2021, la gestion hôtelière a contribué à la mise à l'abri en hôtel de **17 352 personnes différentes sur l'année** correspondant à la mise à l'abris de **6074 ménages (soit 4 521 988 nuitées totales)**. En moyenne quotidienne sur l'année, **le 115 du 93 a mis à l'abri 12 389 personnes par jour** (nuitées).

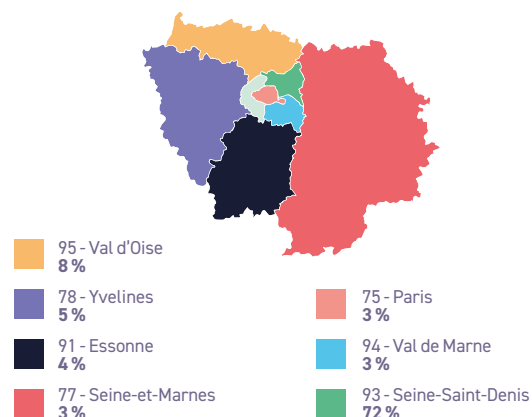
NOMBRE DE NUITÉES MOYENNE RÉALISÉES



Notons que ce chiffre est en augmentation de près de **434 656 nuitées soit une progression de près de 10 %** comparativement à l'année 2020 (4 087 329). Cette évolution s'explique par la mobilisation massive du dispositif hôtelier qui a été mise en place durant la crise sanitaire et qui s'est poursuivie en 2021. Néanmoins, l'augmentation importante du nombre de ménages et de personnes concernées par une prise en charge traduit également un taux de rotation sur les places plus importantes en 2021 qu'en 2020. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : davantage de sorties à l'initiative des ménages, mais également des propositions de prise en charge plus courtes, en lien avec la reprise d'activité fractionnée des hôtels mobilisés.

Les prises en charges en hôtel, sont implantées à 72% en Seine-Saint-Denis et à 28% dans d'autres départements franciliens.

RÉPARTITION DES PRISES EN CHARGE HÔTELIÈRES DU 115 DE LA SEINE-SAINT-DENIS



En 2021, près de **72% des nuitées réalisées le sont sur le territoire de Seine-Saint-Denis**.

De manière concomitante, l'équipe de la GH assure en lien avec les équipes du plateau 115 le recueil et le traitement des doléances et des difficultés de prise en charge rencontrées par les ménages accueillis en hôtel. De ce fait, l'équipe de la GH, émet des demandes de médiation et/ou de vérification auprès de l'opérateur Delta occasionnant des interventions directement sur place. Bien souvent, il s'agit de difficultés liées à l'équipement, aux conditions d'existences dans les hôtels et éventuellement des gestions de conflits avec les équipes hôtelières et les autres ménages accueillis. En retour, la GH œuvre au traitement des signalements qui lui sont adressés.

B. LA MISE À L'ABRI EN STRUCTURE

A l'image de la période de 2019/2020, bon nombre de places en structures ont été maintenues sur l'année 2021. Pour autant, si initialement nous pouvions compter sur près de 1263 places en structures de mise à l'abri, à l'épreuve de pérennisations successives, un ensemble de 540 places ont été basculées sur la partie hébergement / logement du SIAO-93. Cette bascule, qui inscrit ces places dans le temps, comporte néanmoins une difficulté pour le service : leur sollicitation doit passer par un travailleur social du territoire, ce qui limite leur caractère inconditionnel et mobilisable dans l'urgence. En outre, des places « hivernales » sont venues renforcer le dispositif sur la période de fin d'année. Ainsi, 77 places non pérennes ont été ouvertes en fin d'année, venant renforcer le dispositif et les solutions de mise à l'abri.

L'année est finalement marquée par la diminution du nombre d'orientations. Ceci s'expliquant en partie par la diminution globale du nombre de places en structures de mise à l'abri au profit d'une pérennisation des places ; mais également par le fait que le public accueilli dans ce type de prise en charge y est maintenu sans remise à la rue, dans un contexte de gel des orientations entre mai et novembre 2021.

Un léger rebond des orientations peut trouver une explication par les suites données à notre interpellation de Mme Emmanuelle WARGON **Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du logement** qui a permis un dégel de 140 places hivernales supplémentaires (70 places en novembre 2021 et 70 en décembre) et dont les effets peuvent être sentis à partir de fin novembre 2021.

1 766 personnes ont été concernées par une orientation en structure sur cette période.

Chiffres Clés 2021

LES DEMANDES POURVUES

4567

ORIENTATIONS EN MÉNAGES, SOIT **2 990 MÉNAGES DIFFÉRENTS**

10 476

ORIENTATIONS EN PERSONNES, SOIT **6572 PERSONNES DIFFÉRENTES**

83%

DES DEMANDES POURVUES L'ONT ÉTÉ DANS LE CADRE D'UNE PRISE EN CHARGE HÔTELIÈRE

LA MISE À L'ABRI HÔTELIÈRE

8710

PERSONNES ORIENTÉES

6 572

MÉNAGES ORIENTÉS

72%

DES ORIENTATIONS SE FONT DANS LE 93

LA MISE À L'ABRI EN STRUCTURE

1766

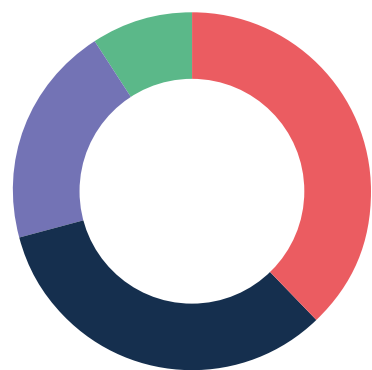
PERSONNES ORIENTÉES

4. LES DEMANDES NON POURVUES

Les demandes non pourvues (DNP), correspondent à une réponse négative donnée à une demande de mise à l'abri, faute de disponibilités de places correspondantes à la typologie.

Cette année est caractérisée par une remontée massive des demandes non pourvues passant de 195 DNP en moyenne par jour en 2020 à 240 en 2021, qui comptabilisait un ensemble total de 87 481 DNP. Celles-ci concernaient 5364 ménages différents, soient 9870 personnes. En conséquence, 83% des demandes n'ont pas reçues une issue favorable en 2021, soit une augmentation de 4 points par rapport à 2020. Ce constat a poussé le SIAO 93 à l'interpellation des pouvoirs publics afin que de nouvelles places en structure soient dégelées et que la perspective de diminution des nuitées hôtelières ne soit plus envisagée mais maintenue à un seuil de 12 500 places.

MÉNAGES EN DEMANDE NON POURVUE



Des disparités en fonction de la typologie des ménages sont à noter dans l'accès au dispositif de mise à l'abri. Ainsi, les publics familles et hommes seuls sont les plus touchés par un manque d'accès à une solution de mise à l'abri s'expliquant par le fait que ces personnes sont celles qui portent le plus leur demande. Cependant, contrairement aux années précédentes il y a un équilibre entre les typologies des ménages et le taux de demandes non pourvues.

5. LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES D'AIDE (Rema)

La Rema consiste à assurer la bonne couverture du territoire de la Seine-Saint-Denis par les équipes de maraudes qui interviennent quotidiennement sur le département (sorties assurées par les équipes salariées et bénévoles du Samu social 93 portées par l'association Hôtel Social 93, les équipes salariées et bénévoles de la Croix-Rouge française, ainsi que les équipes bénévoles du Secours Islamique France).

Les moyens ont été revus à la hausse par la Drihl en 2021 avec la mise en place de 2 nouvelles maraudes professionnelles ce qui porte à 5 le nombre d'équipes disponibles chaque soir. Dans ce contexte, Interlogement93 a proposé un nouveau schéma de couverture territoriale et de fonctionnement des équipes. La couverture territoriale prévoit que l'ensemble des équipes professionnelles tourne sur la totalité du département. Cette nouvelle organisation distingue trois modalités d'intervention : la réception de signalement concernant des nouvelles situations, l'activité liée à la veille sur les ménages connus et la prospection en exploratoire de situations non identifiées.

6. LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Des dispositifs spécifiques sont mis en place pour apporter des réponses aux situations les plus vulnérables ou les plus complexes. Le rôle de l'écouteur est central car il est le premier à alerter sur des situations particulièrement fragiles. Les relais décrits ci-dessous sont ensuite mis en place.

SITUATIONS COMPLEXES & CELLULE FIXE

Une équipe de 2 travailleurs sociaux, appelée Cellule Fixe, est présente au sein du plateau 115 et intervient à la demande de la coordination de celui-ci sur les situations identifiées comme complexes et/ ou fragiles. La cellule fixe est notamment amenée à faire le lien avec les intervenants ou référents sociaux attachés aux situations qui le nécessitent, au regard d'une fragilité ou d'un besoin identifié ou en suite de propos tenus par les ménages ou les travailleurs sociaux lors d'un appel 115 qui nécessitent une mise en lien.

DISPOSITIF PÉRINATALITÉ

La mise en place d'un dispositif dédié aux femmes enceintes et sortantes de maternité, sans solution d'hébergement par le SIAO 93, permet depuis 7 ans un repérage fin et de plus en plus exhaustif et précoce de ces situations. Ce public est particulièrement prioritaire pour une prise en charge au regard de la vulnérabilité des nourrissons en situation de rue et des directives des services de l'État.

Le SIAO 93 développe aujourd'hui un dispositif intégré et déployé auprès de plusieurs équipes d'intervention :

- Les interlocutrices dédiées au sein du SIAO 93 assurent un traitement réactif pour l'ensemble des sollicitations adressées via une boîte mail dédiée. Chaque demande fait l'objet d'un niveau de priorisation en fonction des éléments transmis et de la vulnérabilité des personnes ;
- La formation et l'implication des écoutants du plateau téléphonique 115 vise à orienter les femmes enceintes au plus tôt, dans un parcours de soin adapté à leur situation et à identifier les familles les plus fragiles ;
- L'attention particulière portée à ces ménages par le service de la gestion hôtelière favorise des orientations en hôtel et permet d'intervenir auprès du prestataire pour adapter la prise en charge ;
- Le référent SIAO 93 assure un regard spécifique aux situations prises en charge au sein des structures afin de participer à une meilleure fluidité des dispositifs et favoriser l'accès aux structures pour le plus grand nombre, en lien avec les équipes hébergement et logement du SIAO 93 ;
- Depuis septembre 2019, l'intervention sociale ciblée auprès des familles en hôtel assure une inscription dans un parcours de soin et d'insertion par la mise en place d'une référence de parcours auprès des plus fragiles. Cette référence s'inscrit au sein de la Plateforme d'accompagnement des ménages à l'hôtel depuis janvier 2021 (Pash).

Le dispositif périnatalité a reçu **1251 demandes au total** sur l'année 2021. Ces demandes ont été transmises par l'intermédiaire des services de maternité de la région, par les PMI du département, via des signalements du 115, ou par d'autres partenaires. Parmi les demandes, **431 signalements ont été adressés par les écoutants du 115. 38 ménages déclaraient ne bénéficier d'aucun suivi de grossesse** lors de l'échange avec un écoutant. Ils sont orientés vers la travailleuse sociale dédiée afin d'assurer une inscription dans un parcours de soin dès l'entrée dans le dispositif hôtelier.

Au total, 587 demandes ont conduit à une orientation vers un dispositif de mise à l'abri ou d'hébergement à la suite de leur enregistrement dans le dispositif. Les orientations à l'hôtel représentent **422 des demandes concernées.**

Chiffres Clés 2021

LES DEMANDES NON POURVUES :

87 481 DEMANDES NON POURVUES

9 870 PERSONNES DIFFÉRENTES CONCERNÉES, SOIT **5 364** MÉNAGES

LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES D'AIDE (REMA) :

EN 2021, LA REMA A COMPTABILISÉ 10.951 RENCONTRES CONCERNANT 3.716 PERSONNES DIFFÉRENTES.

2054 SORTIES DE CAMIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES ÉQUIPES PROFESSIONNELLES (1.554) ET BÉNÉVOLES (500).

Le manque de place impacte néanmoins le dispositif. **29 ménages n'ont pas pu être orientés faute de disponibilité.** 13 ménages ont été inclus dans le dispositif au cours de la grossesse mais n'ont pu bénéficier d'aucune prise en charge jusqu'à l'accouchement, par manque de place sur l'ensemble des dispositifs ; 16 ménages ont quitté la maternité sans solution avec un nourrisson.

177 demandes concernaient des ménages déjà pris en charge au sein du dispositif hôtelier (14% de l'ensemble des demandes reçues). Pour eux, la sollicitation du dispositif permet d'assurer le bon déroulement de la sortie de maternité : transmission de l'information au prestataire hôtelier pour modifier la composition familiale, mise à jour du dossier du ménage sur l'outil SI-115, suivi du retour à l'hôtel. Ces demandes sont l'occasion d'assurer un repérage des ménages éligibles à une sortie du dispositif hôtelier ou présentant des vulnérabilités particulières. Ils peuvent alors être orientés vers un autre dispositif lors de l'accouchement (structure Sas ou pérenne) ou être dirigés vers la travailleuse sociale dédiée afin d'assurer un soutien à l'hôtel. 5 demandes dans ce cas concernent des ménages qui ont été orientés vers un autre dispositif et 3 ont été adressés vers la travailleuse sociale dédiée au dispositif.

À la fin de l'année 2021, l'Etat acte l'ouverture de plus de 600 places «pré-post maternité» (PPM) qui ouvriront progressivement courant 2022 et viendront soutenir le dispositif déjà existant.

PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES & SERVICE DE MISE EN SÉCURITÉ (SMS)

Une priorité forte est accordée aux personnes victimes de violences intrafamiliales et un circuit est dédié aux femmes victimes de violences conjugales. Ces dernières, ainsi que leurs enfants, constituent un public prioritaire au regard de la situation de détresse et de danger immédiat dans lequel elles se retrouvent (notamment à la suite du départ du domicile conjugal) et des directives de l'État ciblant ce public. Le premier niveau de réponse apporté par le 115, et également mobilisable par les commissariats via une ligne 115 dédiée, est l'émission d'une demande de mise en sécurité pour une nuit dans une des deux chambres d'accès (capacité 1 à 7 places) mises à disposition par les associations Aurore et France Horizon. Les personnes bénéficiant de ce dispositif sont ensuite réorientées vers des places dédiées, gérées par l'association SOS Femmes 93, pour une durée théorique de 7 nuits, puis réorientées par le SIAO (115 ou hébergement/logement) en structures pérennes ou à l'hôtel. Il est à noter que les commissariats et l'accueil de jour de SOS Femmes 93 peuvent également directement solliciter le SMS.

Malheureusement, en raison d'une demande de plus en plus forte pour ce type de public et d'un manque de fluidité dans les dispositifs de mise à l'abri, les places adaptées ne permettent pas d'orienter l'intégralité des femmes et enfants en demande. Le 115 recherche alors de manière prioritaire une chambre à l'hôtel.

Chiffres Clés 2021

CHIFFRES 2021 SOS FEMMES :

219 DEMANDES DE MISES EN SÉCURITÉ POUR 219 FEMMES ET 225 ENFANTS, SOIT 444 PERSONNES

85 FEMMES ET 94 ENFANTS, SOIT 179 PERSONNES HÉBERGÉES

DISPOSITIF PÉRINATALITÉ

1251 DEMANDES REÇUES ET ÉTUDIÉES

587 DEMANDES ONT CONDUIT À UNE ORIENTATION DANS UN DISPOSITIF DÉDIÉ ET 422 MÉNAGES ONT ÉTÉ ORIENTÉS À L'HÔTEL

29 MÉNAGES N'ONT PAS PU ÊTRE ORIENTÉS FAUTE DE DISPONIBILITÉS



Perspectives

2022 sera le temps, pour le pôle mise à l'abri de la Seine-Saint-Denis, d'opérer avec un recul suffisant et de mettre à profit de manière opérationnelle l'ensemble des réflexions et travaux menés en 2021 notamment sur l'organisation du service. Ainsi sera recherchée une mise en œuvre de plusieurs « chantiers » d'optimisation au profit de l'amélioration de la qualité de service, visant une meilleure réponse à nos missions. Dans ces perspectives notons **le renforcement des équipes d'évaluation et de traitement des signalements** (logement, santé et périnatalité) afin de les rendre plus efficaces. Cela implique également une meilleure imbrication du fonctionnement du service avec celui des Pash.

En outre, il s'agira pour le service de pouvoir **améliorer la planification de l'ensemble des activités du pôle**, afin de l'aligner au plus près du besoin du public tout en assurant une meilleure rationalisation des moyens. Ceci permettra, entre autres, de mieux organiser des temps de formation des équipes et d'amélioration de nos «process». Dans la même dynamique, le service s'interrogera également sur **la mise en place d'un «dispatch» d'appels** en distinguant les appels émanant des ménages qui sont pris en charge à l'hôtel et les demandes des ménages qui ne bénéficient pas encore d'une mise à l'abri. Cette distinction visant à pouvoir réduire le temps moyen d'attente.

Enfin, une réflexion devra être entamée **sur un outil commun, utile au suivi, à l'organisation et à la régulation des équipes mobiles d'aide** visant à une continuité du suivi des personnes rencontrées à la rue par les différentes maraudes.

De façon plus générale, il s'agira **de maintenir voire de développer les capacités de mise à l'abri disponibles en Seine-Saint-Denis et d'améliorer la fluidité sur les places déjà présentes.** En effet, force est de constater qu'à ce jour encore, les personnes sollicitant le 115 ne se voient que trop peu proposer rapidement une solution de mise à l'abri faute de places disponibles.

Régulation des dispositifs d'hébergement/logement



Chiffres Clés 2021

8420 MÉNAGES
DIFFÉRENTS EN
DEMANDE DE
LOGEMENT OU
D'HÉBERGEMENT,
SOIT **15382**
PERSONNES

56% (5588) DES
PRÉCONISATIONS
LIÉES À UN
DISPOSITIF
D'HÉBERGEMENT

44% (4308) DES
PRÉCONISATIONS
LIÉES À UN
DISPOSITIF DE
LOGEMENT

819 MÉNAGES ADMIS
SUR UNE PLACE
D'HÉBERGEMENT,
SOIT **1536** PERSONNES

440 PLACES
HIVERNALES
PÉRENNISÉES,
TRANSFORMÉES EN
CHU

346 MÉNAGES ADMIS
DANS UN
LOGEMENT
ACCOMPAGNÉ OU
ADAPTÉ

383 MÉNAGES,
SOIT **1177** PERSONNES
ADMISES DANS LE
DISPOSITIF
D'INTERMÉDIATION
LOCATIVE SOLIBAIL

1461 MÉNAGES
LABELISÉS, SOIT **2853**
PERSONNES

929 MÉNAGES SOIT
1898 PERSONNES
RELOGÉES APRÈS
LABÉLISATION

1. LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE AU SIAO 93

- A. LES DEMANDES REÇUES
- B. LE PROFIL DES DEMANDEURS
- C. LES MODALITÉS DU TRAITEMENT DES DEMANDES

2. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT D'INSERTION

- A. LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT
- B. LES DISPOSITIFS DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ/ADAPTÉ
- C. L'INTERMÉDIATION LOCATIVE : SOLIBAIL

3. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS DE LOGEMENT AUTONOME

- A. LE LOGEMENT D'ABORD
- B. LA LABÉLISATION SYPLO

INTRODUCTION

L'impact de la crise sanitaire s'est fait ressentir durant toute l'année 2021 et de fait, une grande part de l'activité a consisté à entretenir un lien entre les différents acteurs du territoire. Les défis posés par le SI-SIAO nous ont obligé à plus d'échanges entre prescripteurs et gestionnaires.

Tout comme l'année 2020, l'année 2021 a été pleine de surprises. L'ensemble des équipes de régulation de l'offre d'hébergement et de logement a été rassemblé au sein d'un même pôle sous la direction d'un responsable unique, dans le but de permettre une meilleure fluidité dans les parcours d'hébergement vers le logement des publics de Seine-Saint-Denis. L'équipe a significativement changé en 2021 : 6 collaborateurs ont été remplacés et deux nouveaux postes créés.

Des liens plus étroits ont été créés avec l'équipe en charge de l'accompagnement des personnes connaissant des "Parcours de soins complexes", ce qui a permis de débloquent de nombreuses situations de personnes accueillies en structure ou à l'hôtel. Nous avons également développé notre partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Le service a connu en 2021 une forte augmentation du nombre de places d'hébergement disponibles (3313 places en 2020 pour 4584 places ouvertes ou en cours

d'ouverture pour 2021, soit une augmentation de 38% du nombre de places, dont 17% de ces 4584 places hors de la Seine-Saint-Denis), notamment en raison de la pérennisation de nombreuses places ouvertes dans le cadre du plan Hiver fin 2019 et conservées pendant la pandémie. Cette hausse a amélioré la capacité du SIAO 93 à proposer des solutions aux plus vulnérables. Cependant, la longue durée de prise en charge, notamment pour certains publics nouveaux, a complexifié les possibilités de réorientations vers d'autres solutions de logement (évolution des besoins depuis l'entrée en structure, modification des ancrages pertinents, etc.).

2021 a également mis en exergue un type de difficultés qui étaient encore relativement inconnues des services du SIAO : une forme d'épuisement de la part des prescripteurs et des personnes accompagnées qui s'accompagne d'un besoin de renouveau et de reconnaissance qui se fait sentir sur le terrain.

Nous nous sommes collectivement confrontés à l'insuffisante efficacité du SI-SIAO ainsi qu'à ses multiples évolutions, qui ont conduit à sa sous-utilisation, ou à l'incomplétude de son remplissage. D'autre part, l'analyse des candidatures et la mise en relation de profils adaptés aux places accessibles nécessite une vue d'ensemble et comparative pour laquelle le SI-SIAO n'est pas construit. L'année a également été marquée par la mise en œuvre effective du nouveau schéma de labélisation des publics prioritaires et de l'annonce en fin d'année du nouveau traitement de la demande logement accompagné et la labélisation Syplo (Système Priorité Logement). Le SIAO a poursuivi sa participation aux travaux des 4 établissements publics territoriaux du territoire afin de répondre à leurs obligations quant à la mise en œuvre future du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPDGDID).

Plus généralement, et comme les années précédentes, il existe une problématique d'adéquation des places et des besoins, en lien avec les infrastructures disponibles, et les critères d'admission appliqués par chaque structure. Le manque de places adaptées aux personnes à mobilité réduite laisse par exemple de nombreuses problématiques santé en suspens : accessibilité aux soins lourds et à un suivi médical approprié, adaptation des places à leurs contraintes, cohabitation entre publics. Celles-ci sont à joindre aux questions de précarité économique, et donc aux possibilités in fine d'accession au logement pérenne.

L'année 2021 se termine avec la confirmation de la reprise de la contingence préfectorale des places de résidence sociale avec accompagnement social (RS-ASLL) du département au 1er décembre 2021 et ce afin de permettre la fluidification du parcours des personnes les plus précaires du département.

MISSIONS

Recenser l'ensemble des hébergements, logements adaptés, accompagnés et intermédiaires

Participer au traitement équitable des demandes et faire des propositions adaptées aux besoins des personnes

Contribuer au suivi des parcours des personnes prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation

Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social

Accompagner/former les gestionnaires quant aux sorties des personnes

Former les prescripteurs quant aux orientations possibles dans les différents dispositifs

Animer les diverses commissions

Soutenir les services par des actions de traitement et des opérations de suivi

Assurer la traçabilité des demandes, propositions entrantes et orientations

Assurer la mise à jour quotidienne des outils

Encadrer l'équipe

ÉQUIPES

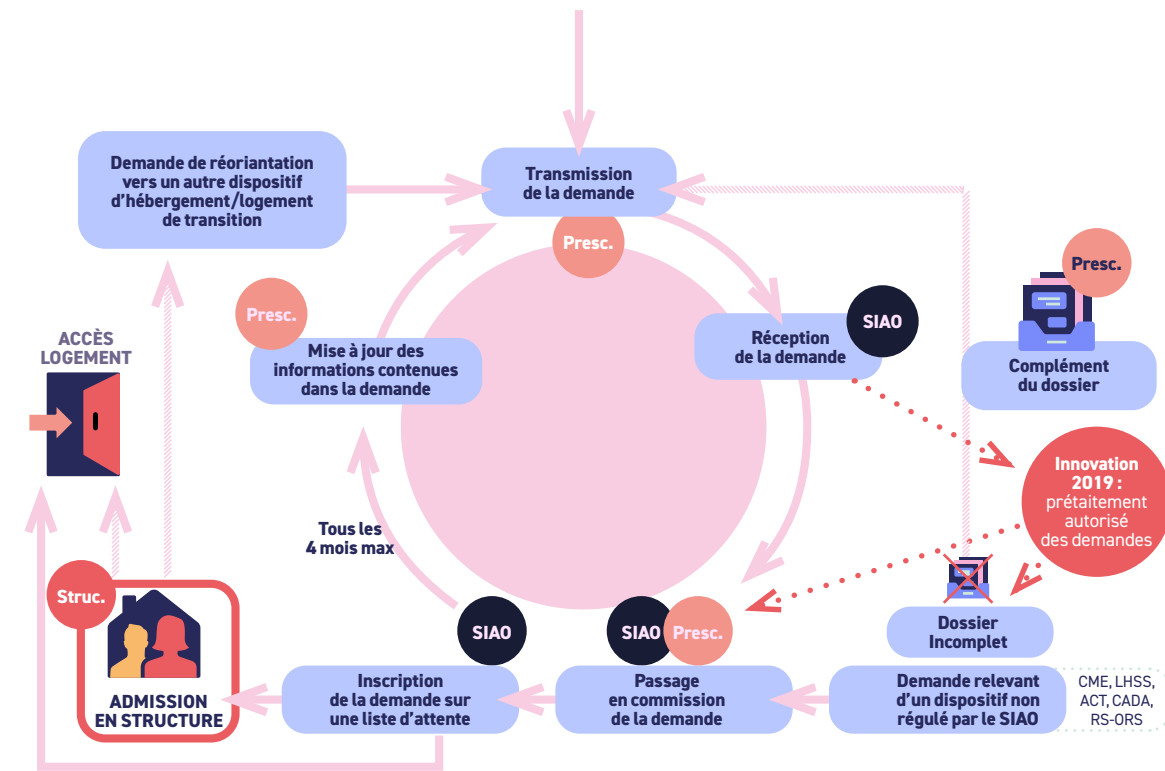
5
CHARGÉS DE MISSION
DISPOSITIFS
D'HÉBERGEMENT

4
CHARGÉES DE MISSION DISPOSITIFS DE
LOGEMENT / LOGEMENT ADAPTÉ / LOGEMENT
ACCOMPAGNÉ / INTERMÉDIATION
LOCATIVE

6 CHARGÉES
DE RELOGEMENT

1 RESPONSABLE DE PÔLE

1. LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE AU SIAO 93



Afin d'accéder aux services du SIAO, les ménages en demande d'hébergement/logement doivent s'adresser à un travailleur social disposant d'un accès au SI-SIAO. Les professionnels du territoire réalisent avec eux une évaluation sociale de leurs besoins afin d'identifier le dispositif le mieux adapté. En 2021, face à l'incapacité du SIAO à traiter dans des délais raisonnables l'intégralité des demandes reçues, un travail important a été réalisé sur les modalités de leur traitement (cf p. 36). Désormais, les demandes reçues subissent une série de prétraitements qui ont vocation d'une part à repérer la présence de vulnérabilités afin de permettre leur traitement prioritaire et d'autre part d'identifier les éventuelles incohérences et/ou incomplètes.

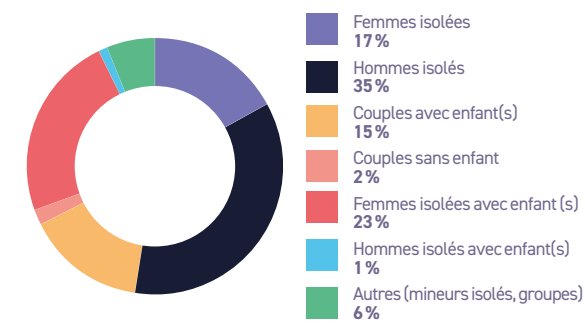
A. LES DEMANDES REÇUES

En 2021, on compte 18 719 nouvelles demandes exprimées en personnes, soit 9 998 demandes exprimées en ménage (une personne pouvant bénéficier de plusieurs demandes). Une hausse de 56% en personnes et de 54% en ménages est observée par rapport à 2020. Cette augmentation poursuit l'évolution croissante de ces dernières années, à l'exception de l'année 2020 où le nombre de demandes reçues par le SIAO avait diminué du fait de la crise sanitaire, et, dans une moindre mesure, de la refonte du SI-SIAO. L'ampleur de cette hausse est imputable à une forme de « retard » sur les demandes, accumulé pendant l'année 2020 et particulièrement au printemps.

B. LE PROFIL DES DEMANDEURS

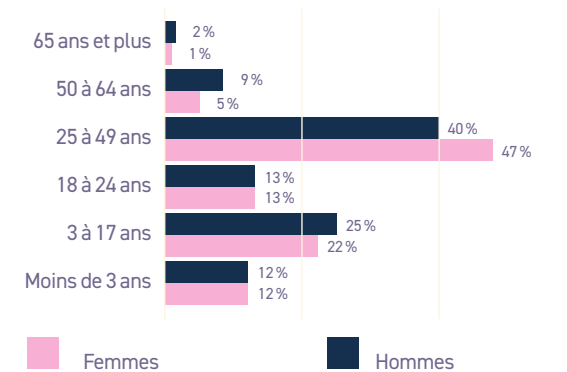
Au total, 8420 ménages différents sont en demande de logement ou d'hébergement, soit 15 382 personnes. Les ménages composés de personnes isolées représentent la majorité des ménages en demande, 52% du total contre 57% en 2020. A l'inverse, lorsque la demande est exprimée en personnes différentes, les typologies familiales avec enfants sont plus nombreuses (67% des personnes appartiennent à un ménage avec enfants).

TYPOLOGIE DES MÉNAGES EN DEMANDE



Les personnes en demande sont 15% à être des enfants de moins de 3 ans, 34% à avoir moins de 18 ans et 19% à avoir entre 30 et 39 ans. Un tiers des personnes sont donc mineures, ce qui concorde avec le fait que presque la moitié des ménages sont des personnes avec enfants. Les seniors de plus de 60 ans ne représentent quant à eux que 3% des personnes en demande. La répartition par âge des personnes en demande demeure similaire par rapport à 2020. Comme l'année dernière, l'âge moyen des personnes en demande s'élève à 25 ans, tandis que l'âge moyen des personnes majeures est de 36 ans.

ÂGE ET SEXE DES DEMANDEURS EN PERSONNES



Trois motifs de demande rassemblent 58% des ménages : la fin d'hébergement chez des tiers/rupture des liens familiaux, les sorties de structure d'hébergement/logement, et la présence à la rue, en abri de fortune, dans un squat ou en hôpital.

L'arrivée en Seine-Saint-Denis, l'évacuation de camps/bidonvilles, la présence dans un logement insalubre, et les expulsions locatives sont les motifs de demande qui rassemblent les ménages avec les compositions les plus importantes (3,9 à 4,5 personnes par ménage en moyenne).

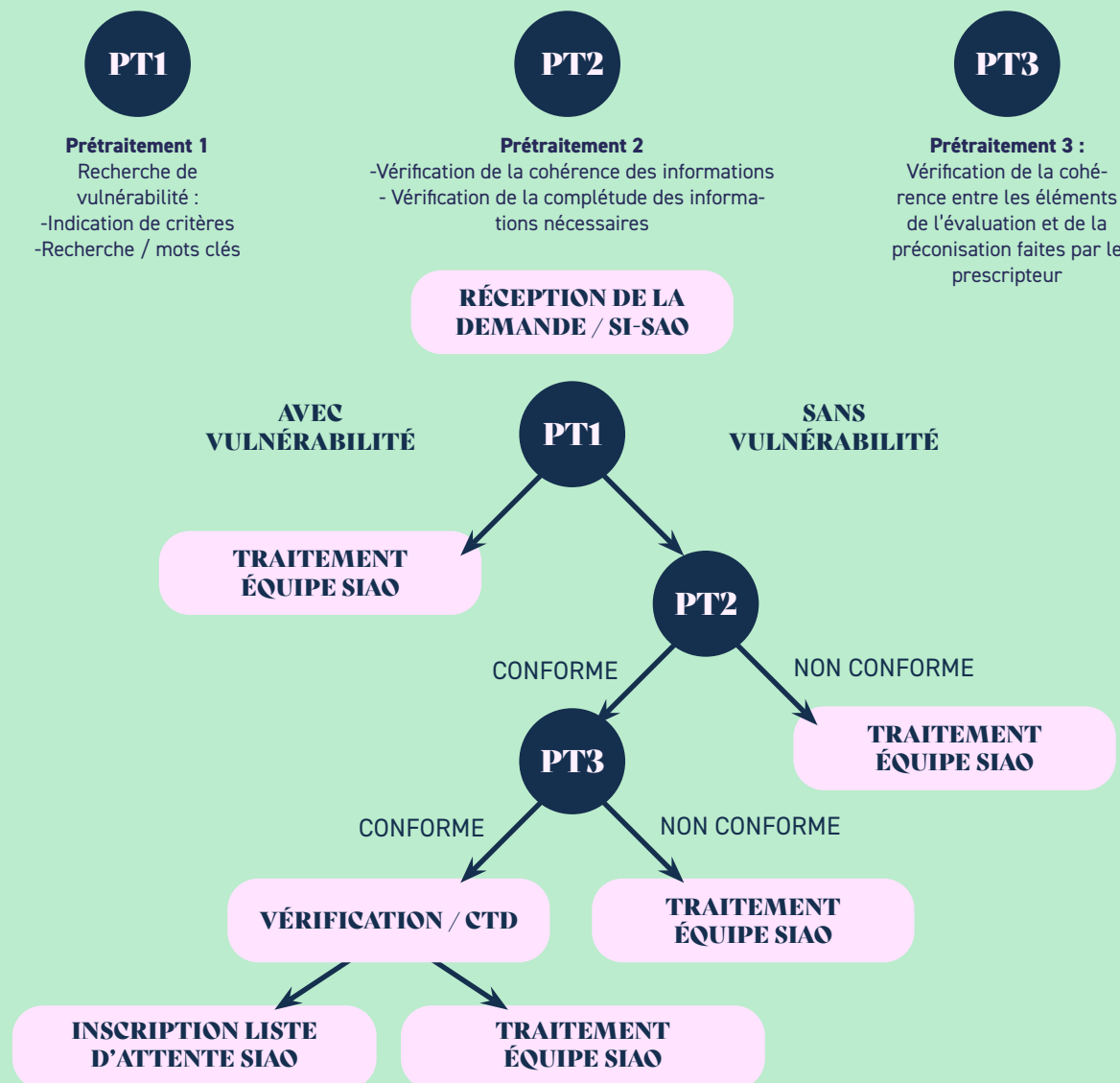
31% des ménages déclarent être sans ressource à un temps t de l'année 2021, contre 54% en 2020, année pendant laquelle beaucoup de ménages avaient perdu leur source de revenus avec l'arrivée de la crise sanitaire. 32% déclarent toucher un salaire, quand 29% perçoivent des minima sociaux (RSA, AAH, etc.). Enfin, 27% des ménages affirment bénéficier d'autres types de ressources, incluant des prestations sociales telles que la retraite, le chômage, les allocations familiales, etc. A noter que ces différentes catégories ne sont pas exclusives : un ménage peut bénéficier d'un salaire et de prestations sociales. Les ménages avec ressources touchent en moyenne 1088 euros (contre 915 en 2020).

C. LES MODALITÉS DU TRAITEMENT DES DEMANDES

UN PRÉTRAITEMENT AUTOMATISÉ

En 2021, tout comme l'année précédente, les mesures sanitaires n'ont pas permis le maintien de la commission du traitement de la demande (CTD) dans son format habituel. La mobilisation des partenaires dans le cadre des commissions n'a pu être réalisée mais des commissions de traitements internes ont été maintenues. En effet, depuis mars 2020, l'ensemble des intervenants sociaux d'Interlogement93 est mobilisé pour le traitement des demandes transmises par les prescripteurs. Cet investissement a permis au SIAO de traiter une grande partie des demandes en attente.

Tout au long de l'année, le nouveau système de prétraitement des demandes a permis d'une part d'en vérifier la complétude, d'autre part de questionner la vulnérabilité de la situation des ménages et ainsi d'organiser un traitement prioritaire de ces demandes.



Afin d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes reçues, le SIAO 93 a fait le choix de distinguer selon deux modalités. Les demandes cumulant une préconisation hébergement et la présence d'une vulnérabilité, ainsi que les demandes indiquant une préconisation logement sont respectivement traitées par les chargés de mission hébergement et les chargés de relogement. Les autres demandes (avec une préconisation hébergement et sans vulnérabilité repérée) sont traitées en commission du traitement de la demande.

L'application SI-SIAO ne permettant pas un suivi efficace de notre traitement des demandes, une partie du temps de notre activité a été dédiée au transport des données depuis le SI-SIAO vers nos propres outils et inversement.

Chiffres Clés 2021

LES INSTANCES DE TRAITEMENT

LA COMMISSION DU TRAITEMENT DES DEMANDES (CTD)

La majorité des demandes reçues par le SIAO est traitée par ses professionnels :

- Les chargés de mission Hébergement concernant les demandes dont la préconisation relève d'un dispositif d'hébergement (CHU, CHS, CHRS et Altho),
- Les chargés de relogement et les chargés de mission Logement concernant les demandes dont la préconisation relève d'un dispositif lié au logement (accompagné, intermédiaire, adapté) et la labélisation dans Syplo.

Depuis 2021, toutes les demandes « Logement » sont traitées par les équipes internes. C'est également le cas des demandes « Hébergement » identifiées prioritaires car comportant une vulnérabilité.

La Commission du traitement de la demande vient donc traiter les demandes « Hébergement » qui n'ont pas révélé de vulnérabilité particulière par recherche de mots clés lors du prétraitement automatisé. En 2021, ce traitement en CTD a souvent rencontré quelques semaines, voire quelques mois de retard, notamment du fait qu'il ne repose que sur les professionnels de l'association (CTD interne) et non sur l'ensemble des prescripteurs du territoire. Nous espérons que l'exercice 2022 nous permettra la reprise de la CTD externe.

97
PERSONNES
INSCRITES
POUR
33 CTD
(ENTRE MAI ET
DÉCEMBRE 2021)
SOIT UNE MOYENNE DE
6
PERSONNES PAR
COMMISSION

Chiffres Clés 2021

LE NOMBRE DE CTS SUR L'ANNÉE : 49 CTS

LE NOMBRE DE PARTICIPANT.E.S :
435 PERSONNES PRÉSENTES SUR 49 CTS SANS COMPTER LES COLLÈGUES D'INTERLOGEMENT 93. MOYENNE DE 9 PARTICIPANTS PAR CTS

LE NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES PAR SÉANCE :
 PLUS DE **170 SITUATIONS PRÉSENTÉES SUR 49 CTS**
 MINIMUM **1 SITUATION**
 MAXIMUM **8 SITUATIONS**
 MOYENNE **3.4 SITUATIONS PAR CTS**

ANIMATION DE LA CTS
 EQUIPE DU PÔLE HÉBERGEMENT/LOGEMENT
 EQUIPE SANTÉ DU PÔLE OSSIAT

LA CONCERTATION TERRITORIALE DU SIAO (CTS)

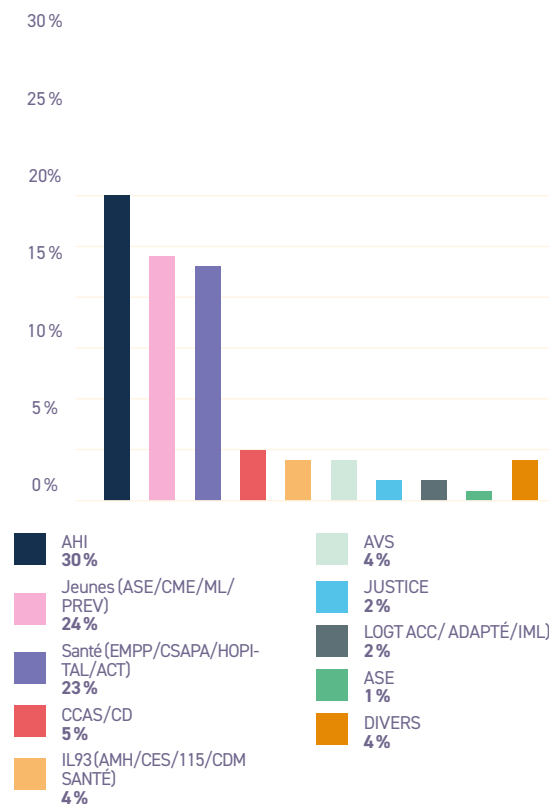
La concertation territoriale (CTS) du SIAO a lieu tous les vendredis matin. Cette instance, animée par les chargés de mission du pôle hébergement/logement du SIAO 93 en présence de l'équipe santé de ce dernier, permet à tous les partenaires du territoire de venir présenter une situation complexe et/ou d'apporter des éclairages sur les poursuites de l'accompagnement. Il s'agit d'un espace d'échanges pluridisciplinaires qui permet de créer du lien entre les professionnels du département et d'avoir le regard et l'expertise de chaque participant. Il est à noter que la CTS n'a pas vocation à trouver des solutions d'hébergement mais est un temps de réflexion collective sur les situations présentées. Nous profitons de ces temps pour partager également les informations et les actualités du SIAO : données du 115, suivi de la période hivernale, ouvertures ou fermetures de structures, etc. Mais aussi pour recueillir les constats et les besoins identifiés sur le territoire.

En 2021, la CTS a continué à se tenir en distanciel. Malgré tout, nous avons réussi à fidéliser les participants et avons une moyenne de 9 personnes chaque semaine ce qui permet de rester en lien avec les partenaires et vigilants sur les situations des personnes les plus vulnérables. Nos collègues de l'équipe santé ont été présentes à chaque CTS et des collègues d'autres pôles nous ont également rejoint ponctuellement (115, Pash) permettant ainsi d'élargir les échanges.

Parmi les situations évoquées, nous notons la prédominance de situations de jeunes surtout sortants de l'ase sans solution et des situations complexes liées à l'état de santé somatique et/ou psychique des personnes. La présence des EMPP à toutes les CTS apporte un éclairage précieux.

Les retours sont toujours positifs : l'absence de déplacement a permis à certains partenaires de pouvoir se connecter facilement, nous notons qu'il y a plus de participants qu'en 2020 ainsi que plus de liens et de prise de contacts entre les partenaires. En 2022, nous avons pour objectif de proposer une CTS en semi-présentielle afin de permettre aux partenaires les plus éloignés de Montreuil de continuer à participer tout en proposant à ceux qui peuvent venir de retrouver l'ancien format plus convivial.

STRUCTURE D'ORIGINE DES PARTICIPANTS AUX CTS



FOCUS PLACES SPÉCIFIQUES

- Les Sas périnatalité renommés pré et post maternité (PPM) accueillent spécifiquement des ménages sans solution de logement ou d'hébergement dans des périodes de pré-naissance et post-naissance. L'année 2021 a débuté avec l'ouverture de 617 places dites PPM dont la plupart des sites sont en dehors du département (10 structures). L'ouverture de ces nouveaux sites porte maintenant à 19 le nombre de structures accueillants des femmes enceintes ou sortantes de maternité.
- « Femmes victimes de violences » : 433 places dont 44 ouvertes en 2021
- Places « Jeunes » : 101 places

2. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT D'INSERTION

A. LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

	NOMBRE TOTAL DE PLACES	MISES À DISPOSITION		POSITIONNEMENTS		REFUS		ADMISSIONS	
		Pers.	Mén.	Mén.	Pers.	Mén.	Mén.	Pers.	
CHU	2559	365	730	1254	161	515	908		
CHS	244	103	127	187	37	69	99		
CHRS	1267	330	393	633	156	175	340		
Altho	419	91	114	380	107	60	189		
TOTAL	4489	889	1364	2454	461	819	1536		

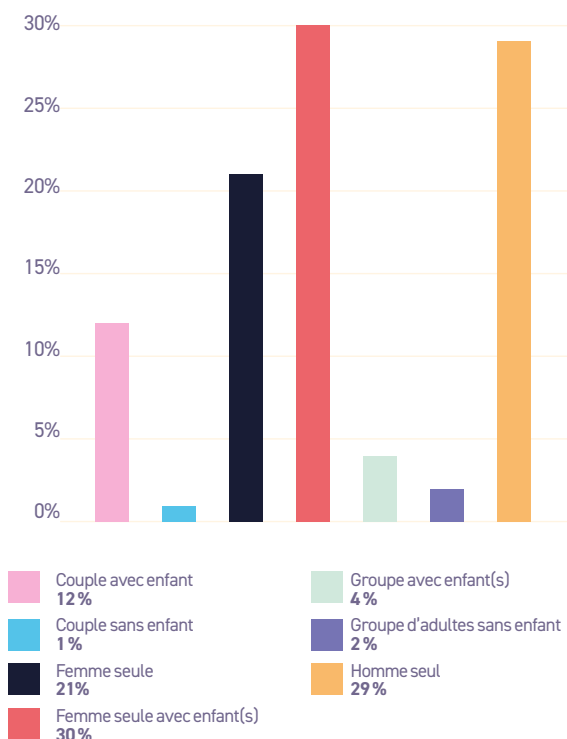
Chiffres Clés 2021

889 PLACES (MÉNAGES) MISES À DISPOSITION

1364 MÉNAGES POSITIONNÉS

819 MÉNAGES ADMIS SUR LES PLACES MISES À DISPOSITION

TYPLOGIE DES MÉNAGES ADMIS



Dans les textes, les centres d'hébergement proposent un accueil sans condition de ressource et/ou de situation administrative aux personnes isolées ou en familles, rencontrant de grandes difficultés, de logement, de réinsertion sociale, économiques, familiales, de santé. Les ménages admis y disposent d'un accompagnement social adapté, destiné à les aider à retrouver leur autonomie personnelle et sociale. Les types d'habitats disponibles varient de l'hébergement collectif à des appartements diffus avec ou sans cohabitation.

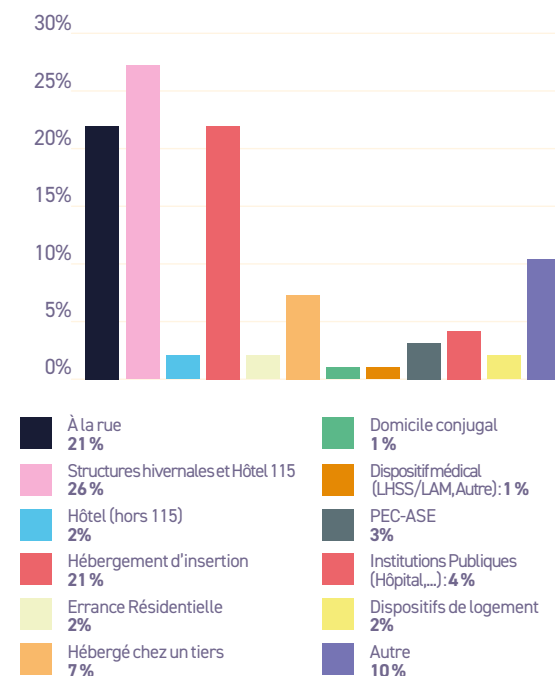
L'activité de régulation du service consiste d'une part à recevoir les demandes des personnes dont les caractéristiques semblent correspondre à celles des dispositifs d'hébergement, d'autre part à recevoir les places disponibles au sein du parc dédié au SIAO 93 et enfin de proposer des candidatures adaptées, selon les spécificités et les besoins en matière d'accompagnement social. Le service reçoit ensuite une réponse de la part de la structure et des ménages concernés, afin d'enregistrer les admissions et les refus d'agir en conséquence (par exemple, en repositionnant un ménage sur une place). L'équipe hébergement du SIAO 93 a été informée de 889 places (ménages) mises à disposition en 2021, sur lesquelles elle a réalisé 1364 positionnements, qui ont abouti à 819 admissions, représentant 1536 personnes. Il est à noter par ailleurs que la capacité totale d'hébergement sur le territoire a augmenté grâce aux pérennisations de 440 places créées dans le cadre du plan hiver 2019/2020, qui étaient restées ouvertes en 2020 en raison de la crise sanitaire et ce jusqu'en 2021. Pour l'essentiel, ces places ont été couvertes grâce à des maintiens de prise en charge dites en "orientations directes" et qui ne sont pas incluses dans les chiffres de ce rapport d'activité.

PROFIL DES MÉNAGES ADMIS

Parmi les ménages hébergés par les dispositifs de l'AH en 2021, 75% comptaient des enfants. 40% des ménages admis étaient plus précisément des femmes seules avec enfant. Les mineurs représentaient ainsi 38% de l'ensemble des admis, et contribuaient à une moyenne d'âge basse (24 ans). Quant aux personnes isolées, elles représentaient 25% des ménages pris en charge.

Néanmoins, une simple comparaison du nombre global de places disponibles et du nombre global de ménages en attente d'un positionnement reste incomplète pour mesurer l'adéquation de l'offre d'hébergement à la demande. En effet, les caractéristiques des places disponibles (notamment selon la typologie des ménages) peuvent limiter leur adaptabilité à certains ménages. Par ailleurs, certains centres d'hébergement sont destinés dans leur ensemble à accueillir un public spécifique. Enfin, l'analyse de l'activité de l'équipe hébergement illustre le choix de prioriser la continuité de la prise en charge et d'éviter les remises à la rue. En effet, 53% des personnes admises en 2021 étaient précédemment déjà présentes en structures relevant de l'AH (115, dispositifs hivernaux, hébergement). Ce chiffre est à mettre en lien avec les 50% de ménages sans ressources lors de l'admission (20% avec des revenus liés à un emploi). Ces éléments illustrent l'inconditionnalité de l'accueil qui caractérise ces dispositifs d'hébergements et qui en font un des acteurs indispensables de la lutte contre le sans-abrisme. Néanmoins, le dimensionnement des offres de logements accompagnés et de droit commun et leur adéquation aux besoins des ménages hébergés (accessibilité, composition familiale, etc.) entravent la notion de fluidité, c'est-à-dire l'existence suffisante d'opportunités de sorties et de progression résidentielle pour les ménages hébergés.

SITUATION D'ORIGINE DES MÉNAGES ORIENTÉS



B. LES DISPOSITIFS DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ/ADAPTÉ

MÉN.	NOMBRE DE PLACES	MISES À DISPOSITION	POSITIONNEMENTS	ADMISSIONS
ALT	890	99	110	66
Dispos Jeunes	1600	388	297	136
FTM	9000	135	125	62
MR/PF/RA	320	8	15	4
Résidences sociales	6500	137	168	78
TOTAL	18310	767	715	346

Le SIAO a reçu au cours de l'année 2021 767 mises à disposition, qui ont abouti à 344 admissions soit un taux de 45%. 76% des places disponibles ont fait l'objet d'au moins un positionnement.

La régulation des dispositifs dédiés aux publics jeunes (FJT, RJA, Résidence étudiante, RJAM) est caractérisée en 2021 par une inadéquation entre les places mises à disposition et les publics SIAO. En dépit d'un nombre de places disponibles en hausse significative (+74% par rapport à 2018), le taux d'admission est de 46%. C'est tout particulièrement vrai pour les résidences étu-

diantes et les dispositifs jeunes actifs et jeunes actifs en mobilité où la moitié des places disponibles présente des redevances attendues supérieures aux ressources constatées des publics SIAO, et ne trouvent donc pas preneurs. Les taux de non-positionnement sur ces dispositifs sont en conséquence respectivement de 51% et 47%. Ce constat pèse grandement sur la vue d'ensemble de l'activité du SIAO sur le logement accompagné, la moitié des places mises à disposition (51%) relevant des dispositifs jeunes.

Une autre difficulté concerne les places de Foyers de Travailleurs Migrants (FTM), pour lesquels seuls 46% des places mises à disposition se traduisent en admission, malgré un taux de positionnement de 72%. Cet écart s'explique en grande partie par les refus de la part des candidats. Le public visé, les hommes isolés, sont en attente d'autres conditions d'accueil, qui leur confèrent une plus grande indépendance dans le logement, en adéquation avec leur autonomie dans leur vie quotidienne. Les FTM sont en effet destinés à des publics sans besoin d'accompagnement, en attente de logement pérenne. La réticence des publics éligibles à faire la demande d'un logement en FTM contribue à expliquer un taux élevé de non-mobilisation des places par le SIAO (28%) et d'un taux d'admission sur positionnements effectués de moins de 50% (49,6%). La qualité du parc de FTM est aussi à interroger pour expliquer les refus prononcés par les candidats.

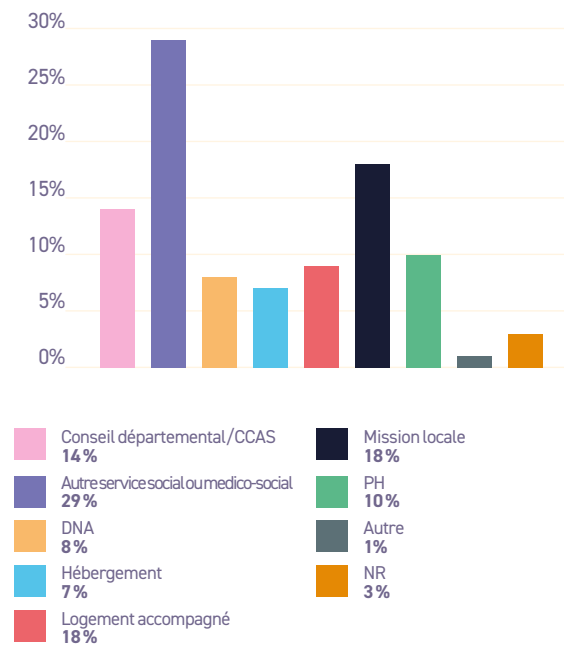
Chiffres Clés 2021

767
PLACES
(MÉNAGES)
ONT ÉTÉ MISES À
DISPOSITION

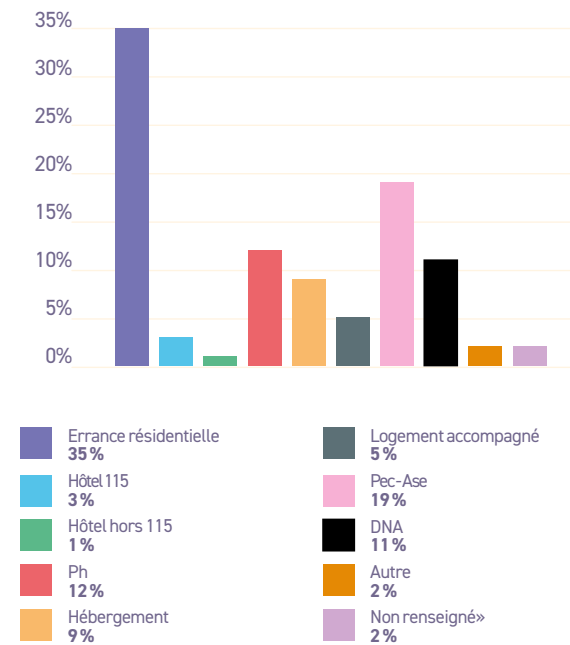
715
MÉNAGES
ONT ÉTÉ
POSITIONNÉS

346
MÉNAGES ONT ÉTÉ
ADMIS SUR
LES PLACES MISES
À DISPOSITION

PRESCRIPTEURS DES MÉNAGES ADMIS EN 2021



SITUATION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES ADMIS EN 2021



PROFIL DES MÉNAGES ADMIS

Parmi les ménages admis, 62% comptaient sur des revenus issus exclusivement d'un emploi, 27% bénéficiaient de ressources issues exclusivement de prestations sociales, et 10% cumulaient des revenus de ces deux sources. Ces chiffres sont à mettre en parallèle de ceux concernant le type d'emploi occupé : 31% des ménages admis occupaient un CDI, 26% un CDD et 36% étaient en formation. Quant aux types d'aides sociales reçues par les 37% des ménages admis concernés, 50% étaient bénéficiaires du RSA, 16% de la garantie jeune et 13% de l'AAH. Le revenu moyen des ménages admis s'élevait en 2021 à 984€.

Les ménages positionnés sont pour plus d'un tiers en situation d'errance résidentielle (37%). Les sorties de prises en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance (Ase) constituent, elles, près d'un cinquième des publics positionnés (19%). Le reste des ménages est principalement constitué de personnes issues du Dispositif National de l'Asile (DNA) (9%), en sortie de structure d'hébergement (9%) ou bien en sortie de places de logement accompagné (7%). Très peu de ménages admis dans une structure de logement accompagné proviennent en revanche du 115. Cela est lié au fait que la mise à l'abri à l'hôtel est majoritairement réservée aux familles, tandis que les dispositifs de logement accompagné s'adressent presque exclusivement aux personnes isolées. Aucune différence n'est à noter concernant le taux de réussite des positionnements du SIAO en fonction des situations résidentielles des ménages.

C.L'INTERMÉDIATION LOCATIVE : SOLIBAIL

479 PLACES (MÉNAGES) MISES À DISPOSITION

665 MÉNAGES POSITIONNÉS

383 MÉNAGES ADMIS

Ce dispositif qui a été créé dans un objectif de fluidité des parcours, n'est accessible que pour les publics pris en charge dans un dispositif de mise à l'abri 115, d'hébergement ou pour les personnes reconnues Daho. Le processus de mise à disposition de places de logement accompagné en ce que la captation de ces places et la publication de leur disponibilité sont centralisées au niveau régional et non départemental. Au cours de la période 2020-2022, l'objectif de captation de logements privés pour la création de places Solibail s'élève à 8111

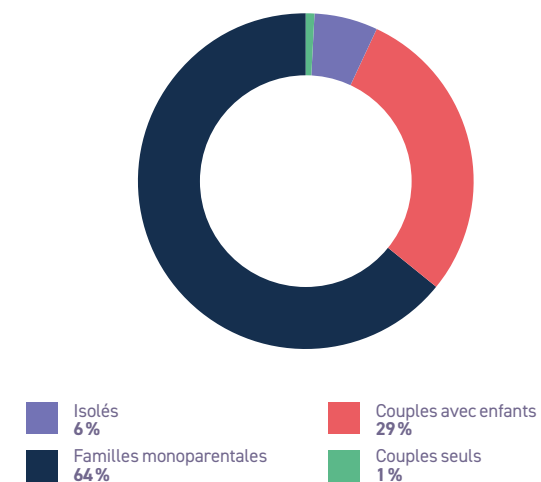
dont 1558 pour la Seine Saint-Denis. Au 31/12/2021, 1415 logements étaient effectivement disponibles sur le département.

Le SIAO 93 a pourvu environ un quart des admissions en Ile-de-France au cours de l'année, en proposant 665 candidatures (représentant 2068 personnes), dont ont résulté 383 admissions pour des ménages comptant en moyenne un peu plus de 3 personnes (1177 personnes relogées). Ces chiffres marquent un rebond de l'activité après le ralentissement constaté en 2020, et sont même supérieurs respectivement de 16% et 11% aux niveaux de 2018 et 2019. Ceci en dépit de l'abandon de l'expérimentation « Hôtel Conseil départemental » qui consistait à proposer l'accès à ce dispositif depuis une prise en charge dans un hôtel financé par le conseil départemental.

PROFIL DES MÉNAGES ADMIS

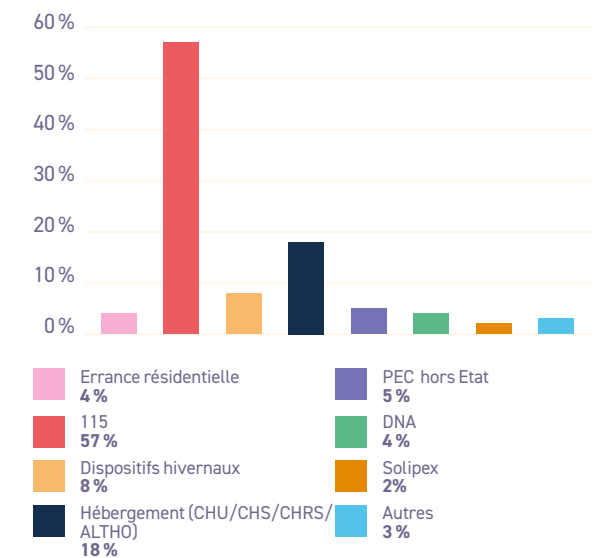
La plupart de ces admissions ont eu lieu en Seine Saint-Denis (328), pour un taux de succès des positionnements de 88%. Les orientations vers des places hors département ont connu moins de succès (44% d'admission sur positionnement), notamment en raison du système de priorisation des places captées à l'échelle régionale, mais aussi en raison des contraintes liées au changement de département des ménages (ancrage, continuité des prestations sociales).

TYPLOGIE DES MÉNAGES ADMIS



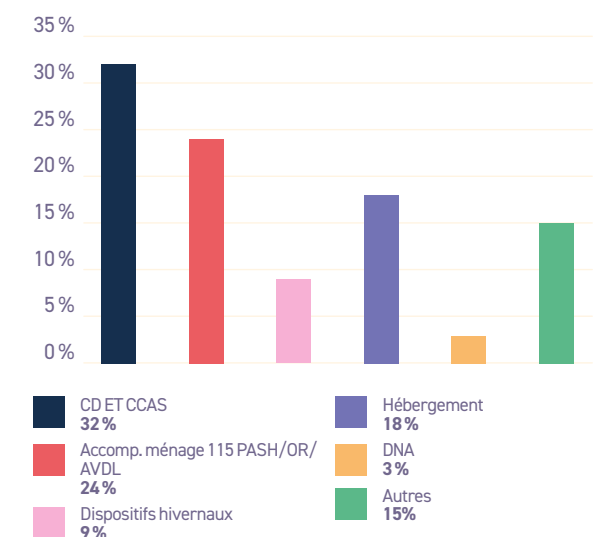
La majorité des ménages (57%) admis étaient précédemment pris en charge dans un hôtel 115. La plupart des autres ménages venaient soit de places d'hébergement pérennes (20%) soit de places hivernales (10%). Ainsi, la proportion de ménages issus d'hôtels 115 a augmenté et est cette année égale à la moyenne régionale.

SITUATION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES ADMIS EN 2021



En cohérence avec cette observation, près d'un quart des ménages admis en Solibail (24%) était au préalable soutenu par les équipes d'accompagnement des ménages à l'hôtel (AMH) de la plateforme d'accompagnement sociale à l'hôtel (Pash) et par les équipes d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL). 32% recevaient un soutien du Conseil Départemental et des CCAS, tandis que 30% bénéficiaient d'un accompagnement des structures d'hébergement ou de structures Hiver. On constate peu ou pas d'influence des types de prises en charge sur le taux de succès des positionnements réalisés.

PRESCRIPTEURS DES MÉNAGES ADMIS



Enfin, la majorité des ménages admis comptait sur des revenus à la fois de l'emploi et des prestations sociales (56%), ce qui est cohérent avec la priorité donnée dans le cadre du Solibail aux familles, à la différence des dispositifs de logement accompagné. 59% des ménages admis étaient des familles monoparentales et 32% des couples avec enfants.

Dispositif Solipex 2020-2021

Dans le cadre du plan quinquennal pour le Logement d'Abord, la Seine-Saint-Denis a expérimenté un recours à l'intermédiation locative avec un accompagnement renforcé des ménages pour prévenir les expulsions locatives : le dispositif Solipex.

55 dossiers ont été proposés dans le cadre de cette expérimentation dont 29 ont fait l'objet d'une étude de faisabilité par le SIAO 93, nécessitant en moyenne 5,6 prises de contacts avec les prescripteurs. 16 ménages ont été admis en Solibail sur les 20 logements mis à disposition, nécessitant 6,6 contacts en moyenne avant admission.

Il est à noter que les instances départementales existantes telles que la Ccapex et la Comed ont joué un rôle essentiel puisqu'elles ont permis d'identifier presque la moitié des 55 dossiers de la cohorte étudiée (43%), qui ont constitué par la suite 60% des ménages admis. Par ailleurs, l'éligibilité de 25% des ménages admis ont été confirmés par le service AVDL_PEX d'Interlogement93 à défaut de travailleurs sociaux référents des ménages en situation d'expulsion.

L'expérimentation a mis en évidence plusieurs observations :

- La proximité des profils de ménages avec ceux du dispositif Solibail général - 60% des ménages étudiés cumulent salaires et prestations sociales, 62,5% des ménages admis étaient des familles monoparentales
- La nécessité d'un accompagnement supplémentaire à celui prévu initialement par le dispositif Solibail
- Le besoin de clarification de la définition de l'encadrement de la dette, point clé pour transformer une étude de dossier en admission auprès des gestionnaires
- Le besoin de montée en compétence des prescripteurs concernant le droit des expulsions locatives.

3. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS DE LOGEMENT AUTONOME

A. LE LOGEMENT D'ABORD

128 LOGEMENTS MIS À DISPOSITION

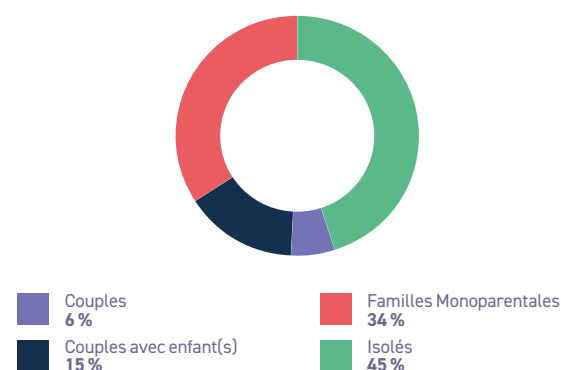
153 MÉNAGES ONT ÉTÉ POSITIONNÉS

106 BAUX SIGNÉS

Depuis sa mise en place en 2019, le dispositif Logement d'Abord, qui vise à permettre l'accès à un logement pérenne à tous les ménages en demande d'hébergement/logement sur le département, est régulé par le SIAO 93. Au cours de l'année 2021, 128 logements ont été mis à disposition dans le cadre du LDA contre 98 en 2020, signe d'une expansion significative du dispositif. 73% des logements ont été proposés par différents bailleurs via le Conseil départemental (dont une part importante par Seine-Saint-Denis Habitat (41%) et 27% directement par le bureau logement de la Drihl pour les ménages reconnus prioritaires dans le cadre de la loi DALO. 153 candidatures ont été proposées sur ceux-ci (contre 110 en 2020) dont :

- 109 ont été validés en commission d'attribution du logement (Cal), et 106 ont abouti à la signature d'un bail
- Seulement 9 ont été refusées en Cal
- 32 n'ont pas abouti en raison de problématiques financières, administratives ou bien d'adéquation du logement proposé aux besoins du ménage.

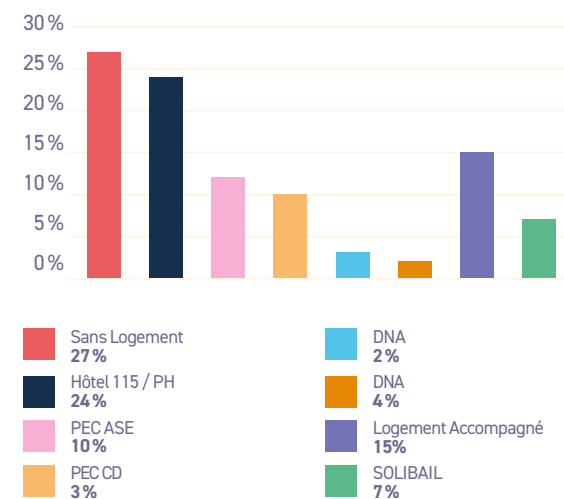
TYPLOGIE FAMILIALE DES MÉNAGES ADMIS



Le dispositif du Logement d'Abord s'est avéré plus profitable aux ménages de petites compositions familiales. Les orientations ainsi que les relogements ont concerné à 45% des personnes seules et à 43% des ménages de 2 ou 3 personnes (surtout des familles monoparentales). Quant aux logements mis à disposition par les bailleurs, ils impliquaient pour 10% des T1, et pour les deux tiers des types T2 ou T3.

Bien qu'il touche tous les publics, le LDA a constitué une voie d'accès accélérée au relogement pour une bonne partie des profils identifiés. 53% des admissions du SIAO ont concerné des personnes sans solution d'hébergement (A la rue, Hôtel 115, Hôtel CD, hébergement chez un tiers). 10% des entrées ont concerné des personnes en sortie de prise en charge Ase et 12% en sortie de dispositif d'hébergement. Le LDA a aussi joué un rôle de soutien au processus habituel d'accès au logement pérenne, puisque 21% des personnes relogées étaient précédemment sur les dispositifs de logement accompagné et d'intermédiation locative Solibail.

SITUATION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES ADMIS EN LDA



En miroir des observations faites au sujet de la procédure de labélisation Syplo, la situation d'emploi apparaît comme un facteur essentiel dans la sélection des candidatures et dans la concrétisation du processus. Deux tiers des candidatures proposées concernaient des personnes en emploi, essentiellement en CDI (40%), et pour 42% des personnes recevant un salaire sans complément issus de revenus de transfert. On constate même une légère surreprésentation des titulaires de CDI parmi les admis (47%). Il est à noter que la moitié des candidatures de CDD, demandeurs d'emploi indemnisés et Intérim n'ont pas abouti.

B. LA LABÉLISATION SYPLO

1461 MÉNAGES, SOIT 2853 PERSONNES LABÉLISÉES EN 2021

929 MÉNAGES, SOIT 1989 PERSONNES ENTRÉES DANS LE LOGEMENT EN 2021

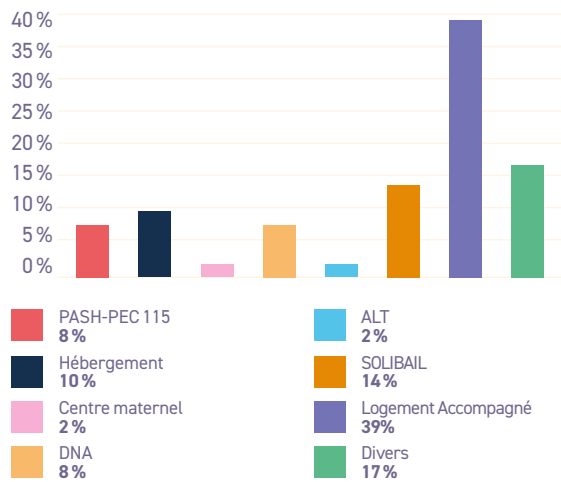
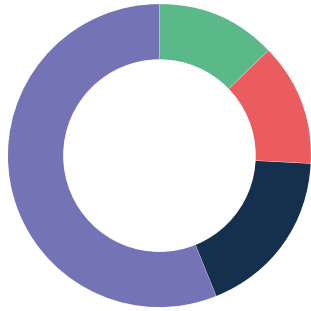
AU 31 DÉCEMBRE 2021, 2 412 MÉNAGES TOUJOURS EN ATTENTE DE RELOGEMENT

Le SIAO a la charge d'inscrire certains des publics prêts au relogement dans l'application Syplo (Système Priorité Logement) afin de leur attribuer des points de priorité pour faciliter leur accès au logement social.

Comme lors de l'exercice précédent, le nombre de ménages labélisés dans Syplo a augmenté en 2021 (1461 contre 1110 en 2020, +31,5%). Le nombre de personnes concernées par ces inscriptions a lui aussi augmenté, dans des proportions similaires (2853 personnes, contre 2242 en 2020, +27,3%).

La mise en place du nouveau schéma de labélisation courant 2021 a été concomitante avec une baisse temporaire du nombre de demandes de labélisation. En conséquence, l'équipe du SIAO a développé son besoin croissant d'informations vers les prescripteurs. Dans le même temps, nous avons observé un véritable effort dans la reconnaissance du critère prioritaire des situations reconnues à l'article L441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Le nombre de ménages labélisés hors préexistence du critère de priorité Dalo (90%) démontre une connaissance croissante par les structures d'accompagnement de ce schéma. Par ailleurs, le nombre de propositions de relogement et d'entrées dans les lieux concernant les ménages reconnus par Syplo a touché à 66% des ménages non reconnus Dalo, ce qui témoigne d'un effort important fait sur ce public en termes de propositions de logements et d'admission. Près de 45% des ménages reconnus prioritaires Syplo en 2021 ont reçu au moins une proposition de logement cette même année.

COMPOSITION DES MÉNAGES LABELISÉS



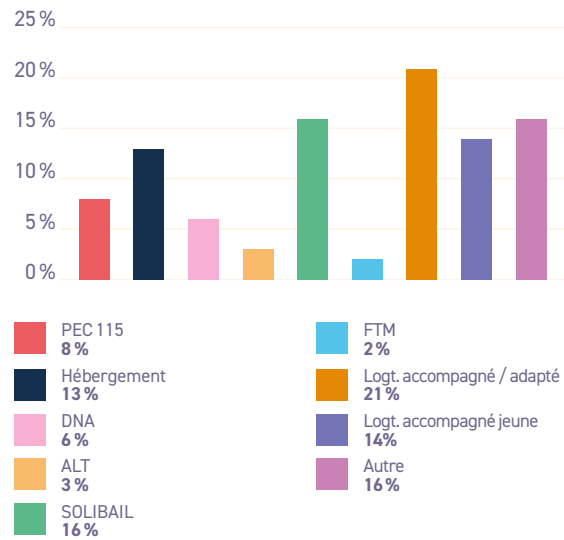
LE RELOGEMENT DES MÉNAGES LABELISÉS

À l'image de l'augmentation du nombre de labélisation, le nombre de ménages relogés à la suite de leur inscription sur Syplo a augmenté de 78% (929 ménages contre 521 en 2020). En revanche, le nombre de personnes concernées a diminué de 11% (1989 personnes). Comme noté lors du précédent rapport d'activité, les solutions de relogement se concentrent de plus en plus sur les petites compositions familiales. 50% des ménages relogés se composaient d'une seule personne, et 33% de 2 ou 3 personnes.

Par ailleurs, la répartition des labélisations Syplo par taille de ménage se concentre également à 56% sur des ménages d'une seule personne. En parallèle, près de 40% des demandes de labélisation Syplo ont été soumises par des prescripteurs issus de structures de logement accompagné, orientées prioritairement sur

les personnes isolées. L'enjeu se porte alors peut-être également sur la publicisation de la procédure de priorisation Syplo auprès des professionnels accompagnant d'autres publics. Ces données montrent l'importance de la vulgarisation de la politique « de la rue au logement » et l'impact trop important encore du parcours « en escalier », sans que l'on puisse analyser s'il s'agit d'effet d'aubaine, d'un besoin de fluidité ou d'une méconnaissance du parcours de labélisation par les prescripteurs.

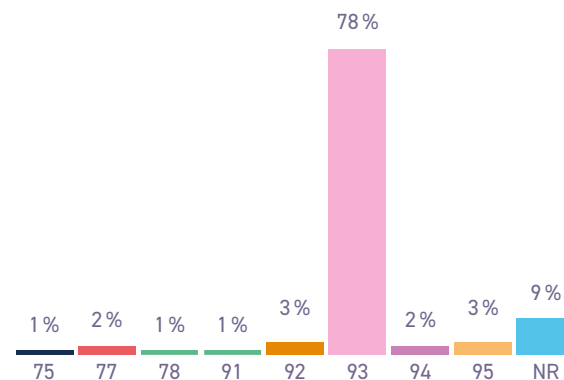
SITUATION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES RELOGÉS



On observe une surreprésentation des ménages relevant d'Action Logement parmi les relogés (67% contre 52% des labélisés), ce qui atteste de l'importance de la dynamique d'emploi dans l'accès au logement pérenne. De plus, près de 20% des ménages relogés l'ont été hors Seine-Saint-Denis.

Enfin, nous notons le nombre toujours plus important de ménages reconnus prioritaire en attente d'un logement (2495 ménages au 31/12/2021).

LIEUX DE RELOGEMENT



Perspectives

2022 s'ouvre avec plusieurs sources d'incertitudes : quels seront les effets de la fermeture des structures « hiver » après plus de deux ans d'ouverture sans interruption ? Quelles sont les implications de l'ouverture des places dites PPM et des places CHU, dont une part croissante des places disponibles pour le SIAO 93 se situe en dehors du département ? Qu'augure l'augmentation du nombre de demandes émanant de publics de plus de 60 ans, en matière de prise en charge et de disponibilité de places ou structures adaptées à leurs besoins ?

Une inquiétude est liée aux objectifs des gestionnaires dans le cadre des signatures de Cpom pour les CHRS : si l'objectif principal de ces structures est la fluidité, alors un risque réel d'une hausse des refus des opérateurs d'accepter les situations les plus lourdes/fragiles est à craindre.

Enfin, le travail de structuration de l'activité du SIAO sur le département demeure en cours. La dynamique de relogement sur le territoire est à entretenir. Nous devons accompagner les prescripteurs dans la mise en œuvre complète de la nouvelle procédure d'accès au logement accompagné/labélisation Syplo. Des chantiers ouverts restent à faire évoluer, comme l'harmonisation des pratiques des gestionnaires de structures d'hébergement concernant les refus d'orientation, la gestion des situations administratives incomplètes au sein de ces mêmes structures et enfin une compréhension commune de la notion de "prêt au relogement" attendue par les bailleurs avec les prescripteurs du territoire et l'ensemble des parties prenantes.

Observation Sociale, Systèmes d'Information et Actions Transversales (Ossiat)



Mots Clés et Chiffres Clés 2021

**UN DIAGNOSTIC
TERRITOIRE SUR
L'AIDE
ALIMENTAIRE**

**LA NUIT DES
MARAUDEURS**

**DÉVELOPPEMENT
D'OUTILS MÉTIERS**

**27 FORMATIONS
AU FONCTIONNEMENT
DU SIAO 93
452 INSCRIPTIONS**

**41 FORMATIONS
AU SI-SIAO
566 INSCRIPTIONS**

**12 INSTANCES DE
COORDINATION
DES ACTEURS DE LA
VEILLE SOCIALE**

**311 PERSONNES
SUIVIES POUR DES
PROBLÉMATIQUES
DE SANTÉ**

1. L'OBSERVATION SOCIALE

2. LES OUTILS

3. LES FORMATIONS SIAO ET SI-SIAO

4. LE DÉPLOIEMENT DU SI-SIAO

5. LA COORDINATION DES ACTEURS DE LA VEILLE SOCIALE

6. LA SANTÉ

INTRODUCTION

L'année 2021 a été marquée par l'élargissement des missions du pôle observation sociale systèmes d'information et actions transversales à tous les services de l'association. Anciennement rattaché au SIAO, les différentes activités de ce pôle seront également déployées aux dispositifs d'accompagnement social portés par Interlogement93.

Cette extension s'incarne particulièrement par le développement d'un outil dédié à la plateforme d'accompagnement des ménages à l'hôtel qui a représenté une charge conséquente du travail fourni cette année.

Le service a par ailleurs continué à contribuer à l'amélioration du traitement des demandes reçues par le SIAO, tant dans l'organisation de ses différentes instances et formations que dans l'assistance aux utilisateurs ou dans l'optimisation des outils utilisés par les équipes de régulation.

Le volet observation sociale a été marqué par la réalisation d'un diagnostic d'envergure sur l'aide alimentaire proposée en Seine-Saint-Denis et les besoins des publics. Cette mission singulière a permis au service de s'essayer à de nouveaux projets, plus longs et plus ambitieux.

Enfin, le service santé a poursuivi son déploiement entamé en 2020 en accompagnant directement des personnes rencontrant des difficultés dans leur parcours de soins ou en intervenant auprès des professionnels qui les accompagnent.

MISSIONS	ÉQUIPES
<p>Gérer la communication avec les partenaires.</p> <p>Gérer l'organisation des formations proposées par le SIAO.</p> <p>Organiser les commissions.</p> <p>Être polyvalente sur les missions du pôle.</p>	<p>1 CHARGÉE DE MISSION TRANSVERSALE</p>
<p>Déployer le SI-SIAO sur le territoire en proposant un accompagnement et une assistance à l'utilisation et en faisant remonter les difficultés de l'application.</p> <p>Développer à la fois des outils internes à Interlogement93 et externes à destination des partenaires.</p>	<p>1 RESPONSABLE ADJOINT 1 CHARGÉE DE MISSION SI-SIAO 1 ASSISTANTE SI-SIAO</p>
<p>Développer une observation sociale sur l'activité des différents pôles de l'association et améliorer la connaissance du public qui sollicite les différents services d'Interlogement93.</p> <p>Mission temporaire : réaliser un diagnostic sur les dispositifs d'aide alimentaire déployés en Seine-Saint-Denis, connaître les besoins des publics et proposer une amélioration de leur couverture.</p>	<p>1 CHARGÉ DE MISSION OBSERVATION SOCIALE 1 CHEFFE DE PROJET DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE 1 CHARGÉ DE MISSION DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE</p>
<p>Animer la coordination des acteurs de la veille sociale.</p>	<p>1 CHARGÉ DE VEILLE SOCIALE</p>
<p>Soutenir les travailleurs sociaux du territoire dans l'accompagnement des personnes connaissant un parcours de soins complexes.</p> <p>Accompagner et orienter les personnes en situation de parcours de soins complexes en l'absence de travailleur social.</p> <p>Coordonner et assister les acteurs dans leur implantation territoriale auprès des dispositifs sanitaires.</p>	<p>1 COORDINATRICE 3 CHARGÉES DE MISSION PARCOURS DE SOINS COMPLEXES</p>
<p>Encadrement de l'équipe.</p>	<p>1 RESPONSABLE DE PÔLE</p>

1. L'OBSERVATION SOCIALE

En ce qui concerne l'activité d'observation sociale, l'élargissement du pôle au-delà des missions du SIAO est incarné d'abord par la réalisation d'un diagnostic sur l'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis.

Cette mission d'un nouveau type, accordée par la préfecture de Seine-Saint-Denis à Interlogement93 à la fin de l'année 2020, portait sur l'état des lieux des actions mises en œuvre et des besoins identifiés en matière d'aide alimentaire dans le département de la Seine-Saint-Denis. Deux professionnelles ont été recrutées dans le cadre d'une mission qui a duré huit mois, au terme de laquelle un diagnostic ainsi que des recommandations ont été remis au commanditaire. Ces travaux doivent être rendus publics dans le courant de l'année 2022. Une première présentation des résultats a déjà été organisée auprès de la coordination territoriale de l'aide alimentaire, qui réunit les principaux acteurs départementaux de ce champ et qui est animée par la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, l'activité plus traditionnelle se poursuit et s'articule principalement autour de trois axes :

- La production et la consolidation de données à usage interne, pour le pilotage et le suivi des différentes activités.
- La production et diffusion de données et d'enquêtes à l'échelle départementale, sur des thématiques particulières ou à la demande de certains partenaires et membres du réseau.
- La participation à des groupes de travail extérieurs, et notamment à l'Observatoire francilien des personnes à la rue et hébergées (Ofpruh). L'année a notamment été marquée par la réalisation, en juin 2021, de la seconde « nuit des maraudeurs » à l'échelle de l'Île-de-France. Au-delà de sa participation à des instances organisées par les services de l'État, le SIAO participe également à des instances de réflexion et d'échanges organisés par la Fédération des acteurs de la solidarité.

2. LES OUTILS

Le développement des outils métiers à destination des professionnels du SIAO et des services d'accompagnement social d'Interlogement93 s'est poursuivi en 2021, avec notamment la mise en œuvre du SI dédié à la Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel (Pash). Mis en service en mars 2021, cette application nommée Ariane et interconnectée avec le SI-SIAO est aujourd'hui utilisée par tous les professionnels de la Pash. Elle assure l'ensemble des activités liées au pilotage du dispositif et permet en parallèle de notifier toutes les activités liées au suivi des ménages par les travailleurs sociaux. Le SI-

Pash a évolué tout au long de l'année par l'ajout de nouvelles fonctionnalités et poursuivra ces évolutions en 2022 en fonction des besoins repérés au quotidien par les équipes. L'extension de cette application à d'autres services et à d'autres activités est à l'œuvre pour 2022.

Par ailleurs, d'autres applications et outils internes ont été créés visant à optimiser l'activité des services via notamment :

- **De nouvelles fonctionnalités permettant l'automatisation de la production de certains indicateurs (Régulation des Equipes Mobiles d'Aides, données quotidiennes, ...)**
- **La production d'un outil dédié à la période hivernale afin d'améliorer la fluidité des parcours des personnes accueillies**
- **La poursuite du développement d'un outil dédié au traitement des demandes SI-SIAO**

Enfin, l'ensemble de l'équipe participe à l'appropriation des différents outils par les professionnels via des formations et du soutien technique au quotidien.

3. LES FORMATIONS SIAO ET SI-SIAO

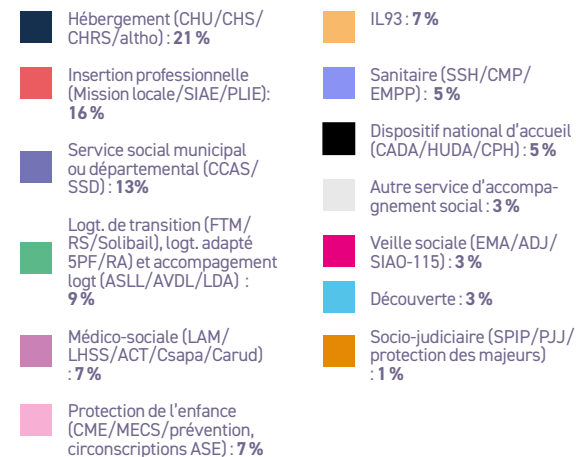
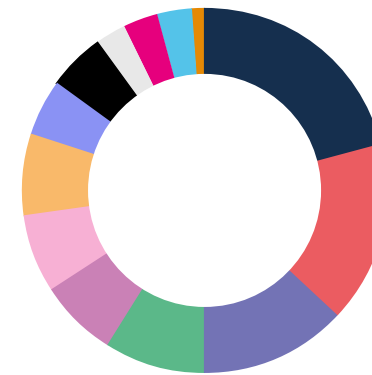
Depuis plusieurs années, le SIAO 93 investit beaucoup d'énergie et de temps dans la formation des prescripteurs du territoire. En effet, la sollicitation et le fonctionnement des dispositifs de mise à l'abri et d'hébergement/logement sont assez complexes, ce qui nécessite un accompagnement des utilisateurs. Deux formats sont à l'œuvre : la formation SIAO et la formation SI-SIAO.

Les formations SIAO

Cette formation bimensuelle se tient le jeudi matin (9h30-12h30). Elle porte sur le fonctionnement des trois pôles du SIAO et sur les modalités d'accès aux différents dispositifs qu'ils régulent. La formation est animée par les responsables du SIAO. Depuis 2020, nous effectuons ces interventions à distance.

En 2021, ce sont 27 sessions réalisées pour 452 inscriptions. Les participants sont : des professionnels nouvellement arrivés sur le territoire ou des intervenants sociaux souhaitant mettre à jour leurs connaissances.

LES ORIGINES PROFESSIONNELLES DES PERSONNES INSCRITES EN 2021



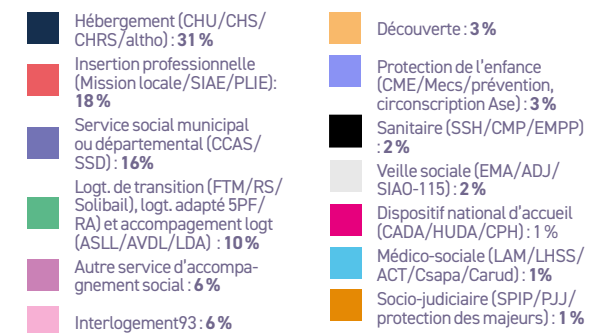
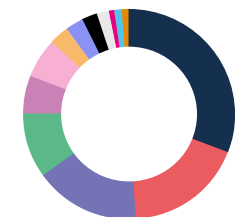
Les principaux champs professionnels ayant participé à la formation SIAO en 2021 sont : les acteurs de l'hébergement (21%), les acteurs de l'insertion professionnelle (16%), les services sociaux départementaux et municipaux (13%), les acteurs du logement (9%) et ceux de la protection de l'enfance (7%). Ces 5 groupes représentent plus des 2/3 des participants.

Les formations SI-SIAO

Les sessions de formation à l'utilisation du SI-SIAO sont adressées à tous les utilisateurs de l'application. Elles ont lieu généralement le mardi après-midi (14h30-16h30), sont animées par les professionnels du SIAO en charge des systèmes d'information (la chargée de mission SI-SIAO principalement) et se déroulent depuis 2020 sous un format distanciel.

Ce sont 41 sessions, mobilisant 566 inscriptions, qui ont été réalisées en 2021.

LES ORIGINES PROFESSIONNELLES DES PERSONNES INSCRITES EN 2021



Parmi les personnes inscrites en 2021, les principaux champs professionnels représentés sont : l'hébergement (31%), l'insertion professionnelle (18%), les services sociaux départementaux et municipaux (16%) et le logement d'insertion (10%). Ces 4 groupes représentent 75% des inscrits.

Le volume des inscriptions et l'éventail des professions représentées montrent un intérêt croissant des professionnels de l'accompagnement pour le fonctionnement du SIAO et de son système d'information. L'année 2022 devrait nous permettre la reprise de celles-ci sous un format présentiel davantage propice aux échanges.

4. LE DÉPLOIEMENT DU SI-SIAO

Le service Ossiât assure la gestion de cet outil national à l'échelle du territoire de la Seine-Saint-Denis via la création des comptes, les formations et la bonne appropriation de l'outil par les prescripteurs du territoire. Le service se mobilise pour permettre la maîtrise de l'outil par tous en assurant notamment une permanence téléphonique quotidienne (chaque jour de 14h à 17h) ainsi qu'une joignabilité par mail pour toute personne qui rencontre une difficulté sur le SI-SIAO.

Par ailleurs, l'espace dédié sur le site internet de l'association a évolué et permet aujourd'hui d'y retrouver des tutoriels vidéo et une « Foire aux Questions » répondant aux interrogations les plus fréquentes.

Le service communique les demandes d'évolution et les problématiques rencontrées auprès des services de la Dihal désormais en charge de cet outil et informe régulièrement les prescripteurs du territoire par l'intermédiaire de newsletters dédiées.

5. LA COORDINATION DES ACTEURS DE LA VEILLE SOCIALE

L'année 2021 a été marquée par trois faits essentiels : la réorganisation du fonctionnement de l'instance, un travail sur la question de l'accès à la santé et le développement du partenariat.

Tout d'abord, le fonctionnement de l'instance a été revu, avec la distinction entre deux types de réunions : une réunion technique bimestrielle (6 dans l'année) regroupant que les acteurs de terrain (SIAO-115, accueils de jour et maraudes), et une deuxième réunion bimestrielle (6 dans l'année) dite plénière qui voit la participation de la Drihl. La réunion technique permet aux acteurs de première ligne de faire le point sur le partenariat au quotidien et d'identifier d'éventuelles problématiques à discuter lors des réunions plénières en présence de la Drihl. Cette nouvelle modalité est jugée satisfaisante pour l'ensemble des parties prenantes.

Le deuxième objectif poursuivi en 2021 portait sur la constitution de groupes de travail autour de deux problématiques centrales : l'accès à la santé et le suivi social. Au regard du contexte de Covid-19 et de la faible disponibilité des membres, seul le groupe de travail santé a fonctionné. Trois réunions de travail se sont te-

nues sur cette thématique. Elles ont été l'occasion d'associer divers acteurs de la santé sur le territoire (EMPP, Pass hospitalières, Caarud), en lien étroit avec l'équipe santé du SIAO. Un premier résultat en a été obtenu, à travers une offre d'appui de la Pass de Ville-Evrard pour accompagner les accueils de jour qui le souhaitent dans l'ouverture de droits à la santé.

Enfin, le groupe de travail santé a été une des entrées qui ont permis d'élargir le partenariat entre les accueils de jour et les acteurs de la santé. On peut noter sur ce plan que l'épidémie de la COVID a eu pour conséquence de renforcer la solidarité entre accueils de jour. La poursuite de cette dynamique reste un des objectifs à poursuivre en 2022.

6. LA SANTÉ

ÉQUIPE SANTÉ

L'équipe santé d'Interlogement93 était composée en 2021 d'une coordinatrice et de deux à trois infirmières diplômées d'état (Chargées de missions « Parcours de soins complexes »), en fonction des périodes de l'année.

Ce service, créé en 2019 au sein de l'association, regroupe plusieurs missions :

- La coordination des acteurs du sanitaire et social et le développement de partenariats
- La mise en réseau et l'articulation des acteurs par la mise en œuvre d'instances de coordination spécifiques
- Le soutien, la formation et l'outillage des professionnels d'Interlogement93 et des professionnels du secteur AHI du territoire
- Le soutien aux structures d'hébergement dans l'élaboration d'une approche sanitaire dans leurs projets de service
- L'intervention en soutien aux travailleurs sociaux du territoire auprès des publics présentant un parcours de soins « complexe », par une évaluation médico-sociale et une référence de parcours individualisée.

COMMISSIONS «PARCOURS DE SOINS COMPLEXES» (CPCS)

Depuis 2016, une expérimentation visant à organiser une concertation dédiée aux parcours de soins complexes au sein de l'hôpital Delafontaine a été mis en place. Cette instance, dédiée à la réflexion entre professionnels issus des secteurs médicaux et sociaux autour de situations particulièrement complexes, a permis une réelle fluidification des parcours, ainsi qu'une amélioration nette de l'interconnaissance entre les professionnels. Il a donc

été décidé de pérenniser cette instance et d'en élargir le périmètre.

Depuis janvier 2021, 6 commissions « parcours de soins complexes » se sont tenues en visioconférence auxquels 284 personnes se sont inscrites. Sur l'ensemble des 6 commissions, il y avait en moyenne 25 participants pour en moyenne 47 inscrits. Parmi l'ensemble des personnes s'inscrivant à la commission, 65 % étaient des travailleurs sociaux.

Sur les 6 commissions, 30 situations ont été présentées parmi lesquelles 14 personnes hébergées en centre d'hébergement, 5 à l'hôtel, 5 en structure médico-social, 2 à l'hôpital. Lors des échanges, chaque professionnel a pu présenter de nouvelles ressources et proposer des axes d'actions visant à améliorer la situation.

CONCENTRATIONS TERRITORIALES DU SIAO (CTS)

Par ailleurs, les chargées de mission « parcours de soins complexes » ont participé à l'ensemble des concertations territoriales du SIAO, ayant lieu chaque vendredi matin (en visio pour 2021).

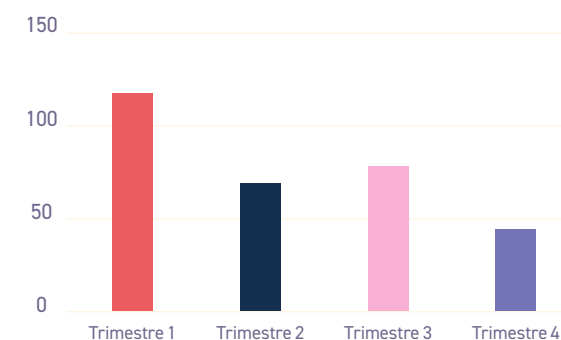
RENCONTRES DES ACTEURS SANITAIRES ET SOCIAUX DU TERRITOIRE

Au cours de l'année 2021, les professionnels de l'équipe santé ont été à la rencontre de 22 structures d'hébergement pérennes et 8 dispositifs médico-sociaux. Ces rencontres visent à favoriser leur connaissance des structures, identifier les sites les plus appropriés ou les plus en difficulté dans l'accueil et l'accompagnement des situations sanitaires complexes et à soutenir les équipes sur des situations individuelles.

INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE LA COORDINATION DE PARCOURS DE SOINS COMPLEXES

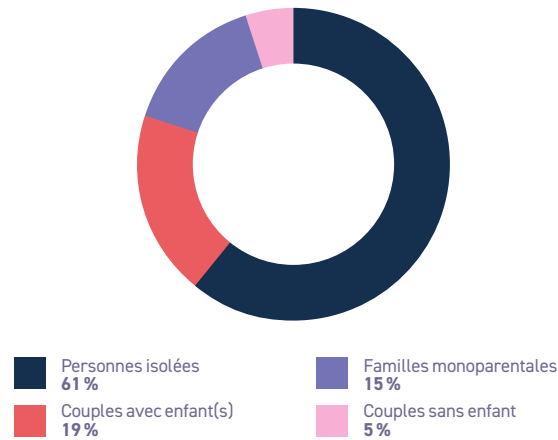
L'équipe santé d'interlogement93 est intervenue auprès de 311 personnes différentes au cours de l'année 2021.

RÉCEPTION DES DEMANDES D'INTERVENTIONS PAR TRIMESTRE ANNÉE 2021



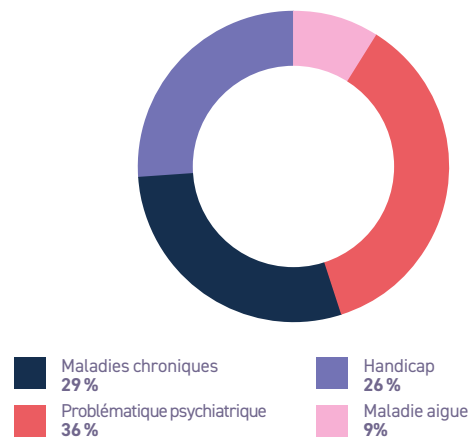
En moyenne, 26 nouvelles demandes ont été reçues chaque mois, chaque demande faisant l'objet d'une ou plusieurs interventions. En cas de maintien dans la file active après la première intervention, les situations sont dites « suivies » par le service et représentent en moyenne 48 situations par mois sur l'année 2021. Lors de ce suivi, les chargées de mission ont pour objectif d'assurer la mise en œuvre et la stabilisation des démarches liées au parcours de santé et au parcours d'hébergement des personnes.

COMPOSITIONS FAMILIALES DES MÉNAGES SUIVIS PAR LE SEVICE SANTÉ EN 2021



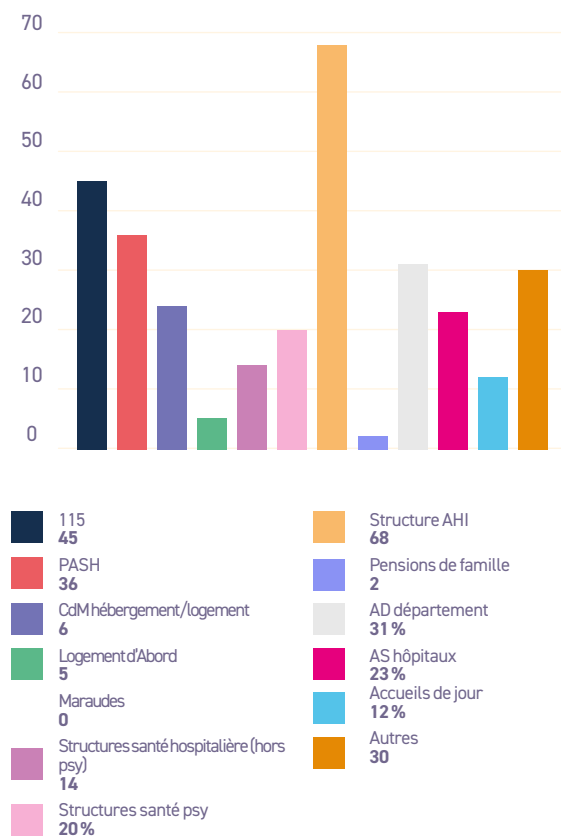
La majorité des situations faisant l'objet d'une interpellation de l'équipe santé concerne des personnes isolées dont 55% d'hommes et 45% de femmes.

PATHOLOGIES RENCONTRÉES PAR LES PERSONNES SUIVIES PAR L'ÉQUIPE SANTÉ EN 2021



Les pathologies d'ordre psychologiques ou psychiatriques représentent la problématique majoritaire parmi les personnes suivies en 2021. Les pathologies chroniques et les personnes en situation de handicap sont également très représentées. Par ailleurs, 34% des personnes cumulent au moins deux problématiques.

PRESCRIPTEUR À L'ORIGINE DE LA DEMANDE



Les structures d'hébergement du territoire sont les partenaires qui ont le plus sollicité le service santé (à 68 reprises au cours de l'année 2021), suivi du 115 et des travailleurs sociaux de la plateforme d'accompagnement des ménages à l'hôtel.

L'année 2021 a également été marquée par des interventions auprès des ménages mis à l'abri à l'hôtel et qui se déclaraient comme étant positif à la Covid-19. Les chargées de mission ont alors assuré une prise de contact systématique afin d'évaluer les éventuels facteurs de risques, s'assurer que le ménage dispose de ressources suffisantes pour sa période d'isolement et de rappeler les consignes d'appels au secours en cas d'aggravation. En 2021, 281 personnes ont ainsi été contactées par une des chargées de mission.

Les missions de l'équipe santé se poursuivront en 2022 avec la mise en œuvre d'une Equipe Mobile Santé Précarité.



Perspectives

Le pôle Ossiât prévoit des évolutions significatives pour l'année 2022, notamment via la mise en œuvre de l'Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP) et la construction des liens avec d'autres équipes mobiles en santé du territoire.

Le pôle souhaite également poursuivre le développement de l'observation sociale, enjeu majeur pour favoriser la connaissance des publics accueillis et accompagnés, et proposera la réalisation d'enquêtes sur des thématiques identifiées par le territoire.

La poursuite du développement de l'outil Ariane pour la Pash ainsi que pour d'autres services d'accompagnement de l'association sont prévus, tout comme celle des chantiers d'optimisation et d'amélioration des outils existants. Un nouvel outil dédié au SIAO et assurant la bonne régulation des dispositifs d'hébergement et de logement est en projet pour 2022.

Cette année a vu l'intégration dans l'instance des AVS du pôle de régulation hébergement/logement du SIAO. Elle permet un échange constructif sur l'accès à l'hébergement des publics à la rue, mais aussi une réflexion sur les conditions d'accès de ces publics au logement ; ce qui pose la question du suivi et accompagnement des ménages par les AVS. C'est ce dernier point qui constituera sans doute la trame générale des travaux du groupe AVS en 2022.

Enfin, ce Pôle transversal a vocation à évoluer en fonction des nouveaux projet portés par l'association et à adapter son activité aux nouveautés du territoire dans une logique de transversalité.

DIRECTION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

La direction des dispositifs d'accompagnement est à l'œuvre depuis le 1er janvier 2021. Celle-ci regroupe la Plateforme d'accompagnement social à l'hôtel (Pash) et le Pôle Logement. La Pash 93 est issue de la fusion des services rattachés jusqu'alors au SIAO : la Cellule d'évaluation sociale et le service d'Accompagnement des ménages à l'hôtel. Le Pôle Logement réunit les dispositifs liés au logement : le service d'accompagnement Solibail, le service d'accompagnement Logement d'Abord, la Gestion locative sociale et les mesures d'accompagnement ASLL/AVDL. Concernant ces dernières, elles étaient aussi précédemment rattachées au SIAO.

Un des objectifs de cette réorganisation est la convergence des pratiques, notamment à travers la mobilisation d'outils communs (SI), et la mutualisation des ressources liées à l'accompagnement. En effet, le dispositif Logement d'Abord puis la Pash ont permis la mise en œuvre d'interventions transversales liées à : l'insertion professionnelle, la santé, la parentalité et la prévention des violences. Nous souhaitons aujourd'hui généraliser ce type d'approche pour l'ensemble de nos interventions et déployer d'autres thématiques d'interventions transversales telle que l'accès aux droits (séjour, logement...), mais aussi développer les actions collectives à destination de tous les ménages accompagnés. L'étape suivante est le regroupement de cette direction au sein d'un même lieu à Rosny-sous-Bois.

Direction des dispositifs d'accompagnement

Pôle Pash

- SERVICE ÉVALUATION ET SUIVI
- SERVICE ACCOMPAGNEMENT
- SERVICE ADMINISTRATIF ET ACTIONS TRANSVERSALES

Pôle Logement

- SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOLIBAIL
- SERVICE ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT D'ABORD
- SERVICE ACCOMPAGNEMENT AVDL/ASLL
- SERVICE GESTION LOCATIVE

Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel



Chiffres Clés 2021

MOBILISATION DE
31
PROFESSIONNELS
D'INTERVENTION
SOCIALE

90
MÉNAGES RENCONTRÉS
DANS LE CADRE D'UN
ACCOMPAGNEMENT
SPÉCIFIQUE

5839
PERSONNES
RENCONTRÉES
SOIT
1781 MÉNAGES

333
MÉNAGES CONNUS DE LA
PASH93
ONT QUITTÉ
L'HÔTEL
DONT **65%**
À LA SUITE D'UNE
ORIENTATION
PAR UN SIAO.

960
MÉNAGES
RENCONTRÉS
POUR UN DIAGNOSTIC
SOCIAL

4145
PERSONNES
DANS LES FILES
ACTIVES
DES ÉQUIPES
D'ACCOMPAGNEMENT
SOIT
1260 MÉNAGES

1. L'ACTIVITÉ PASH 93

2. L'AIDE ALIMENTAIRE

3. LES PROFILS DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

INTRODUCTION

La Plateforme départementale d'accompagnement social à l'hôtel (PASH93) est mise en œuvre en Seine-Saint-Denis depuis le 1er janvier 2021. Elle s'inscrit dans la continuité de deux services antérieurement rattachés au SIAO : la cellule d'évaluation sociale et l'équipe d'accompagnement des ménages à l'hôtel.

Issue d'une réforme portée par les services de l'Etat au niveau régional, elle a pour objectif d'assurer une référence sociale auprès de tous les ménages mis à l'abri dans un hôtel 115 du territoire de la Seine-Saint-Denis, peu importe son 115 d'origine. Elle est rattachée à la Direction des dispositifs d'accompagnement d'Interlogement93.

Deux principes forts sous-tendent les interventions de la Pash 93 :

- La non-substitution aux services de droit commun
- L'articulation entre une première étape de diagnostic, puis la mise en place d'une mesure d'accompagnement (par le droit commun en priorité) et le suivi du parcours dans son ensemble.

La Pash93 a une cible potentielle de 4.000 ménages (12.000 personnes) concernés par ces différentes catégories d'intervention. Son savoir-faire en matière de diagnostic social est le fruit d'une construction sur la durée, complétée depuis 2019 par les interventions de professionnels du soin lorsque le besoin est identifié.

L'ensemble des équipes travaille en étroite collaboration avec la plateforme téléphonique du 115, le service de gestion hôtelière, les équipes hébergement et logement du SIAO ainsi que les équipes du Pôle « actions transversales, observations sociales, systèmes d'information et actions transversales » de l'association.

MISSIONS	ÉQUIPES
<p>Évaluer l'ensemble des ménages mis à l'abri à l'hôtel 115 sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, les orienter vers les dispositifs adaptés et saisir l'instruction d'une demande SI-SIAO favorisant la sortie du dispositif hôtelier.</p> <p>Mettre en oeuvre une mission de suivi en lien avec les acteurs d'accompagnement social de droit commun (principalement en collaboration avec le service social départemental). Intervenir en urgence auprès des situations les plus complexes.</p>	<p>CELLULE D'ÉVALUATION SOCIALE 1 COORDINATRICE - 12 TRAVAILLEURS SOCIAUX</p>
<p>Assurer une intervention sociale globale auprès d'une file active de ménages mis à l'abri à l'hôtel 115 et dépourvue d'accompagnement social de droit commun.</p> <p>Proposer une coordination de parcours social en cas de besoin en collaboration avec les partenaires du territoire.</p>	<p>ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES À L'HÔTEL 1 COORDINATRICE - 15 TRAVAILLEURS SOCIAUX</p>
<p>Assurer une intervention sociale spécialisée sur une thématique spécifique : violences, parentalité et périnatalité, insertion professionnelle.</p> <p>Intervenir en collaboration avec les autres professionnels du pôle en cas de besoin. Favoriser la construction d'une dynamique partenariale avec les acteurs spécifiques.</p>	<p>EQUIPE TRANSVERSALE 3 CHARGÉES DE MISSION «INTERVENTION SOCIALE»</p>
<p>Assurer une joignabilité et une réactivité du pôle.</p> <p>Accueillir le public au sein des locaux. Réguler les dispositifs d'aide alimentaire. Favoriser la bonne mise à jour des outils du pôle.</p>	<p>EQUIPE ADMINISTRATIVE 2 ASSISTANTES DE GESTION</p>
<p>Encadrer l'équipe</p>	<p>1 RESPONSABLE DE PÔLE ET 1 ADJOINTE</p>

1. L'ACTIVITÉ PASH 93

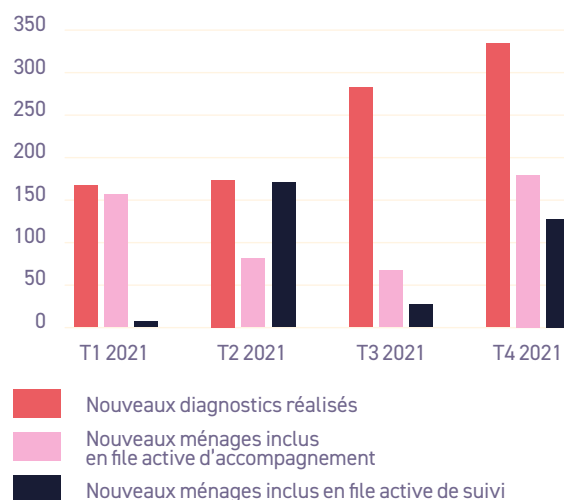
Les actions de la Pash 93 en 2021 ont mobilisé 31 professionnels d'intervention sociale et se sont inscrites autour de quatre axes :

- Le diagnostic social pour l'ensemble des ménages entrant dans le dispositif hôtelier
- Le suivi des ménages en complémentarité des services sociaux de droit commun
- L'accompagnement social des ménages non accompagnés par les services sociaux de droit commun
- L'intervention de professionnels dédiés sur des problématiques spécifiques

L'année 2021 a été marquée par la montée en charge progressive des interventions sociales de la Plateforme et de l'accueil de nouveaux professionnels au sein de l'équipe. Les ménages accompagnés en 2020 par l'ancienne équipe d'accompagnement des ménages à l'hôtel ont été maintenus en file active au premier trimestre 2021.

Au total, entre le 15 janvier 2021 et le 15 janvier 2022, la Pash est intervenue auprès de 1781 ménages, soit 5839 personnes.

NOUVEAUX MÉNAGES INCLUS PAR LA PASH 93 - par trimestre -



LE DIAGNOSTIC SOCIAL

Pour l'ensemble des ménages qui entrent dans le dispositif hôtelier et s'y maintiennent plus d'un mois, la Plateforme propose un diagnostic social permettant de répondre aux besoins de première nécessité, d'orienter vers les ressources du territoire, d'identifier les possibilités de sortie du dispositif hôtelier et de rechercher un accompagnement social durable.

Ce diagnostic social consiste en une visite unique, le plus souvent au sein de la chambre d'hôtel et représente une réelle plus-value en termes de fluidité. Il permet des orientations au plus tôt après l'entrée dans le dispositif hôtelier et favorise la mise en œuvre rapide des démarches nécessaires à la sortie de l'hôtel. Cette mission permet par ailleurs une meilleure connaissance des publics et favorise l'observation sociale.

960 ménages ont été rencontrés en 2021 dans le cadre d'un diagnostic social et 147 ménages ont quitté le dispositif hôtelier à la suite de cette intervention (voir « sorties »).

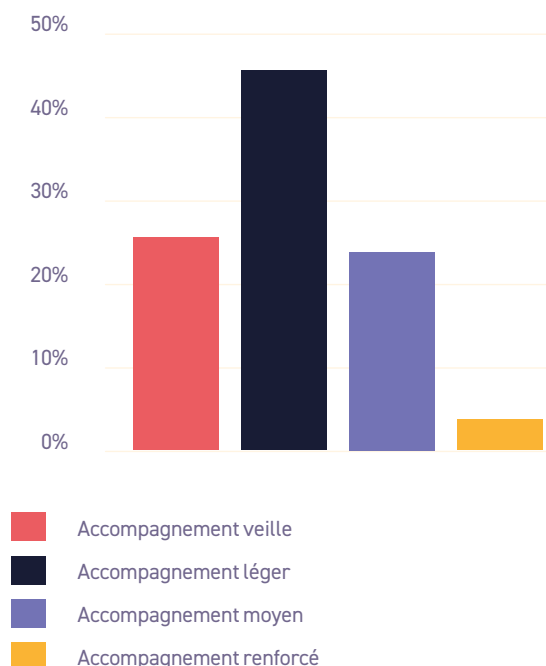
Parmi les ménages rencontrés et toujours présents à l'hôtel au 31 décembre 2021, 29% sont concernés par une intervention du droit commun : leur situation sociale et les ancrages dont ils bénéficient sur un territoire leur permet d'accéder à un référent social de droit commun (action sociale départementale). Ces ménages pourront être inclus dans la mission dite « de suivi » dès que leur accompagnement sera effectif.

71% des ménages rencontrés, dans le cadre d'un diagnostic, sont identifiés comme relevant de la mise en œuvre d'un accompagnement social par la Plateforme par défaut d'ancrages suffisants sur une commune, soit 506 ménages. Parmi ces ménages, 104 ont intégré une mesure d'accompagnement au 15 janvier 2022, les autres se maintiennent en liste d'attente.

En cas de doute et de difficultés à identifier l'acteur pertinent pour l'accompagnement du ménage, la Pash participe à des sessions de régulation avec le conseil départemental (11 séances en 2021).

Les inclusions en file active s'effectuent en fonction du niveau de mesure préconisé lors du diagnostic et des priorités d'inclusions fixées : les ménages identifiés comme particulièrement vulnérables sont prioritaires, suivis des ménages identifiés comme étant en mesure d'accéder à un dispositif de type logement ou logement accompagné.

NIVEAU DE MESURE PRÉCONISÉ À LA SUITE DU DIAGNOSTIC



LA MISSION DE SUIVI

Une équipe de la Pash assure un suivi en complémentarité du droit commun pour les ménages qui disposent d'un accompagnement social (circonscriptions de service social, CCAS, missions locales, ...).

Ce suivi consiste à faire le lien entre le référent social, le ménage, le 115 d'origine et le SIAO compétent pour la réorientation dans l'objectif de favoriser le parcours d'accès à l'hébergement/logement du ménage.

Une attention particulière est portée par l'équipe de suivi sur le renouvellement régulier de la demande SI-SIAO, par le référent de droit commun, qui conditionne la réorientation du ménage. L'équipe de suivi facilite les remontées des référents de droit commun concernant les doléances hôtelières.

Au cours de l'année 2021, 410 ménages ont été concernés par cette mission dite « de suivi » et 96 d'entre eux ont quitté le dispositif hôtelier au cours de l'année (voir « sorties »).

La mise en œuvre de cette mission a nécessité des rencontres régulières avec le service social départemental et chacune des circonscriptions du territoire. Au total, ce sont 10 rencontres au cours de l'année et 5 circonscriptions avec lesquelles la mission est en œuvre au 31 décembre 2021. Le déploiement de cette mission se poursuivra en 2022 auprès des autres circonscriptions et acteurs de droit commun.

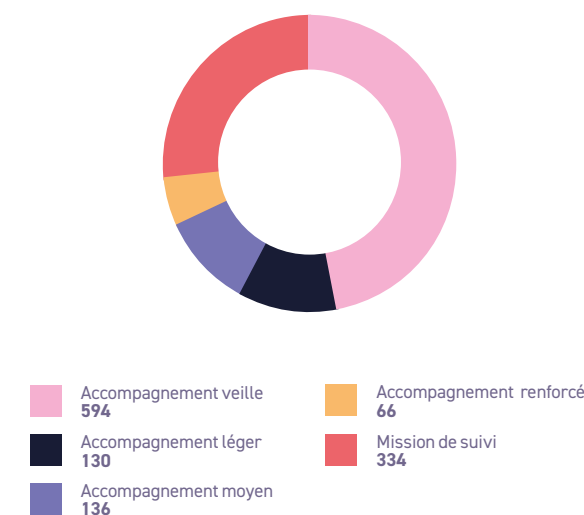
LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

La Pash assure une mission d'intervention sociale globale auprès des ménages qui ne disposent pas d'accompagnement social de droit commun et qui ne peuvent y accéder. L'intervention sociale proposée est établie en fonction des besoins et du niveau d'autonomie de chaque ménage, elle est mise en œuvre à la suite d'une évaluation-diagnostic et se décline en 4 niveaux de mesures distincts (veille, léger, modéré, renforcé).

Un des objectifs principaux de l'équipe d'accompagnement est la recherche d'une réorientation adaptée aux besoins du ménage, mais la saturation des dispositifs en aval et la récurrence des problématiques administratives aboutissent à une inscription de cet accompagnement dans la durée.

Au 15 janvier 2022, les files actives des équipes d'accompagnement et de suivi s'élèvent à 1260 ménages, soit 4145 personnes.

NIVEAU DE MESURE DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS PAR LA PASH 15 JANVIER 2022



Les niveaux de mesure assurent une approche fine et détaillée de la mise en œuvre d'un accompagnement social individualisé et adapté aux besoins des personnes. Ainsi, un ménage peut bénéficier d'un niveau de mesure « léger » lors de l'entrée dans la file active d'un travailleur social, puis évoluer vers un niveau « veille » ou « renforcé » en fonction de l'évolution de sa situation. La mesure du niveau d'accompagnement permet un équilibre des files actives des professionnels et assure un volume maximum d'interventions auprès des ménages accompagnés (30 mois/mesure par travailleur social).

LES INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

La Plateforme dispose également de **référentes thématiques** dédiées à l'élaboration de partenariats dans une logique de travail en réseau et à l'intervention sociale axée sur une problématique spécifique. Cette équipe intervient principalement auprès de ménages fragiles dans le cadre de mesure de niveau moyen ou renforcé.

Les thématiques représentées par ces référentes sont les violences, la parentalité, la périnatalité et l'insertion professionnelle. Plusieurs rencontres partenariales ont été organisées depuis la création de la Pash 93. En ce qui concerne la référence «violences», des liens réguliers avec des associations juridiques et médico-sociales se sont mis en place dans le cadre de l'accompagnement des personnes et la référente a pu s'impliquer dans différents réseaux départementaux sur le sujet des violences afin d'assurer une veille sociale.

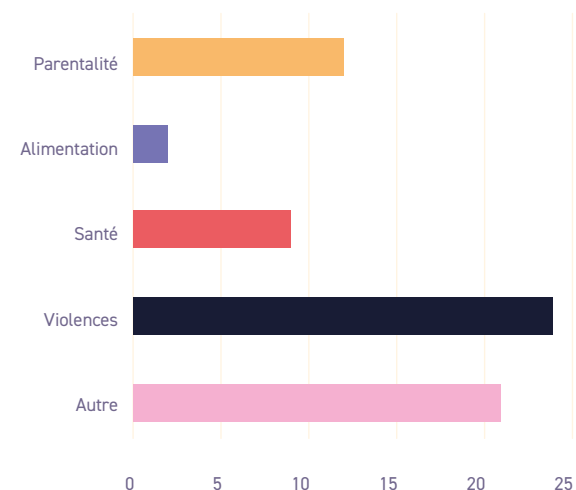
La référente parentalité/périnatalité quant à elle travaille en étroite collaboration avec les différentes circonscriptions du département (PMI et Ase) et avec les associations proposant un accompagnement ou un soutien à la parentalité.

Enfin, concernant la thématique de l'insertion professionnelle, les liens partenariaux se sont principalement mis en place avec les acteurs œuvrant sur cette thématique (PLIE, Maison de l'emploi, mission locale etc..). Cette équipe travaille également en étroite collaboration avec les différentes associations du secteur AHI, dans le cadre d'un accompagnement social global en vue de soutenir les problématiques spécifiques, lorsqu'une co-intervention avec l'équipe d'accompagnement n'est pas possible.

Au total, 90 ménages ont été rencontrés par ces professionnelles lors d'un accompagnement spécifique: 61 ménages ont fait l'objet d'une intervention directe et d'une inclusion au sein des files actives de ces trois professionnelles et 29 ménages ont été rencontrés dans le cadre d'une co-intervention avec un autre professionnel de la Pash.

Enfin, la Plateforme est capable d'intervenir en cas de **sollicitation particulièrement urgente** de certains partenaires. En 2021, 55 sollicitations ont été reçues notamment par les plateformes 115 de la Seine-Saint-Denis et des départements limitrophes. Les motifs de sollicitations sont majoritairement axés sur la parentalité, la santé et les violences. Les autres motifs regroupent des situations cumulant plusieurs de ces problématiques.

MOTIF DE SOLLICITATION DES DEMANDES D'INTERVENTIONS EN URGENCE

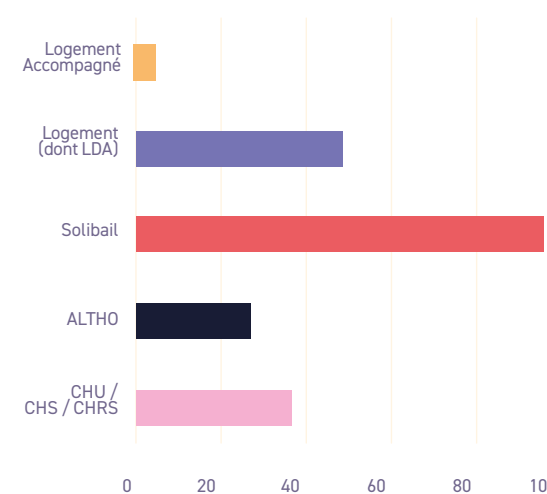


SORTIES

En 2021, 333 ménages connus de la Pash ont quitté l'hôtel, dont 65% à la suite d'une orientation par un SIAO.

La répartition des sorties en fonction des niveaux de mesure est équilibrée : 40% des orientations ont été réalisées à la suite d'un diagnostic social, 30% à la suite d'un accompagnement et 30% à la suite d'une mission de suivi en complémentarité du droit commun.

SORTIES D'HÔTEL SUITE À UNE ORIENTATION D'UN SIAO (EN MÉNAGES)



Des actions collectives à destination des ménages à l'hôtel ont été mises en œuvre en 2021 et de nouvelles actions verront le jour en 2022. Ces actions ont pu être mises en place avec la collaboration de certains partenaires (« Mieux Vivre à l'Hôtel » du Samu Social de Paris notamment) et d'autres ont été pensées et organisées par les professionnels de la Pash.

Ces actions s'orientent autour de plusieurs thématiques :

- L'accès au numérique, par des ateliers et du matériel informatique
- L'éveil et la parentalité, par la mise en place d'un espace « parentalité » au sein des locaux de la Pash
- L'accès au sport, notamment par la participation aux Jeux de la Solidarité en collaboration avec la mairie de Saint-Denis
- L'accès à la culture, par l'organisation d'une sortie au théâtre et l'adhésion de la Pash au réseau « culture du cœur »

2. L'AIDE ALIMENTAIRE

L'année 2020 a mis en lumière les besoins alimentaires des ménages à l'hôtel et la crise sanitaire a entraîné la mise en œuvre d'actions spécifiques à destination de ces personnes. Ainsi, la Pash assure une mission de régulation des dispositifs alimentaires dédiés aux personnes à l'hôtel et oriente les ménages vers 3 acteurs spécifiques : Alteralia (600 ménages par mois), la Croix-Rouge Française (290 ménages par mois) et le Secours Islamique Français (90 ménages par mois).

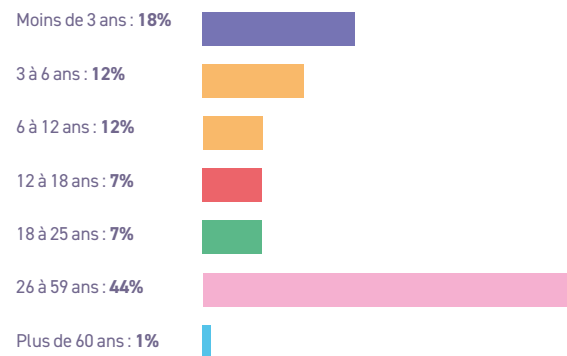
Par ailleurs, deux nouveaux Tiers-Lieux Alimentaires ont vu le jour sur le territoire et permettent d'améliorer l'accès à l'alimentation par des ateliers de cuisine et la mise à disposition de locaux permettant aux familles dépourvues de cuisine de préparer leurs repas : "le Point Commun" de l'association Empreintes à Pantin et "le 110" à Saint-Denis.

3. LES PROFILS DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

Les ménages auprès desquels la Pash est intervenue au cours de l'année 2021 sont composés à 80% de ménages avec enfants, 11% de couples sans enfant (dont des couples avec femmes enceintes) et 9% de personnes seules (dont des femmes seules enceintes).

Parmi les ménages avec enfants, 62% sont des familles monoparentales et le nombre moyen d'enfants par ménages est de 1,9.

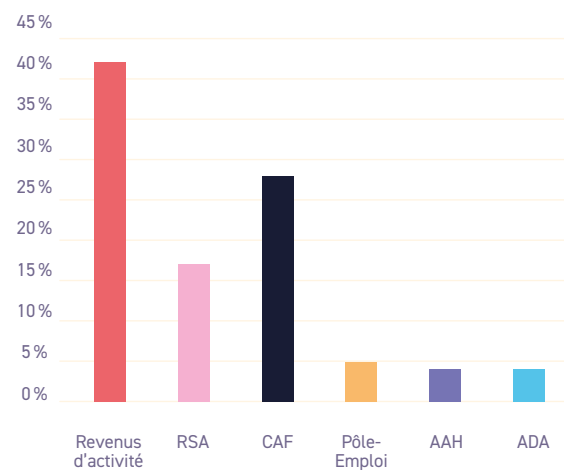
ÂGE DES PERSONNES RENCONTRÉES PAR LA PASH93



RESSOURCES

62% des ménages ne bénéficient d'aucune ressources, 22% ont des ressources inférieures à 1200€ et 17% ont des ressources supérieures à 1200€.

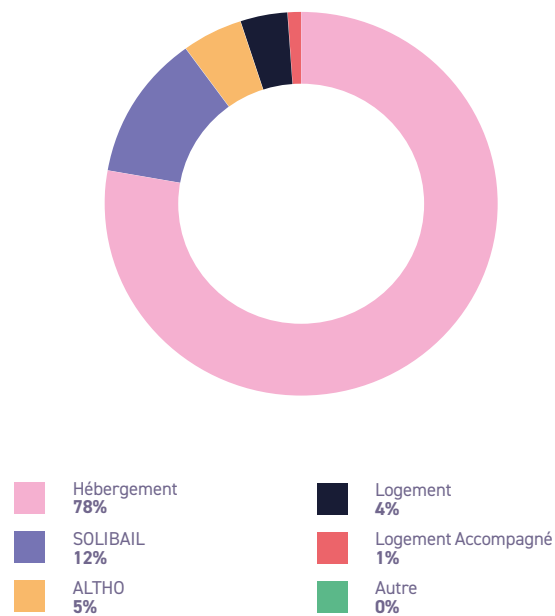
TYPLOGIE DES RESSOURCES POUR LES MÉNAGES AVEC RESSOURCES (PLUSIEURS RESSOURCES POSSIBLES)



PRÉCONISATIONS SI-SIAO

Parmi les ménages à l'hôtel et disposant d'une demande SI-SIAO au 31 décembre 2021 (1050 ménages), 78% ont une préconisation vers un centre d'hébergement (CHU, CHS, CHRS) et 17% sont en attente d'orientation vers un dispositif de logement ou logement accompagné.

PRÉCONISATIONS SI-SIAO DES MÉNAGES EN ATTENTE D'ORIENTATION



Perspectives

Le déploiement de la Plateforme se poursuivra en 2022 avec un enjeu de recrutement important. La montée en charge des professionnels des différentes équipes permettra de déployer des interventions sociales auprès d'un nombre de ménage plus important et ainsi de limiter les délais d'attente. La mission de suivi se déploiera auprès de nouvelles circonscriptions et d'acteurs du droit commun du territoire et les missions de diagnostic et d'accompagnement poursuivront leurs développements. Les actions transversales et les rencontres partenariales font également partie des objectifs de l'année, notamment sur des thématiques liées à l'accès à l'emploi, à la culture et au sport. L'installation dans de nouveaux locaux à Rosny-sous-Bois permettra d'accueillir les ménages dans de meilleures conditions et de mettre en œuvre davantage d'actions collectives.

Logement



Chiffres Clés 2021

**AVDL DALO ET
HORS DALO**
192 MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS
41 MÉNAGES
RELOGÉS

**ASLL ACTION
LOGEMENT**
31 MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS

**AVDL
PRÉVENTION DES
EXPULSIONS**
63 MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS
0 EXPULSION
ENREGISTRÉE

SOLIBAIL
233 MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS SUR
L'ANNÉE

**ASLL
GÉNÉRALISTE**
44 MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS

**LOGEMENT
D'ABORD**
288 ADULTES
ET
209 ENFANTS
ACCOMPAGNÉS
123 SORTIES
POSITIVES
DU DISPOSITIF

1. L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)

2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

3. LE SERVICE GESTION LOCATIVE

4. LE SOLIBAIL

5. LE LOGEMENT D'ABORD

INTRODUCTION

Le pôle Logement est en évolution depuis plusieurs années et regroupe depuis fin 2020 l'ensemble des dispositifs proposant un accompagnement social pour l'accès ou le maintien dans le logement : mesures AVDL-ASLL, Solibail, service d'accompagnement Logement d'Abord et le service de gestion locative sociale. La nouvelle organisation permet aux responsables de pôle recrutés début 2021 de mieux articuler les différents services constituant le pôle, via notamment la mise en place de réunions entre les cadres des différents services, afin de partager sur les difficultés ou les bonnes pratiques, de construire des outils partagés et d'impulser une dynamique commune.

En 2021, l'accompagnement social a été de nouveau impacté par des difficultés de recrutement, notamment sur les dispositifs Solibail et AVDL, ne permettant pas la réalisation complète des objectifs à atteindre et conditionnant ainsi notre financement.

Néanmoins, ce contexte n'a pas freiné notre volonté de nous impliquer dans de nouveaux dispositifs : la sauvegarde de baux, piloté par le Conseil départemental et en partenariat avec Seine-Saint-Denis-Habitat, puis la création d'une permanence de prévention des expulsions (Ppex), en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et la ville de Saint-Denis, dont le travail de construction mené en 2021 aboutira à sa mise en place début 2022.

2021 est aussi l'année de l'évaluation du dispositif expérimental « Logement D'Abord » confié à Interlogement93, dispositif qui a permis l'accès direct au logement et surtout leur maintien à 288 personnes mal logées, démontrant combien, avec un toit pérenne et un accompagnement adapté, un public même loin du logement peut réussir à stabiliser sa situation sans devoir passer par toutes les coûteuses étapes classiques du parcours résidentiel, qu'elles soient financières et sociales.

MISSIONS	ÉQUIPES
<p>LOGEMENT D'ABORD</p> <p>Mettre en œuvre l'accès direct au logement de publics sans-domicile du territoire et favoriser leur maintien dans ce logement en proposant un accompagnement social pluridisciplinaire et selon les besoins énoncés par la personne.</p>	<p>Service accompagnement</p> <p>1 coordinateur, 9 ETP TS, 1 ETP référent insertion professionnelle, 1 ETP santé mutualisé avec le pôle Ossiat</p>
<p>SOLIBAIL</p> <p>Intermédiation locative SOLIBAIL : proposer au sein du parc privé des logements temporaires, destinés à des ménages en situation d'hébergement précaire, par la mise en œuvre d'un accompagnement vers et dans le logement, en vue de préparer et favoriser l'accès à un logement pérenne.</p>	<p>Accompagnement social</p> <p>1 coordinateur commun avec la gestion locative, 6 ETP TS</p>
<p>GESTION LOCATIVE SOCIALE</p> <p>Assurer la mission de Gestion Locative pour les dispositifs d'intermédiation locative.</p>	<p>Service commun Solibail et LDA</p> <p>1 coordinateur, 1 comptable, 1 chargée de gestion locative et 2 techniciennes de gestion locative</p>
<p>AVDL DALO/HORS DALO</p> <p>Assurer un accompagnement social ciblé sur l'accès au logement en développant la capacité des ménages à habiter durablement.</p>	<p>1 coordinateur</p> <p>Equipe AVDL DALO/Hors dalos : 5 ETP prévus, 3,44 TS effectifs sur l'année</p> <p>Equipe AVDL PEX : 2 ETP</p>
<p>AVDL PRÉVENTION DES EXPULSIONS</p> <p>Accompagner spécifiquement les ménages menacés d'expulsion locative.</p>	
<p>ASLL</p> <p>Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social destinées à soutenir l'accès ou le maintien dans le logement de publics fragilisés.</p>	<p>ASLL généraliste</p> <p>Equipe : 1 ETP TS</p> <p>ASLL pour Action Logement Services</p> <p>Equipe : 1 ETP TS</p>
<p>Encadrer les équipes</p>	<p>1 responsable de pôle et 1 adjointe</p>

1. L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)

L'AVDL est un dispositif d'accompagnement qui favorise l'accès au logement du plus grand nombre.

En étroite collaboration avec la mission Dalo de la Drihl 93, Interlogement93 accompagne plus particulièrement des ménages prioritaires au relogement dans le cadre d'une reconnaissance Dalo ou au titre de l'article L441-1 du Code de la Construction et de l'habitation.

L'objectif de cet accompagnement est de développer la capacité des ménages à « habiter durablement ».

Les axes de travail sont nombreux : remplir les conditions légales et administratives d'accès au logement visant la recevabilité en commission d'attribution, apprendre les droits et devoirs du locataire, connaître le territoire et les administrations, accompagner la réception d'une proposition de logement afin de prévenir les refus et **soutenir les candidatures pour favoriser un accord lors des Cal et enfin développer la responsabilité du locataire pour s'assurer de son maintien dans le logement.**

Au fil des années, le dispositif AVDL a affiné ses procédures afin d'apporter un accompagnement et des solutions adaptées aux ménages les plus fragiles. Des protocoles spécifiques de prise en charge des situations dites "Très Très Urgentes" ou nécessitant un accompagnement renforcé type LDA permettent de cibler le type de prise en charge et de développer un dialogue personnalisé avec les bailleurs.

ACTIVITÉ AVDL PRÉVENTION DES EXPULSIONS

De 2019 à 2021, le bureau de prévention des expulsions locatives de la Drihl a sollicité Interlogement93 pour mettre en œuvre une action spécifique d'accompagnement vers et dans le logement en direction des ménages menacés d'expulsion locative.

Ces derniers étaient repérés lors de leur signalement en Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (Ccapex) ou par l'Adil93 à l'occasion d'un rendez-vous conseil.

L'objectif était d'accompagner ces ménages dans les différentes phases de la procédure d'expulsion lors d'une intervention sociojuridique, alliant un soutien dans les démarches juridiques, une approche budgétaire permettant de dénouer les points de blocage et de favoriser le remboursement de la dette, ainsi qu'un soutien à la médiation avec des bailleurs issus du parc public ou privé.

Le maintien dans le logement demeurait l'objectif prioritaire.

Néanmoins, en cas d'expulsion inéluctable, un accompagnement à la recherche d'une solution locative alternative était envisagé.

L'expérimentation AVDL-Pex s'est avérée très concluante et porteuse d'enseignements pour mener à bien ce type d'intervention. S'agissant d'une expérimentation, elle a néanmoins pris fin au 31 décembre 2021 sous cette forme.

L'accompagnement des ménages s'est poursuivi dans le cadre de l'AVDL Dalo/Hors Dalo qui compte, parmi les ménages suivis, ce même profil de publics menacés d'expulsion.

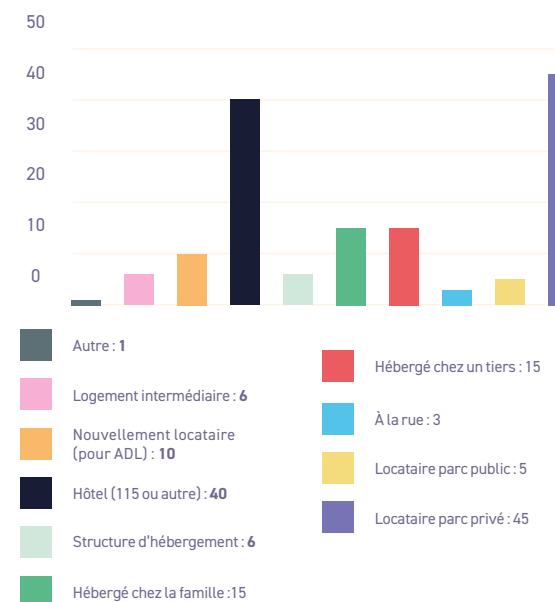
Par ailleurs, fort de l'expérimentation de ce type d'intervention sociojuridique, **Interlogement93 s'engage en 2022 dans la mise en place d'une permanence sociojuridique sur la ville de Saint-Denis aux côtés de la Fondation Abbé Pierre.**

PROFIL

126 ménages Dalo

66 ménages Hors Dalo

SITUATION LOCATIVE AU MOMENT DU BILAN DIAGNOSTIC



13 % des ménages sont en situation de suroccupation

11% sont logés dans un habitat indigne

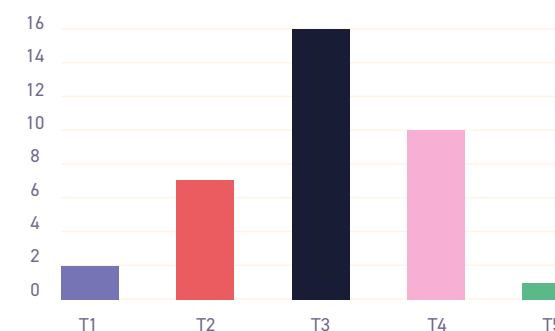
8.2% sont en procédure d'expulsion

TYPOLOGIE DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS VERSUS TYPES DE LOGEMENTS RECHERCHÉS :

69% des ménages accompagnés dans le cadre d'un accès ont une composition familiale maximale de 3 personnes.

Leurs besoins ne se portent donc pas obligatoirement sur des grands logements

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS OBTENUS



PUBLIC AVDL PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Au moment de la prescription par la Ccapex, la procédure d'expulsion peut être à différents stades. Mais cette année, une part plus importante des ménages (30%) étaient déjà au stade de l'assignation et 23% avaient une décision déjà rendue.

STADE DE LA PROCÉDURE AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE DE LA MESURE

ABSENCE DE PROCÉDURE/ MISE EN DEMEURE	2
COMMANDEMENT DE PAYER/JUSTIFIER D'UNE ASSURANCE	7
ASSIGNATION	19
ATTENTE DE DÉLIBÉRÉ	4
DÉCISION RENDUE	15
COMMANDEMENT DE QUITTER LES LIEUX	6
RÉQUISITION DU CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE	2
CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE	8

Dans 94% des cas, la cause de la procédure d'expulsion est un impayé de loyer.

Des impayés qui résultent dans la moitié des cas d'un problème de ressources lié à la perte d'emploi, à des bouleversements familiaux ou à des ressources d'ores et déjà insuffisantes.

2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

ASLL - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT GÉNÉRALISTE

Interlogement93 est mandaté par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social destinées à soutenir l'accès ou le maintien dans le logement des publics fragilisés (ASLL).

Cet accompagnement peut être sollicité à la suite de problèmes socio-économiques, entraînant des répercussions durables sur la capacité d'un ménage à s'installer ou à se maintenir dans son logement, et ce, quel que soit son statut d'occupation (locataire, sous-locataire,

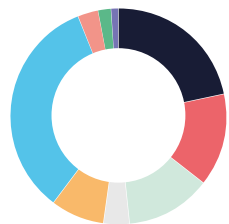
propriétaire ou à la recherche d'un logement). L'activité étant organisée par secteur, notre intervention se situe sur les communes de Romainville, Bagnolet, Pantin, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais.

44 ménages ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'ASLL Généraliste :

- 20 mesures ont été sollicitées pour soutenir des ménages fragiles accédant à un logement.
- 24 mesures ont été sollicitées pour aider des ménages en grande difficulté locative, avec ou sans procédure d'expulsion engagée.

Les interventions sont multiples mais se concentrent majoritairement autour de l'aide à la gestion de la vie quotidienne, l'aide à la gestion budgétaire, l'accès ou le rétablissement des droits, la résorption de l'endettement locatif, mais également de plus en plus vers l'aide à la prise en charge des problèmes de santé.

TYPES D'INTERVENTIONS



- Aide à la gestion de la vie quotidienne : 22%
- Aide à la gestion budgétaire : 14%
- Aide à l'accès et au rétablissement des droits : 13%
- Aide à l'insertion professionnelle : 4%
- Aide à la prise en charge de problème de santé : 8%
- Logement : resorption de l'endettement locatif : 34%
- Logement : aide à l'appropriation du logement : 3%
- Logement : aide à l'intégration dans l'environnement : 2%
- Mesure d'accompagnement et de protection spécifique : 1%

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT POUR ACTION LOGEMENT SERVICES

Interlogement93 est mandatée par Action Logement Services pour réaliser des mesures d'accompagnement social type ASL auprès d'un public principalement salarié, se retrouvant en difficulté locative en raison d'accidents de la vie exceptionnels.

L'objectif de cet accompagnement concerne le soutien à l'accès ou au maintien dans le logement, notamment à destination de ménages en situation de surendettement. 31 ménages ont été accompagnés en 2021.

54% des ménages accompagnés sont en CDI/CDD.

22% sont intérimaires et 19,3% sont demandeurs d'emploi rémunérés.

Les situations locatives rencontrées sont diverses, allant du propriétaire à des locataires du parc social ou privé, jusqu'au ménages hébergés en structures d'hé-

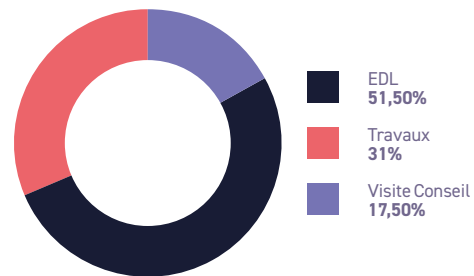
bergement ou chez des amis (9,6%), voir à la rue (9,6%). L'intervention ASL action Logement est proposée pour une durée de 6 à 9 mois, plus rarement jusqu'à 12 mois.

3. LE SERVICE GESTION LOCATIVE

Le service gestion locative travaille en coordination avec l'équipe d'accompagnement social. Il a notamment pour missions :

- Les démarches de captation et de restitution des logements, et de suivi de la vacance
- La signature des conventions avec les propriétaires et les familles, les états des lieux entrants et sortants
- Assurer le suivi technique du parc et traiter les demandes de travaux
- Réaliser des visites-conseils au domicile des familles (conseils techniques)
- La facturation et le suivi de l'encaissement des redevances
- Le suivi des impayés en lien avec les travailleurs sociaux référents
- La gestion des résiliations de contrats et mutations

L'ACTIVITÉ DU SERVICE TECHNIQUE DE LA GESTION LOCATIVE



4. LE SOLIBAIL

Depuis 2009, le dispositif Solibail permet de proposer au sein du parc privé des logements temporaires à des publics fragilisés, provenant principalement d'un hôtel relevant du 115 ou d'une structure d'hébergement. L'objectif est de stabiliser le ménage en lui proposant une expérience locative et un accompagnement social qui lui permettront d'accéder plus sereinement à un logement de droit commun.

Solibail est un dispositif d'Intermédiation Locative Sociale, l'association Interlogement93 est titulaire du bail et la famille est hébergée.

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SOLIBAIL

La mission principale du service d'accompagnement Solibail est de préparer et favoriser l'accès des ménages à un logement pérenne et à l'acquisition d'un « savoir habiter ».

Les missions des travailleurs sociaux référents sont les suivantes :

- Les bilans diagnostic pour évaluer le besoin d'accompagnement et établir le projet d'accompagnement social
- L'accompagnement à l'entrée (démarches administratives) et l'installation dans le logement
- La sensibilisation au savoir habiter, à la gestion de la vie quotidienne
- L'accompagnement à la gestion du budget
- L'accompagnement dans toutes les démarches de préparation de l'accès au logement.

File active : la convention Solibail prévoit une file active de 30 suivis par travailleur social. Celle-ci s'était élevée à 38 suivis en moyenne en 2020/2021.

Un 6ème travailleur social a rejoint l'équipe en juillet 2021, ramenant la file active moyenne de chacun à 34,8 suivis à partir de mi-2021.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN 2021

Admissions :

Les candidatures nous sont adressées par le SIAO 93, via le GIP-HIS, lorsqu'un logement est disponible. 80% des candidatures reçues en 2021 ont été validées. Les motifs de refus sont précisément définis par le référentiel d'accès Solibail, il s'agit le plus souvent de : absence de titre de séjour d'un conjoint, reste à vivre insuffisant, démarches de divorce non engagées...

Modalités d'accompagnement :

Les modalités de l'accompagnement social ont été cette année encore impactées.

1585 ENTRETIENS ONT EU LIEU EN 2021

695 VISITES À DOMICILE

638 ENTRETIENS AU BUREAU

252 RDV TÉLÉPHONIQUES

DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT

Durée moyenne de l'accompagnement des familles présentes au 31 décembre 2021 : 45 mois

Durée moyenne de séjour des sortants 2021 : 43 mois, soit 3 ans et 7 mois.

Sur les 32 ménages sortis vers le logement en 2021 : 15 étaient présents depuis plus de 36 mois, dont 12 depuis plus de 5 ans. Le nombre de familles anciennement entrées sur le dispositif diminue. A noter que 10 ménages, soit quasiment 1/3 des sortants, ont séjourné 1 an ou moins sur le dispositif.

L'un des objectifs prioritaires en 2022 est donc de travailler sur les situations complexes et d'analyser des freins à la sortie vers le logement pour ces familles présentes depuis plus de 3 ans sur le dispositif.

ÉVOLUTION DU PARC IMMOBILIER : LE PARC SOLIBAIL D'INTERLOGEMENT93 REPRÉSENTE 205 LOGEMENTS FIN 2021

Captations : 23 logements en 2021 contre 14 en 2020.

Restitutions : en 2021, 9 logements ont été restitués aux propriétaires, à leur demande.

Cela équivaut à une extension du parc de 14 logements. Un logement est restitué lorsqu'un propriétaire souhaite récupérer son bien immobilier. Le préavis est alors de 6 mois, ce délai permet soit de travailler le relogement avec la famille si cette dernière y est prête, soit de proposer un autre logement sur le parc Solibail. Dans ce cas la famille occupante sort vers un logement de droit commun, ou se voit proposer un autre logement sur le parc solibail d'Interlogement93.

38% de notre parc Solibail a été capté il y a plus de 10 ans.

ANCIENNETÉ DU PARC SOLIBAIL



C'est au total 53% de notre parc Solibail qui repose sur des conventions qui ont plus de 6 ans, cela représente, outre un fort risque de demande de restitution de la part du propriétaire, un impact en coût de remise en état qui peut être important.

L'équipe de la gestion locative, composée de deux techniciennes pour un parc de 205 logements, a pour mission le suivi technique des logements : les états des lieux entrées et sorties des propriétaires comme des familles, réaction aux demandes de travaux (quotidiennes) et le suivi de la bonne réalisation de ceux-ci. Elles ont aussi une mission de conseil auprès des familles pour les accompagner à mieux gérer et entretenir leur logement et travaillent en collaboration avec le travailleur social référent.

5. LE LOGEMENT D'ABORD

FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

Le Logement d'Abord (LDA) est une philosophie d'intervention auprès des personnes rencontrant des difficultés d'accès au logement. Développée dans les pays du nord de l'Europe et aux États-Unis, elle repose sur un accès direct au logement avec un accompagnement global, modulable en fonction des besoins des personnes, et pluridisciplinaire. **Le Logement d'Abord a pour principe l'accès à un logement pérenne comme socle et condition indispensable à la réussite d'une insertion sociale et professionnelle.**

Le logement est un droit fondamental et ne doit pas être l'aboutissement d'un parcours d'insertion mais sa condition préalable

Ce nouveau dispositif vise ainsi à réduire le recours aux dispositifs de mise à l'abri, d'hébergement ou de logement transitoire au profit de solutions pérennes permettant l'évolution positive des situations. Il s'articule autour de 3 grands principes :

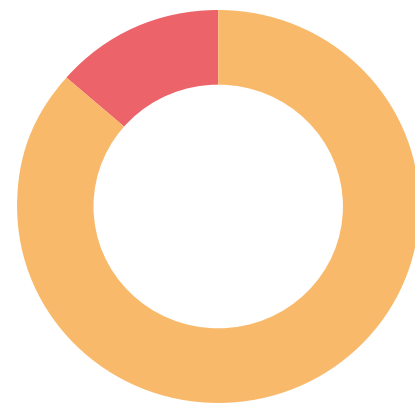
- **Le Logement d'Abord a pour principe l'accès à un logement pérenne**
- **L'accès au logement ne peut donc être conditionné à des critères d'autonomie, de ressources ou de « capacité à habiter »**
- **La personne est au centre de son accompagnement auquel elle adhère librement**

Le dispositif prouve également que **l'accès à un logement pérenne conditionne par la suite la résolution de nombreuses problématiques sociales et professionnelles**, le logement étant un vecteur important d'insertion.

FONCTIONNEMENT

Un logement est mis à disposition du SIAO 93 qui requête de manière aléatoire un candidat. Une fois la proposition de logement validée par le candidat, le service d'accompagnement LDA d'Interlogement93 propose un accompagnement global (social, santé, professionnel). Si le candidat ne répond pas aux attentes du bailleur en matière de ressources ou de situation administrative, une proposition de bail glissant peut lui être faite.

Actif sur les 3 ans d'activité de LDA, Seine-Saint-Denis Habitat est le principal bailleur contributaire, par les propositions de logements sociaux de son contingent propre. Celui-ci a été rejoint, par la suite, par ICF La Sablière, I3F et Seqens.

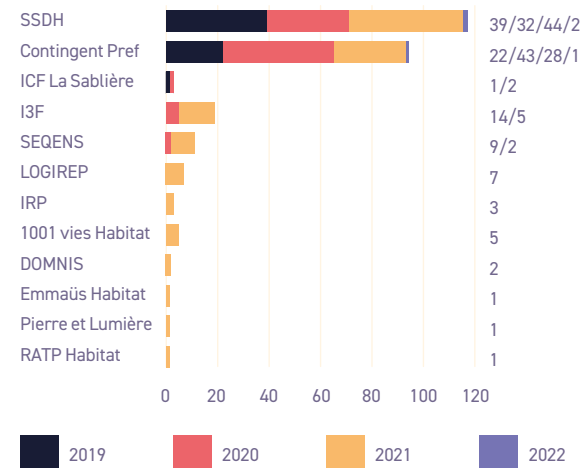


La Drihl met également à disposition des logements du contingent préfectoral répartis chez plusieurs bailleurs sociaux et accessibles uniquement aux ménages reconnus prioritaires urgent Dalo et sans possibilité de mobiliser un bail glissant.

Des baux directs ou glissants sont proposés pour ces logements, permettant aux ménages d'intégrer le dispositif en fonction de leurs capacités financières et des prérequis administratifs.

Le bail glissant permet à des familles qui n'auraient pas eu la possibilité d'obtenir un logement social, hors de ce dispositif, d'accéder à un logement et d'être accompagnées pour s'y maintenir et devenir titulaire du bail. Dans ce cas, Interlogement93 est titulaire du bail locatif et assure la gestion locative sociale.

BILAN 3 ANS CAPTATION DE LOGEMENTS PAR BAILLEURS



Au 31 janvier 2022, 264 logements ont été proposés. Objectif initial : 300 logements, atteint à 88%.

Sur l'ensemble des 264 logements proposés, 25 logements ont été perdus et nous n'avons pas pu proposer de nouvelles familles dans les délais imposés. Quand une 1ère famille refuse ou est refusée par le bailleur, le délai est souvent insuffisant pour une 2ème candidature.

Ce sont ainsi 239 logements qui ont effectivement accueillis une famille dans le cadre du Logement d'Abord en 3 ans.

Les logements proposés en T1, T2 et T3 représentent 87,5% de la totalité des propositions.

Cette typologie correspond bien aux besoins identifiés des ménages du territoire de la Seine-Saint-Denis.

ACCOMPAGNEMENT ET PROFIL DES MENAGES

288 adultes et 209 enfants accompagnés par le dispositif Logement d'Abord.

Interlogement93 assure le volet accompagnement du Logement d'Abord avec le soutien financier et technique de l'État et du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis d'Action Logement Services.

Une équipe sociale pluridisciplinaire accompagne les personnes accédant à ce programme en fonction de leurs besoins pendant 6 à 18 mois.

Cet accompagnement global s'appuie sur 3 principes : libre adhésion, pluridisciplinarité et flexibilité en intensité et en durée.

Le travailleur social d'Interlogement93 est le référent unique du ménage dans le cadre du programme.

Il n'y a pas d'évaluation de la « capacité à habiter » du ménage avant l'accès au logement : le travailleur social

établit avec le ménage son projet d'accompagnement personnalisé et détermine le niveau de mesure en fonction de l'évaluation réalisée initialement.

Le programme Logement d'Abord s'appuie sur la libre adhésion du ménage à l'accompagnement proposé : il ne conditionne pas l'accès ou le maintien dans le logement.

L'accompagnement n'est plus conçu comme une contrepartie mais comme un véritable outil au service de l'atteinte des objectifs personnels du ménage.

En s'appuyant sur les besoins et les souhaits de ce dernier, le travailleur social conçoit le projet individualisé d'accompagnement. Il peut être amené à évoluer en fonction de la situation et en concertation avec le ménage. 3 niveaux de mesures d'accompagnement peuvent être mis en œuvre : léger (6 mois), moyen (9 mois) et renforcé (12/18 mois). L'intensité et la durée de l'accompagnement proposé dans le cadre du programme Logement d'Abord augmentent ou diminuent.

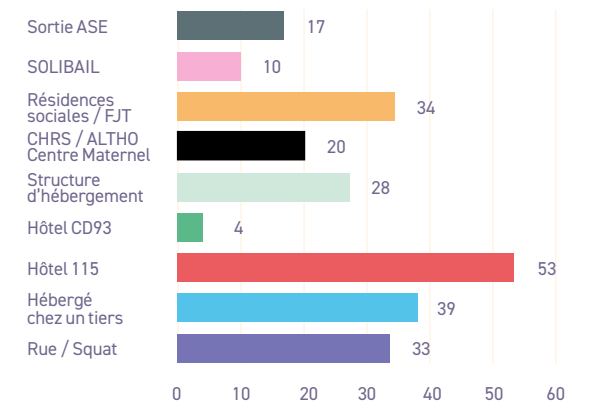
CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Composition des ménages

Les personnes isolées représentent 42% des personnes logées par le dispositif.

37% des ménages accueillis sont des familles monoparentales. Ces familles font partie des publics pour qui l'accès à un logement social est le plus long, en raison de la faiblesse et souvent de la précarité de leurs revenus. L'entrée sur le dispositif Logement d'Abord réduit donc considérablement le délai d'accès à un logement de droit commun pour ce public.

PROVENANCE DU PUBLIC : DE LA RUE AU LOGEMENT



Les ménages accompagnés ont des parcours résidentiels complexes jalonnés de ruptures.

Avant leur entrée, il sont majoritairement dans une situation de sans-abrisme ou de mal-logement :

30% des personnes sont à la rue ou en errance résidentielle (hébergé chez des tiers).

24 % des personnes sont hébergées en hôtel (115, Conseil départemental).

20% des personnes sont en centre d'hébergement (CHU, Stab, CHRS, Altho...).

Ainsi, **54% du public accueilli est issu de la rue ou d'un hébergement très précaire** et a accédé directement à un logement via le Logement d'Abord, **mettant fin à un parcours d'errance** qui aurait duré encore longtemps. En ajoutant les 20% qui viennent de centres d'hébergement temporaires, c'est 75 % du public ayant accédé au logement via le Logement d'Abord qui était effectivement dans une situation de grande précarité.

Ainsi, l'expérimentation Logement d'Abord en Seine-Saint-Denis a permis à 288 adultes et 209 enfants de sortir définitivement d'un parcours résidentiel d'errance et d'accéder à un toit pérenne et une vie plus sereine.

Toutefois, l'expérimentation prendra probablement fin à l'issue de cette année 2022, faute de renouvellement des financements. Interlogement93 défend la nécessité de ce dispositif, qui a prouvé en France et dans le monde son efficacité, et recherche activement des bailleurs et des financements pour l'accompagnement social afin de pouvoir poursuivre la sortie définitive de familles de la rue.

Le programme Logement d'Abord s'appuie sur la libre adhésion du ménage à l'accompagnement proposé : il ne conditionne pas l'accès ou le maintien dans le logement.



Perspectives

En 2022, les missions du pôle Logement se développent, notamment sur le champ de la lutte contre les expulsions, avec la poursuite du dispositif « Sauvegarde de baux » en lien avec le bailleur Seine-Saint-Denis Habitat, l'animation de la permanence pour la prévention des expulsions en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre mais aussi le projet «Un chez soi d'abord».

L'expérimentation du Logement d'Abord fait l'objet d'une évaluation qui conduira, nous l'espérons, à la poursuite de ce dispositif qui permet à un public majoritairement sans abri ou issu d'un parcours d'errance d'accéder directement à un logement de s'y maintenir.

Le pôle logement est impacté, comme tout le champs social, à des problèmes de recrutement et de fidélisation des travailleurs sociaux, freinant la mise en œuvre et l'expansion de dispositifs et impactant fortement les équipes en place, qui doivent faire face à une charge de travail supplémentaire. Il est donc primordial de développer un plan «ressources humaines» permettant d'affronter cette situation mais également d'accroître la coordination entre les différents services du pôle, afin de faciliter les échanges, de partager les bonnes pratiques, de développer un réseau partagé de partenaires pour faciliter les orientations et de se doter d'outils de gestion efficient afin de faciliter le suivi de l'accompagnement, d'optimiser la gestion locative et d'améliorer la qualité du reporting aux financeurs. 2022 verra de nombreux chantiers s'ouvrir en ce sens.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET QUALITÉ

Comme chaque année, l'intégration de la protection des données et de la démarche qualité dans les pratiques professionnelles progresse.

PROTECTION DES DONNÉES

L'équipe Déléguée à la Protection des Données (DPO) a poursuivi son activité d'appui aux services dans leur recherche de concilier leurs objectifs opérationnels et le respect des obligations énoncées par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

SENSIBILISATION ET INFORMATION

L'équipe DPO a poursuivi sa mission d'information sur différents sujets, tels que les risques liés à l'usage du numérique et la nécessité de limiter la collecte de certaines données et les durées de conservation. La veille juridique et informationnelle a permis des décryptages des actualités liées à la crise sanitaire et les avis de la CNIL sur les outils de gestion de la crise ainsi que leurs effets sur la vie privée des personnes concernées.

Cette activité a également permis d'alerter la Direction sur la nécessité d'accomplir certaines actions de conformité, telles que la gestion des cookies sur le site internet de l'association ou encore la recherche de garanties appropriées de certains fournisseurs de services utilisés par l'association.

En parallèle, plusieurs sessions de sensibilisation ont été proposées aux salariés qui ont rejoint Interlogement93 au cours de l'année 2021.

CONSEIL, AVIS ET ACCOMPAGNEMENT

Dans la continuité de l'année précédente, les questions des professionnels ont été plus nombreuses et spécifiques.

La Direction a souvent sollicité la DPO pour l'examen de conventions, de contrats ou encore pour le recours à de nouvelles technologies telles que le vote électronique. Par ailleurs, les responsables opérationnels ont recherché l'avis de la DPO sur certains fichiers et systèmes d'informations : ALFRESCO pour les besoins de l'accès au logement ou encore le recours à « Aidantconnect »

Chiffres Clés 2021

SENSIBILISATIONS :

7

LETTRES D'INFORMATION :

5

AVIS, CONSEILS ET RECOMMANDATIONS :

20

FICHES REGISTRES DE TRAITEMENT :

3

2 ANIMATIONS DE WEBINAIRES DÉDIÉS À L'INFORMATION DES PERSONNES CONCERNÉES

13 RÉUNIONS INTER-ASSOCIATIVES

DONT

4

AVEC LA DGCS

ET

3

AVEC LA CNIL

2 DEMANDES D'EXERCICE DES DROITS

pour la Pash. Le site internet a franchi la dernière étape de la conformité en matière de « cookies ».

Enfin, les professionnels se sont systématiquement assurés de la régularité de la collecte de certaines données comme le numéro de sécurité sociale ou encore de la nécessité de recueillir le consentement des personnes concernées.

Plus largement, les services opérationnels se sont montrés attentifs à la question de la vie privée des personnes et ont participé pleinement aux analyses d'impact (AIPD) requises.

TRAVAIL EN RÉSEAU ET COOPÉRATION AVEC LA CNIL

Le travail en réseau (FAS, CRF et SSP) s'est maintenu et s'est traduit en 2021 par des contributions aux travaux de la CNIL dans le champ de l'inclusion sociale. Nous avons ainsi apporté notre concours au référentiel relatif aux traitements de données dans le social et au référentiel relatif aux durées de conservation applicables au secteur.

Deux webinaires dédiés à l'information des personnes accueillies dans le secteur ont également été coanimés par la DPO, la CNIL et la FAS.

SI-SIAO ET RGPD

Initiée en 2020, la mise en conformité du SI-SIAO s'est poursuivie jusqu'en mars 2021 en collaboration avec la DGCS. Interlogement93 a pris une part active notamment dans l'élaboration d'outils d'information à destination des utilisateurs du SI-SIAO et dans la mise en évidence d'axes de travail à conduire avec la DIHAL en 2022.

LA PROTECTION DES DONNÉES : PROCES-SUS INTÉGRÉ ET TRANSVERSAL

2021 a été marquée par la multiplication des analyses d'impact sur la vie privée (AIPD) visant à prévenir les risques pour les droits et libertés des personnes concernées (art. 35 du RGPD).

Cette analyse porte sur tous les aspects du traitement : juridique, technique et droits des bénéficiaires. C'est donc un examen méthodique qui permet de conclure à un traitement conforme, sûr et respectueux de la vie privée.

Ainsi, 3 AIPD ont été menées : « Pro-Reconnect » (dossier dématérialisé des ménages accueillis dans le dispositif LDA) ; « prise en charge des situations complexes » porté par l'équipe santé du SIAO ; et « ELIGIBILIS », un système de vote électronique mis en place par la Direction des ressources humaines.

Nous pouvons donc nous satisfaire de ce que la protection des données est bien intégrée à nos activités. D'ailleurs, la DPO est désormais certifiée CNIL/AFNOR.

DÉMARCHE QUALITÉ

La démarche qualité a pris un nouvel essor en 2021, aussi bien dans la recherche constante de l'amélioration de la prise en charge des personnes accueillies / accompagnées que dans la gestion des risques :

ÉTUDE « ÉCOUTE 115 »

Dans sa mission d'appui aux services opérationnels, la qualité a été particulièrement mobilisée dans une démarche diagnostique, d'analyse et d'identification de leviers d'actions afin d'améliorer la joignabilité du 115. Ainsi, une analyse de fond et comparée « écoute de jour »/ « écoute de nuit » et « période hivernale »/ « période estivale » a été menée en transversalité (Qualité, 115 et OSSIAT) et a abouti à 10 recommandations intégrées dans une réflexion globale d'amélioration du service.

ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

L'association s'est fixée comme objectif de mettre en place un dispositif de recueil et de traitement des événements indésirables afin d'assurer la sécurité des bénéficiaires et des professionnels. D'abord expérimental, ce dispositif a été proposé à un groupe pilote composé de professionnels du Pôle logement et de la Gestion Hôtelière.

Une première période déclarative s'est conclue par un COREX (comité retour d'expérience) : 4 Conduites à Tenir (CAT) et 3 préconisations ont été définies et présentées à la Direction pour validation.

Cette phase expérimentale a également permis de simplifier la démarche déclarative qui sera étendue à d'autres dispositifs en 2022.

OUTILS DE LA LOI 2002-2 POUR LES NOUVELLES ÉQUIPES MOBILES SANTÉ PRÉCARIÉ (EMSP)

Dans le cadre de la création du service médico-social EMSP, le service qualité a apporté son appui au pôle Ossiati dans la conception des outils visés par la loi 2002-2 et les RBPP de l'ANESM : du Projet de service au Livret d'accueil, en passant par la Charte relative à la promotion de la bientraitance et à la prévention de la maltraitance, sans oublier l'information des personnes concernées quant au traitement de leurs données à caractère personnel.

GLOSSAIRE

AAH : Allocation adulte handicapé

ACD : Accord collectif départemental

Adophé : Accompagnement à domicile avec possibilité d'hébergement

AHI : Accueil hébergement insertion

Altho : Alternative à l'hôtel

AME : Aide médicale d'État

AMH : Accompagnement des ménages à l'hôtel

Ami : Appel à manifestation d'intérêt

Ansa : Agence nouvelle des solidarités actives

ARE : Allocation d'aide du retour à l'emploi

ARS : Agence régionale de santé

ASLL : Accompagnement social lié au logement

AVDL : Accompagnement vers et dans le logement

Bop : Budget opérationnel prévisionnel

BPI : Bénéficiaire de la protection internationale

Caarud : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues

Cada : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile

CAL : Commission d'attribution logement

Ccapex : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions

CCAS : Centre communal d'action sociale

CES : Cellule d'évaluation et de suivi

CHU : Centre d'hébergement d'urgence

CHS : Centre d'hébergement de stabilisation

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Cil : Conférence intercommunale du logement

Comed : Commission de médiation Dalo

CME : Centre mères-enfants

CPH : Centre provisoire d'hébergement

CRHH : Comité régional pour l'hébergement et l'habitat

Csapa : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

CTD : Commission du traitement de la demande

CTS : Concertation territoriale du SIAO

Dalo : Droit au logement opposable

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

DHUP : Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Dihal : Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

DLS : Demande de logement social

DNP : Demandes non pourvues

DPP : Droit de priorité préfectoral

Drihal : Direction régionale et interdépartementale à l'hébergement et au logement

EMPP : Équipe mobile psychiatrie précarité

EMSP : équipe mobile santé précarité

FJT : Foyer de jeunes travailleurs

FSL : Fonds de solidarité logement

FTM : Foyer de travailleurs migrants

GCSMS : Groupement de coopération sociale et médico-sociale

GIP : Groupement d'intérêt public

Huda : Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

IML : Intermédiation locative

LHSS : Lit halte soin santé

MAD : Mise à disposition

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

Mecs : Maison d'enfants à caractère social

MNA : Mineur non accompagné

MR : Maison relais

OFii : Office français pour l'immigration et l'intégration

Ofpruh : Observatoire francilien des publics à la rue et hébergés

Pash : plateforme d'accompagnement social à l'hôtel

PDALHPD : Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des publics défavorisés

PF : Pension de famille

PTFTM : Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants

RA : Résidence accueil

RHVS : Résidence hôtelière à vocation sociale

RJA : Résidence jeunes actifs

RSA : Revenu de solidarité active

RS : Résidence sociale

Rema : Régulation des équipes mobiles d'aide

RGPD : Règlement général sur la protection des données

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

SI-SIAO : Système d'information du Service intégré de l'accueil et de l'orientation

SIAO SMS : Service de mise en sécurité, opéré par SOS Femmes 93

SNE : Système national d'enregistrement de la demande de logement social

Syplo : Système priorité logement

Spada : structure de premier accueil des demandeurs d'asile

Ce rapport a été réalisé grâce à la mobilisation de l'ensemble des services de l'association.

Gestion du Projet :

Emmanuelle HAU,

responsable de la communication et de l'animation du réseau, avec le soutien de la direction opérationnelle & la direction générale d'Interlogement93.

Direction artistique, Illustrations et mise en page :

Nelly GARREAU

Relecture & Corrections :

Stéphanie CALVAR

Interlogement93



info@interlogement93.net

Les adhérents d'Interlogement93

ADEF – Adept – AEF 93/94 – AEPC Concorde – AISPJA – ALJT – ALTERALIA – Amicale du Nid 93 – ASMAE La Chrysalide - ATD Quart Monde – Aurore – AVVEJ – Cap à cité - CASP / ARAPEJ 93 – Cités Caritas – Coallia – Devenir - Droit d'enfance / Les nouveaux cèdres – Emmaüs Alternatives - Emmaüs Solidarité – Empreintes – Essor 93 - Fondation A. Glasberg – France Horizon - Les petits frères des pauvres – GRAJAR93 – Group'Aisse - Groupe SOS Solidarités – Hôtel Social 93 – Ikambere - La Main Tendue –La Marmite – Le chantier d'insertion des Restos du Cœur - Leda ALJM - Le Refuge – Métabole 93 – Rues et Cités Sauvegarde 93 – Secours Catholique– Soliha Est Parisien - SOS Femmes 93 – Taf et Maffé